



La Revue des Douanes de Guinée



Conférence Annuelle des Douanes 2018



DOUANES
le 26 janvier.
mercier sûr au service
omique





> Professeur Alpha CONDÉ
Président de la République de Guinée

SOMMAIRE

CITATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

00

- > Extrait du discours de nouvel an du Président de la République Professeur Alpha Condé.

LE MOT DU MINISTRE DU BUDGET

00

- > Par le Docteur Mohamed Lamine DOUMBOUYA, Ministre du Budget

EDITORIAL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES

00

- > Par le Général de Brigade Toumany SANGARÉ, Directeur Général des Douanes Inspecteur des Douanes

POLITIQUE GÉNÉRALE DES DOUANES : DISCOURS

00 Discours d'ouverture des travaux de la réunion annuelle des douanes 2018

- > Par le Docteur Mohamed Lamine DOUMBOUYA, Ministre du Budget

00 Discours d'orientation de Monsieur le Directeur Général des Douanes à l'occasion de la réunion annuelle des douanes 2018

- > Par le Général de Brigade Toumany SANGARÉ, Directeur Général des Douanes Inspecteur des Douanes

POINTS DE VUE

00 Le principe du guichet unique : point de vue de l'organisation mondiale des douanes

- > Par le Lieutenant colonel Péné TOURÉ, Inspecteur des Douanes

00 Zoom sur les exonérations et franchises douanières en République de Guinée

- > Par le Colonel Karinka CONDÉ, Inspecteur Principal des Douanes, Directeur de la Législation de la Réglementation et des Relations Internationales à la Direction Générale des Douanes

LA DOUANE EN BREF : UN PASSÉ, UN PRÉSENT, UN AVENIR

00 LES DOUANES GUINÉENNES : un passé, un présent, un avenir

ÉVÈNEMENTS

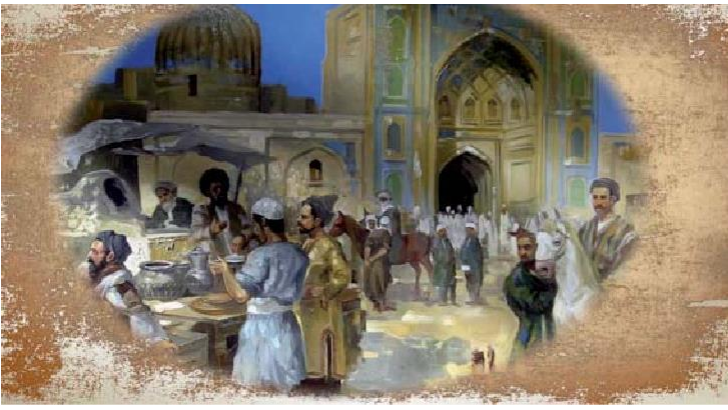
00 Cérémonie de remise de 29 véhicules tout-terrain par le ministre du budget

- > Par la Rédaction

00 Conférence Annuelle des Douanes 2018

00 Célébration de la Journée Internationale de la douane : 26 janvier 2018 - Conakry

00 Journée Internationale de la Douane : L'OMD dédie 2018 au renforcement de la sécurité de l'environnement commercial



SOMMAIRE

00 Célébration de la Fête de l'Armée Guinéenne à la Direction Générale des Douanes

00 Douanes, travaux de la réunion annuelle, contrat de performance : Objectifs 2018

00 INSET et IFORPAK : Promotion Général Toumany Sangaré

00 Cérémonie de remise de certificats de formation aux chefs de brigades
Travaux de refonte du réseau informatique

00 Actions sociales culturelles aux lieux saints de la Mecque

00 Inauguration du bureau des Douanes de Boké-Port (Dapilon)

COOPÉRATION

00 La Stratégie Régionale du Bureau Régional de Renforcement des Capacités (BRRC)

00 Liste des administrations douanières de la région AOC de l'OMD

00 Conférence de Presse sur l'Opération MADA0 1 (Modernisation des Administrations Douanières de l'Afrique de l'ouest) en République de Guinée à l'Hôtel Noom
 > Par le Colonel Oubou Zézé GUILLAVOGUI,
 Directeur Général Adjoint des Douanes

00 Franc succès de l'opération lutte contre la Fraude « MADA0 1 » en République de Guinée
 > Par le Lt/Colonel PAYARD MAOMY,
 Directeur de la Surveillance Douanière

00 Document stratégique sur la coopération internationale

00 Le commerce électronique

LA DOUANE EN ACTION :

• Lutte contre la fraude

• Partenariat

00 Douanes : lutte contre la fraude

00 Redynamisation du Contrôle de la Lutte Contre la Fraude à l'Aéroport de Conakry
 > Par José SANGENIS,
 Chef de Mission du PARFIP Composante Douanes

00 Douanes Guinéennes : l'ère des nouveaux partenariats avec les entreprises

00 Création d'une Brigade Spéciale d'Intervention Rapide - La région de Mamou

00 La douane à la pointe du combat contre les faux médicaments pour protéger le consommateur et l'économie
 > Par José SANGENIS,
 Expert technique international, Conseiller Technique, Direction Générale

00 Médicaments de contrefaçon : une association mobilisée

DOSSIERS

00 Outils et Instruments Techniques de l'OMD



SOMMAIRE

- 00 Le Tarif Extérieur Commun (TEC)
de la Communauté Économique Régionale
- 00 Migration vers la dernière version de Sydonia
- 00 8^{ème} Réunion du sous-comité des Directeurs
Généraux des Douanes de l'Union Africaine (UA)
- 00 Projet C-RED de l'OMD, soutien aux administra-
tions douanières des pays touchés par
l'épidémie hémorragique à virus Ebola
 - > Par le Lt/Colonel Pévé TOURÉ,
Chef du Service Communication et Relations Publiques
- 00 Programme d'Appui à la réforme des Finances
Publiques (PARFIP)-Composante Douanes
- 00 Programme d'Appui à la Réforme des Finances
Publiques - Composante Douanes

ACTIVITÉS SOCIALES

- 00 Présentation des vœux de nouvel an
au personnel des Douanes
 - > Par le Lieutenant Colonel Sidibé MAIMOUNA,
Chef du SASCS

LA DOUANE EN CHIFFRES

- 00 Recettes douanières guinéennes :
le cap de la performance

AGENDA 2018

- 00 Calendrier des événements 2018

Citation du Président de la République



> Professeur Alpha CONDÉ
Président de la République de Guinée



L'année 2017 s'achève avec un bilan économique prometteur pour notre pays. En plus des changements économiques un cadre attractif a été créé pour favoriser les investissements extérieurs. Notre économie a progressé de 10 points dans le classement du doing business, elle est également classée par la Banque Mondiale, parmi les cinq pays qui se distinguent sur le plan de la compétitivité. Avec un taux de croissance économique de plus de 6 %, un déficit budgétaire contenu de taux d'inflation est aujourd'hui passé de 21 % à 8 %. Cette année notre Budget 2018 connaîtra une forte augmentation du poste d'investissement par rapport à 2017.



Extrait du discours de nouvel an
du Président de la République
Professeur Alpha Condé.



Le Mot du Ministre du Budget



> Docteur Mohamed
Lamine DOUMBOUYA
Ministre du Budget

ette cinquième édition qui vient couronner les multiples efforts et sacrifices consentis par l'ensemble des douanières et douaniers permet, non seulement de promouvoir la communication interne et externe, mais aussi de donner une lisibilité et une visibilité des activités douanières.

Cette Revue est aussi un tremplin qui informe les opérateurs et les particuliers sur leurs droits et devoirs. C'est dans ce cadre que la Direction Générale des Douanes

Je voudrais avant tout saluer vivement du fond du cœur la parution de ce 5^{ème} numéro de la Revue des Douanes Guinéennes.

met un accent particulier sur la redynamisation de la communication et le renforcement du partenariat avec le secteur privé qui figure en bonne place dans son Plan d'Action de réforme et de modernisation.

La modernisation des douanes est essentielle à la bonne gouvernance économique et financière nationale.

Le Président de la République ; Chef de l'Etat Professeur Alpha Condé a initié une réforme d'ensemble de modernisation de l'administration publique, sous la conduite du Ministère de la Fonction publique et de la modernisation de l'Etat.

La modernisation du service des douanes et, de façon générale, du Ministère du Budget, s'inscrit dans

cette logique et nous devons y jouer notre partition.

Ainsi, il nous incombe d'investir d'avantage dans la transparence, de lutter contre la corruption, de renforcer les capacités de nos agents et de mener les réformes pour améliorer la productivité de nos services de douane.

Nous veillons à ce que les soldats de l'économie accomplissent les missions que nous leur avons confiés et concourent ainsi avec notre Ministère au renforcement de la résilience de notre système fiscal.

Ces missions sont parfaitement en phase avec la lettre de mission que le **Président de la République** nous a assignée à travers la lettre de mission du **Premier Ministre, Chef du Gouvernement**. ■





> Général de Brigade Toumany SANGARÉ

Directeur Général des Douanes
Inspecteur des Douanes

C

chers lecteurs :

L'Administration des douanes guinéennes, une administration moderne, performante, efficace, au service du développement de la nation reconnue et respectée pour sa capacité à répondre pleinement à l'attente du gouvernement, des usagers et de son personnel, telle est la vision des douanes guinéennes.

Jamais cette vision n'a été aussi traduite en réalité qu'à travers la somme d'efforts déployés et d'énormes sacrifices consentis ces derniers temps par chacun et par tous pour "BONIFIER" les réformes macro-économiques et structurelles engagées depuis 2010 par le Gouvernement, sous l'impulsion du **Professeur Alpha Condé Président de la République, Chef de l'Etat**.

La célébration de la journée internationale des douanes cette année est placée sous le slogan "un environnement commercial au service du développement économique".

Les administrations douanières Membre de l'OMD sont encouragées à travers le choix de ce thème à examiner la manière dont elles peuvent créer un environnement propice pour les entreprises afin de favoriser leur participation au commerce international. Elles sont invitées à se pencher sur la façon dont elles peuvent servir au mieux les personnes et accroître les perspectives des entreprises. La douane doit contribuer à créer un environnement commercial plus habitant, plus stable et plus prévisi-

Editorial du Directeur Général des Douanes

ble en harmonisant les procédures en luttant contre la corruption en renforçant l'éthique et en facilitant le mouvement transfrontalier des marchandises, des moyens de transports et des personnes.

La douane Guinéenne pour sa part s'inscrit dans la logique de l'amélioration, de la sécurisation et de la promotion des entreprises depuis des années.

Citons à titre d'exemple :

- la vulgarisation des textes législatifs et règlementaires ;
- l'entrée en vigueur du tarif extérieur commun (TEC-CEDEAO) ;
- la signature de protocoles d'accord avec certains opérateurs économiques ;
- la formation et l'appui aux commissionnaires agréés en douanes ;
- l'installation des scanners au port et à l'aéroport ;
- la mise en place de facilités et de mesures initiatives pour les entreprises.

En termes de perspectives, cette année, d'importantes actions sont inscrites au plan d'action 2018 qui pourront sans doute améliorer considérablement la sécurité de la chaîne logistique du commerce transfrontalier. Il s'agit de :

- la poursuite du renforcement de capacité de la surveillance et de la matière de renseignement ;
- le renforcement partenariat douane-douane, douane-entreprise et douane-autres administrations publiques.
- la mise en œuvre du guichet unique national ;
- la numérisation du transit routier national ;
- l'interconnexion avec le système informatique des impôts pour le suivi des importateurs et de leurs activités ;
- l'interconnexion entre la douane et la BCRG pour le contrôle automatisé des paiements ;
- la mise en place d'une cellule de ciblage au port de Conakry.

En dépit de nombreuses contingences et difficultés d'ordre opérationnelle auxquelles sont exposées les soldats de l'économie

que nous sommes, toujours sur la ligne de front, du combat pour le développement économique, nous avons pu obtenir l'année écoulée des résultats plus que satisfaisants par rapport à la loi des finances rectificative qui assignait à la douane plus de **5834 milliards de GNF de prévision budgétaire**.

Nous sommes ainsi parvenus à relever autant de défis économiques improbables en obtenant des performances exceptionnelles dans un environnement social éminemment difficile.

En effet sur une prévision de **5834 milliards de GNF (LFI) nous avons réalisé 6239 milliards soit un taux de réalisation de 106,94%**.

La dynamique de la performance croissante et de défis économiques toujours plus grands à relever témoignent de notre engagement sans faille, de la cohésion que nous avons su créer avec nos partenaires qu'ils soient privés ou publics mais aussi avec l'ensemble du personnel des Douanes.

Nous ne nous arrêterons pas en chemin, car d'autres défis sont à relever, plus importants au fil des années et notamment en 2018, en vue de réaliser les objectifs budgétaires qui se chiffrent à **6178 milliards** contre 5925 milliards en 2017 suivant la loi des finances initiales, soit une augmentation de 253 milliards correspondant à un taux d'accroissement de 4,10%. Cette nouvelle charge atteste à suffisance l'immensité de la tâche que nous allons accomplir cette année.

Cela passe nécessairement par la poursuite des réformes de modernisation, la formation des hommes et des femmes, la redynamisation du système informatique et de la communication, le renforcement de la coopération et du partenariat. Je renouvelle ici mon entière confiance aux cadres et agents des Douanes et, par la même occasion leur demander de persévérer dans la quête au quotidien de performance.

Que le DIEU Tout Puissant continue à guider nos pas. ■



> Docteur Mohamed Lamine DOUMBOUYA
Ministre du Budget

Discours d'ouverture des travaux de la réunion annuelle des douanes 2018

 A Conakry, le 24 Janvier 2018, Mohamed Lamine Doumbouya avait décliné dans son discours d'ouverture les grands axes de la politique douanière 2018.

"Monsieur le chef d'État Major des Armées,

- Mesdames et Messieurs les hauts cadres du Ministère du Budget ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions Communautaires et Internationales,
- Monsieur le Président de la Commission Technique de suivi de la Réforme du Secteur de Sécurité,
- Madame la Directrice Générale du Port Autonome de Conakry ;
- Messieurs les Présidents de l'Association des Consignataires et des Fédérations Patronales des Commissionnaires Agréés en Douane,
- Mesdames et Messieurs les invités, à vos rangs, grades et titres respectifs, tout protocole observé.

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir et une réelle satisfaction que je préside la cérémonie d'ouverture des travaux de la réunion annuelle des douanes 2018, dont les missions fiscale, économique, environnementale et de protection du territoire ne sont plus à démontrer.

Je voudrais, à la suite de Monsieur le Directeur Général des Douanes, vous remercier également pour votre présence à cette cérémonie. Une présence témoigne de l'intérêt que vous accor-

dez à la bonne marche de l'administration douanière.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, avant d'aller plus loin dans mon propos, au nom de S. E. Monsieur le Président de la République et au nom de Monsieur le Premier Ministre, de vous souhaiter à tous, ainsi qu'à vos familles respectives, les vœux les meilleurs pour l'année 2018.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, c'est au cours de cette rencontre annuelle qu'il est donné l'occasion aux douaniers de procéder à l'analyse critique de la vie du service sur la période écoulée et d'élaborer de nouvelles stratégies pour la réalisation des objectifs de l'année en cours.

Dans le cadre de la réforme et de la modernisation de la Douane, des difficultés ont entravé la réalisation de certaines actions de votre plan 2017. Toutefois, d'importants résultats ont été obtenus au nombre desquels on peut citer :

- La poursuite des travaux de migration de Sydonia ++ vers Sydonia World, qui est entré en application dans les bureaux de Conakry ;

- L'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO avec la Version 2017 du Système Harmonisé (SH) de désignation et de codification des marchandises de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) ;

- La poursuite du programme d'appui à la Réforme des Finances Publiques (PARFIP) contenu Douanes, notamment par la dotation de la Douane en moyens matériels et équipements ;

- L'impression du code des douanes en livret ;

- Le renouvellement du personnel de la brigade des douanes de l'aéroport de Conakry ;

- La mise en œuvre du projet MADAO avec l'appui de l'OMD.

- La formation professionnelle continue à Conakry et à l'intérieur du pays ;

- La formation de sept (7) élèves inspecteurs dans les écoles financières en France et au Maroc.

Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,

En plus des autres objectifs, il avait été assigné à la Direction Générale des

DISCOURS D'OUVERTURE DES TRAVAUX DE LA RÉUNION ANNUELLE DES DOUANES 2018

Douanes pour l'exercice 2017, une prévision de recettes qui s'élevait à 5 834,92 milliards GNF (LFI). Elle en a recouvré 6 239,58 milliards de GNF, soit un dépassement de 404,66 milliards GNF (e.i. 106%).

Ce dépassement des prévisions budgétaires révèle les nombreux efforts déployés par l'administration des douanes dans l'accomplissement de ses missions. Il reste aussi le fruit des divers concours et de fructueuses collaborations avec le secteur privé domestique et les partenaires économiques et financiers. Je m'empresse pour les en remercier et leur renouveler notre disponibilité à poursuivre le travail.

À ce propos, permettez-moi de signaler, avec satisfaction, la qualité des relations de partenariat Douane - Secteur privé, que je vous invite à consolider constamment pour améliorer la qualité de vos prestations en vue de mieux répondre aux attentes des usagers.

Certes, ces résultats sont l'expression de vos efforts conjugués. C'est pourquoi, je me dois de vous féliciter tous, administration des douanes et partenaires, pour ces résultats oh ! combien importants ; qui ont sans doute concouru aux performances économiques réalisées par notre pays au cours de l'année 2017.

Mesdames et Messieurs,

Pour 2018, il est assigné à la douane, en plus des autres objectifs, une prévision de recettes de 6 178 milliards GNF.

Pour ce qui est de ces objectifs, je n'ai aucun doute que vous serez à la hauteur des attentes du gouvernement et du peuple de Guinée. Je le dis parce

que le processus de pilotage par objectifs auquel vous adhérez désormais, tout en révélant votre engagement pour les réformes, me laisse persuader que vous en êtes capables.

Par conséquent, je vous invite, en plus des autres travaux que vous allez effectuer durant ces trois jours, à examiner et adopter le plan d'action 2018 qui vous permettra d'atteindre, voire dépasser les objectifs fixés.

Je vous exhorte à élargir ces journées annuelles au secteur privé, c'est-à-dire en organisant un jour avant les journées effectives des douanes une rencontre avec le secteur privé (un déjeuner par exemple) pour échanger sur la façon la plus optimale d'interagir avec elle.

De cette façon, nous pourrions être sûr que ces journées prendront en compte ses aspirations, dans l'intérêt commun. Faut-il rappeler que le Chef de l'État tient à cette approche concertée dans la conduite des politiques publiques ?

Je vous exhorte également à promouvoir la mobilité des agents dans les postes afin de garantir l'efficacité de nos services et promouvoir l'innovation en son sein. En tout état de cause, je vous réitère l'appui de mon cabinet pour l'amélioration de la productivité de services de douanes.

Par ailleurs, au moment où vous vous préparez à organiser la 23^{ème} Conférence des Directeurs Généraux des Douanes de la région de l'OMD, de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC/OMD) prévue à Conakry au mois d'avril 2018, je vous rassure de tout mon soutien pour la réussite de cet événement.

Je ne ménagerai aucun effort pour vous accompagner et vous aider à mettre en œuvre les recommandations pertinentes qui sortiront de vos travaux.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais profiter de cette occasion pour renouveler ma reconnaissance et adresser mes remerciements au Président de la République, son Excellence, Pr. Alpha CONDE pour son soutien constamment renouvelé au Ministère du Budget et particulièrement à la Direction Générale des Douanes.

J'adresse également mes sincères remerciements au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, M. Mamadi YOULA, pour son appui sans réserve à mon département.

Je tiens à remercier aussi nos partenaires Techniques et Financiers pour leur soutien au programme de modernisation de l'Administration des Douanes guinéennes, notamment l'U.E, la BAD, l'Ambassade de France, le Royaume du Maroc, l'OMD, le Japon et la Chine.

Je remercie enfin les opérateurs économiques pour le rôle qu'ils jouent dans la vie économique de notre nation et pour leur bonne coopération avec le service des Douanes.

En souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouverte la réunion annuelle de la Douane pour l'année 2018.

Que DIEU bénisse la Guinée et les Guinéens !

Je vous remercie." ■



> Général de Brigade Toumany SANGARÉ
Directeur Général des Douanes

Discours d'orientation de Monsieur le Directeur Général des Douanes à l'occasion de la réunion annuelle des douanes 2018

 Conakry, le 24 janvier 2018.

Mesdames et Messieurs,
chers collègues,

Il est de coutume, qu'au début de chaque année, les responsables de la Douane Guinéenne se retrouvent pour :

1. Evaluer le niveau d'exécution des tâches assignées aux différentes unités au titre de l'exercice écoulé. C'est dire qu'il y aura un examen et une évaluation des résultats de l'exercice 2017 à l'effet de proposer des mesures d'amélioration du rendement du service pour 2018 ;
2. S'informer des nouvelles charges en matière de mobilisation des ressources à travers la présentation des quotas des recettes Douanières 2018 ;
3. S'informer sur le niveau d'exécution du Plan d'Action de l'année écoulée ;
4. Examiner et adopter le plan d'action du nouvel exercice
5. Faire quelques communications concernant des sujets d'actualité.

Mesdames et Messieurs,
chers collaborateurs

Voilà les points qui constituent l'ordre du jour de cette réunion, et autour desquels nous allons débattre de façon constructive et responsable. Les suggestions qui découleront des discussions devront servir à impacter positivement le fonctionnement de notre Administration.

Avant d'entamer les travaux, je vous prie d'observer une minute de silence à la mémoire de tous ceux des nôtres qui ont été rappelés au Tout Puissant Allah durant l'année 2017.

Que Dieu les garde dans son Paradis Eternel. Amen !

Mesdames et Messieurs,
chers collaborateurs

Conformément à l'ordre du jour ci-dessus annoncé, mon intervention portera sur quatre points.

I. EVALUATION DES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

1. Résultats financiers

Au titre de l'exercice écoulé, les recettes douanières totales mobilisées

par l'ensemble des unités douanières se sont chiffrées à **7.004,996 milliards GNF** dont **592,211 milliards GNF** de recettes de Trésorerie.

Les recettes budgétaires quant à elles, se sont chiffrées à **6.412,784 milliards GNF** sur une prévision de **6.207,735 milliards GNF** suivant la Loi de Finances rectificative ; soit un taux de réalisation globale de **103.30 %**.

Ces Recettes budgétaires se décomposent comme suit :

- **2 228,542 milliards GNF** de Recettes sur Produits Pétroliers ; soit un taux de réalisation de **89,10%** ;
- **4 011,044 milliards GNF** de recettes sur autres produits ; soit un taux de réalisation de **110.92%** ;
- **173,197 milliards GNF** de recettes sur CTSS ; soit un taux de réalisation de **191,31%**.

Ce taux global de réalisation est appréciable par rapport aux performances enregistrées au cours de l'année précédente qui était de 101, 44%.

DISCOURS D'ORIENTATION DE MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES À L'OCCASION DE LA RÉUNION ANNUELLE DES DOUANES 2018

Je voudrais, à cette occasion solennelle, féliciter le personnel douanier dans son ensemble, et remercier nos partenaires notamment les Opérateurs Economiques, les Consignataires et les Commissionnaires agréés en Douane.

Il faut signaler que dans ce résultat global, les unités douanières de l'intérieur du pays, Kamsar y compris, ont apporté 458,355 milliards GNF sur une prévision de **390,563 milliards GNF** ; soit un taux d'exécution de **117,36%**. En rapportant ces réalisations des unités de l'intérieur aux recettes totales réalisées par le service, il apparaît qu'elles représentent **6,54%** de celles-ci. Ce qui dénote une certaine constance par rapport à l'année dernière dont le taux était de **6.55%**.

Par ailleurs, les difficultés liées à l'évaluation des marchandises aux frontières terrestres font que les efforts de ces unités ont besoins d'être renforcés.

Mon intention n'est nullement d'inverser forcément la prépondérance de Conakry dans la mobilisation des recettes douanières ; mais simplement partager avec vous, l'objectivité que l'apport des Unités de l'intérieur peut et doit être amélioré.

Mesdames et Messieurs chers collaborateurs,

faisons donc des critiques et surtout de l'autocritique pour amorcer des changements dans le sens de l'amélioration constante de nos résultats.

Que tout le monde veuille donc s'embarquer dans le train du changement.

2. Lutte contre la fraude

Dans le cadre de la lutte contre la fraude, les résultats obtenus en 2017 se résument comme suit :

Fraude commerciale :

- Nombre d'affaires : 213
- Montant brut : 32.898. 019. 095 GNF

Saisies de drogues

- Nombre de saisies : 4 dont
- Une (01) de chanvre indien (26Kg à Pamelap)

- Une (01) de cocaïne (1,100kg) à l'aéroport de Conakry
- Et deux (02) de khat (184Kg) à l'aéroport de Conakry et (19,350 Kg) au bureau des colis postaux.

Saisies de devises :

Nombre d'affaires : 11 toutes réalisées par la Brigade de l'Aéroport de Conakry et portant sur les montants suivants :

- 109 100 Euros,
- 1 961 057 dollars,
- 5 875 Livres sterling
- 89 720 Francs suisse

Autres Saisies :

Nombre de saisies : 5, portant sur 34 cartons de produits pharmaceutiques dont :

- ✓ 27 cartons par la Direction de la surveillance douanière
- ✓ 7 cartons par la Brigade mobile régionale de Labé ;
- ✓ 50Kg d'anacarde à Kourémalé ;
- ✓ 500g d'hippocampes à l'Aéroport ;
- ✓ 44,9Kg de concombres de mer à l'aéroport.

A l'analyse de ces résultats, le constat est la faiblesse des saisies opérées par les Unités de l'intérieur du pays, notamment en matière de lutte contre les grands trafics.

3. Réformes et modernisations

Au titre des acquis de la réforme et de modernisation on peut noter :

✓ Informatique

- La refonte du réseau Informatique
- L'acquisition d'un Data Center
- La migration du reste des bureaux de dédouanement de Conakry vers Sydonia world.
- L'acquisition du logiciel de base de données de lutte contre la fraude nCEN

✓ Formation et Séminaires

- Séminaire en chine de 10 douaniers
- Formation en France de 5 inspecteurs en Ingénierie de formation
- Formation de sept inspecteurs élèves dont trois (03) à Tourcoing et quatre (04) au Maroc
- Formation sur la lutte contre la fraude dans le cadre du projet MADAO

- Formation des chefs de brigade
- Une série de formations continues à Conakry et à l'intérieur du pays.

✓ Rajeunissement du comité de réforme et de la modernisation des douanes

✓ Institutionnelle

- Création de la Brigade Spéciale d'Intervention Rapide à Mamou
- Création d'un bureau de dédouanement à Dapilon.

Chers collaborateurs,

En prélude à la transition fiscale qui est l'une des préoccupations majeures de la CEDEAO, j'invite toutes les Unités douanières à s'investir davantage dans cette autre mission assignée à notre Administration, à savoir, la lutte contre la fraude, les grands trafics et le terrorisme.

Mesdames et Messieurs, chers collaborateurs,

Nous devons nous engager ensemble pour améliorer constamment nos rendements. L'environnement économique international et la demande sociale de plus en plus croissante nous y interpellent.

II. NOUVELLES CHARGES POUR L'ANNEE 2018

Je porte à votre connaissance, que les prévisions de recettes assignées à notre Administration, au titre de l'année **2018**, sont fixées à **6 178, 582 milliards GNF** contre **5 925,455 milliards GNF** en 2017 suivant la loi des finances initiales ; soit une augmentation de 253, milliards GNF, correspondant à un taux d'accroissement de **4,10%**.

Cette nouvelle charge, atteste à suffisance l'immensité de la tâche que nous devons accomplir cette année. Mais avec notre volonté et notre détermination ainsi que le soutien des Autorités, nous sommes persuadés que nous pourrons la réaliser.

La Direction Générale des Douanes a déjà déterminé les quotas à réaliser par

DISCOURS D'ORIENTATION DE MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES À L'OCCASION DE LA RÉUNION ANNUELLE DES DOUANES 2018

chaque Unité douanière, sur la base des flux réels de marchandises sur chacune de nos frontières.

Les tableaux y afférents vous seront communiqués par le Directeur des Recettes Douanières.

Il est demandé à chaque Chef d'Unité de prendre toutes les dispositions nécessaires pour réaliser ou dépasser ces quotas.

Ceci encouragerait notre Gouvernement à nous apporter davantage son soutien.

Chers collaborateurs ;

Les interventions des Directions Techniques, des Services d'Appui et des Directions Régionales au cours de cette réunion, devront consister à présenter brièvement les résultats de 2017 et à formuler des suggestions réalistes pour l'accomplissement des tâches assignées aux uns et aux autres pour 2018.

III. PLAN D'ACTION ANNUEL 2018

Au titre du plan d'action 2018, un projet est déjà élaboré par le Comité de Réforme et de Modernisation de la douane. Il fera l'objet d'examen et d'adoption au cours des présentes asises. Il comporte **16 objectifs** et **42 actions** réparties sur **5 axes** stratégiques :

1. Amélioration du leadership et la gestion stratégique ;

2. Optimisation de la Gestion des Ressources Humaines, Matérielles et Financières ;

3. Adaptation du Cadre Juridique et Renforcement de la lutte contre la fraude ;

4. Facilitation des Procédures Douanières et Optimisation des Technologies de l'Information et de la Communication ;

5. Redynamisation de la Communication, de la Coopération et du Partenariat avec l'extérieur ;

Ces actions sont composées de celles non réalisées dans le plan antérieur et celles programmées pour 2018.

Dans la mise en œuvre de ce plan d'action, un accent particulier sera mis sur la sécurisation de l'environnement commercial par le biais de la facilitation des échanges commerciaux et de la lutte contre la fraude et le terrorisme, conformément au slogan de l'OMD pour l'année 2018 : « **un environnement commercial sûr au service du développement économique** ».

IV COMMUNICATIONS DIVERSES

Au titre des communications diverses, trois présentations sont programmées :

1. Présentation du Projet (C-RED) de l'OMD et du guide opérationnel normalisé pour la réception des colis d'aide

d'urgence et d'équipements importés à des fins humanitaires ;

2. Rupture du contrat avec les Sociétés d'importation. Expérience des douanes guinéennes dans la sortie du PVI et du processus de réappropriation des fonctions externalisées.

3. Programme de réforme du secteur de sécurité composante douane.

Il ne s'agit point de vous dispenser des cours, mais tout simplement de fournir à tout le monde des informations utiles relatives aux évolutions de notre profession.

J'ai tenu à inscrire ces communications à l'ordre du jour de notre réunion, pour mettre tous les cadres douaniers au même niveau d'information sur les évolutions de notre métier. En effet, les cadres doivent constamment se former et s'informer.

Enfin **chers collaborateurs**, pour terminer mes propos, vous me permettrez d'exprimer le souhait que tous les cadres et agents des Douanes s'engagent dans l'exécution des tâches qui leur incombent au cours de cette année 2018.

Plein succès à nos travaux.

**Vive la douane et les douaniers !
Vive la République !**

Je vous remercie. ■

Points de vue



> Lieutenant Colonel Pévé TOURÉ
Inspecteur des Douanes

Le principe du guichet unique : point de vue de l'organisation mondiale des douanes

Il a été fait référence au principe du guichet unique dans plusieurs des propositions formulées par les pays auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce. Or, il semble que ce principe ne soit pas compris de la même façon par toutes les parties. Ce document a donc pour objet de décrire le contexte dans lequel l'OMD utilise cette expression.

Les membres de l'OMD, le Secrétariat de l'OMD, les milieux commerciaux et divers organismes gouvernementaux et internationaux ont consacré beaucoup de temps et de ressources à la conception du principe du guichet unique.

La définition de l'expression Guichet unique la plus couramment appliquée est la suivante :

Un guichet unique est défini comme une facilité permettant aux parties impliquées dans le commerce et le transport de déposer des informations et des documents normalisés auprès d'un point d'entrée unique afin de remplir toutes les formalités officielles liées à l'importation, à l'exportation et au transit. ⁽¹⁾

Le guichet unique est une mesure qui facilitera évidemment le commerce. Il permet à l'opérateur économique ou au transport de présenter toutes les données nécessaires à la détermination de l'admissibilité des marchandises sous forme normalisée, en une seule fois aux autorités chargées des contrôles aux frontières et à un portail unique⁽²⁾. Dans le cadre du principe du guichet unique, ces autorités sont chargées de gérer le

guichet et de veiller à ce que les autorités ou les services participants aient accès aux informations ou que ces dernières leur soient fournies par l'autorité de gestion. Il supprime la nécessité pour l'opérateur économique ou le transporteur de présenter les mêmes données à plusieurs autorités ou services différents chargés des contrôles aux frontières.

La mise en œuvre d'un guichet unique n'implique pas nécessairement la mise en œuvre et l'utilisation d'une technologie de l'information et de la communication très sophistiquée. Le principe du guichet unique peut être mise en œuvre dans un environnement manuel, avec la coopération de toutes les autorités chargées des contrôles aux frontières.

Toutefois, les pays peuvent bénéficier plus pleinement des avantages du guichet unique s'ils utilisent la TI et les jeux de données normalisés communément acceptés par les partenaires publics et privés concernés. Il importe notamment d'utiliser les normes acceptées à l'échelon international comme le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, le Modèle de données et la Référence unique de l'envoi de l'OMD. Les services qui

participent à la gestion intégrée des frontières devraient déterminer la quantité réelle de données qui leur sont nécessaires aux fins des contrôles.

La coordination de l'inspection matérielle des marchandises, lorsqu'elle s'avère nécessaire, entre les services concernés accroît considérablement l'utilité du guichet unique.

Définition du Guichet Unique

La notion de Guichet Unique concerne la gestion physique des flux de marchandises par la concentration en un seul lieu de l'ensemble des contrôles documentaires et physiques requis par des différentes administrations compétentes.

Ce concept est lié aux moyens humains et infrastructures, disponibles dans les points d'entrée ou de sortie des marchandises.

Le Guichet Unique est un système qui permet aux opérateurs participant au commerce et au transport de communiquer des informations et documents normalisés à un seul point d'entrée afin de satisfaire à toutes les formalités requises en cas d'importation, d'exportation et de transit.

Il repose sur l'interopérabilité des systèmes d'information.

Sa mise en œuvre n'est donc pas neutre sur la géographie des flux.

L'initiative du Guichet Unique douanière est motivée par la nécessité de renforcer, rationaliser et numériser les procédures de contrôle douaniers, de faciliter les différents contrôles et favoriser les échanges commerciaux grâce à des procédures de dédouanement moins lourdes et plus rapides tout en assurant des contrôles adéquats.

La mise en place du Guichet Unique nécessite une campagne de sensibilisation et des sessions de formation des acteurs impliqués dans la chaîne de dédouanement.

Toutes les parties prenantes notamment les consignataires, les transitaires, le Port Autonome, la Douane, les Banques agréées, les services et organismes techniques, les sociétés de maintenances etc.... doivent dans un premier temps créer une commission mixte qui désignera un groupe de pilotage inter-services composé de fonctionnaires de haut rang sous l'autorité du Ministère du Budget.

En parallèle, cette commission va travailler sur une meilleure harmonisation des échanges de données entre les autorités (format terminologie) afin que les données des certificats puissent être facilement recoupées avec les données des déclarations en Douane.

Le Guichet Unique est un outil de facilitation et de sécurisation du commerce conformes aux normes SAFE de l'Organisation Mondiale des Douanes, sa mise en place est une solution véritable pour la simplification et la dématérialisation des documents et des procédures liées aux opérations douanières d'importation et d'exportation.

Cette mesure de dématérialisation permettra d'optimiser et de sécuriser la chaîne de dédouanement pour des opérations d'importation et d'exportation.

Elle conduira, à aligner l'ensemble des formalités liées à une opération de dédouanement sur la logique de traitement dématérialisé des déclarations de Douane.

En comparaison avec d'autres applications informatiques, le Guichet Unique est un projet qui a ses particularités par sa nature, il a fonction essentiel de mettre en relation les bases informatiques, partenaires et par sa spécificité technique il offre une solution applicative générique et adaptable.

En dégageant les aspects formels du contrôle de la recevabilité documentaire grâce à l'automatisation numérique, l'action du service des douanes évoluera d'avantage vers un travail axé sur l'analyse des risques et la lutte contre la fraude, la criminalité et le trafic illicite.

C'est un engagement collectif de toutes les parties prenantes et une ambition partagés de modernisation de la gestion administrative au service des citoyens, des entreprises et de la promotion de la fonction de régulation des échanges internationaux dans le respect de la réglementation et la politique de protection des citoyens.

Le projet de Guichet Unique figure parmi les mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre de la Convention Kyoto Révisée (CKR) sur la simplification et l'harmonisation Régimes Douaniers et l'Accord de Bali sur la facilitation des échanges.

Il s'appuie sur l'acquis important en matière de dématérialisation de la gestion du dédouanement des marchandises, toutefois certaines formalités non douanières exigées au moment du dédouanement sont encouragés manuellement.

L'obligation faite au déclarant de présenter ces documents au bureau de douane lors du dédouanement limite significativement le bénéfice du traitement automatisé des déclarations de douane.

Le Guichet Unique doit créer un dialogue entre systèmes d'information

d'administrations partenaires et faire bénéficier tous les opérateurs du commerce international, des avantages de l'automatisation du dédouanement, que les marchandises soient ou non soumises à des formalités spécifiques non douanières.

Pour illustrer notre analyse, il nous paraît utile de présenter une étude de cas sur le Guichet Unique portuaire au Bénin.

En effet, selon ce rapport de mission la phase pilote a été lancée en Février 2011 et le processus d'importation est devenu entièrement opérationnel en octobre 2011.

La 2^{ème} phase du projet, couvrant le transbordement et l'exportation s'est achevée en 2012.

La rémunération de la société d'exploitation (la SEGUP) est faite à raison de 10000CFA sur chaque bordereau de frais unique (BFU) émis par la SEGUP. Le BFU étant un document récapitulatif des frais payés à chaque intervenant.

Le GUP regroupe, en terme d'échanges d'information électroniques les consignataires, le PAC, la Douane, les Banques (2 Banques agréer), les déclarants et transitaires, les terminaux conteneurs, les services et organismes techniques, etc.

Toutes les parties consultées ont déclaré que la Douane constitue le moteur ou le cœur du GUP et que, sans l'adhésion de la Douane, le GUP est un échec. C'est ce qui expliquerait d'ailleurs les échecs successifs des premiers essais depuis 20ans.

La mise en place du GUP a nécessité des campagnes de sensibilisation et des sessions de formation des agents des principaux acteurs du commerce.

En bref, le calendrier de mise en œuvre se présente comme suit :

- Novembre 2010, signature de la concession à SEGUP
- Février 2011, mise en place des phases pilotes
- Juin 2011, mise en place du manifeste

- Octobre 2011, 100% gestion à l'import et véhicules en transit
- Juin 2012, mise en place du transbordement
- Juillet 2012, mise en place de l'export

Fonctionnement du GUP

- Dépôt électronique de l'ensemble des documents nécessaires aux commerces extérieurs via une application internet ou par interfaces (téléchargement du manifeste/ exemple)
- Données sécurisées et accessibles uniquement par les entités autorisées via une application internet ou par interfaces
- Traitement et transmission des décisions des différentes autorités et des membres de la communauté portuaire via le système d'information ;
- Sécurisation de la chaîne logistique grâce au tracking et au tracking de la marchandise ;
- Interopérabilité entre le Guichet Unique et le système d'information des utilisateurs ;
- La délivrance d'un bordereau de frais unique (BFU) après paiement de tous les frais au port avant l'enlèvement de la marchandise. Le BFU récapitule tous les droits, taxes et frais divers liquidés par chaque intervenant et effectivement payés par le Redevable ;
- Remise du BFU à l'Aconier ou au Responsable du Terminal à conteneur pour la libération de la marchandise.

En ce qui concerne plus spécifiquement la Douane, des questions en lien direct avec ses préoccupations se posent, notamment par rapport :

1°) Au système informatique douanier, le Sydonia ++ et dans un proche avenir le système Word en terme d'autonomie, interconnexion et interopérabilité (l'échange électronique des données)

2°) La traçabilité des opérations douanières depuis le débarquement de la marchandise, sa prise en charge jusqu'à l'enlèvement ;

3°) La sécurité et la confidentialité du Sydonia et des données douanières ;

4°) Aux modalités et aux délais de reversement des droits, taxes et frais de chaque acteur, telle que les recettes douanières au compte du trésor ;

5°) A la possibilité de couplage au GUP de service complémentaire ou de système d'information tel que le système de gestion des risques ou de suivi électronique du transit.

En réponse à ces questions, nous avons été rassurés, suite à la présentation de la Douane Béninoise que toutes ces préoccupations sont intégrées dans le système GUP.

En effet, le Sydonia ++ est autonome et interopérabilité avec le GUP est assurée par les interfaces (manifeste, déclaration, paiement et amendement).

Aussi la traçabilité et les opérations sont assurées (éco et prise en charge, localisation, apurement manifeste, déclaration en Douane, vérification et liquidation des droits, enlèvement, historiques statistique et réconciliation).

Quant aux frais de chaque acteur, le reversement se fait dans les 24h du paiement. De même la sécurité de la confidentialité du système et des don-

nées sont acquises ainsi que la possibilité de couplage à des services complémentaires.

L'impact du GUP sur les activités

Selon les informations du reçu du Directeur Général du PAC de SEGUP et de la Douane :

- Le temps de passage de la marchandise est passé de 35 voire 52 jours à 7 jours pour les conteneurs à l'import et 45 à 8 jours pour le conteneur à transit ;

Les recettes Douanières ce sont fortement améliorées passant de 268 milliards en 2010 à 322 milliards CFA en 2012 pour atteindre 375 milliards en 2013 ;

- Le dépôt du manifeste a été simplifié et rationalisé ;

- La réception, la localisation et l'enlèvement des marchandises sont facilités et sécurisés ;

- La réduction des coûts de passage portuaire grâce à la fluidité des opérations et la transparence dans les relations entreprises Administration. En conclusion il est évident que la douane reste et demeure au cœur du système de Guichet Unique.

Sa mise en œuvre est un processus participatif, inclusif et progressif, qui nécessite une volonté politique forte et l'adhésion de toutes les parties prenantes.

La sensibilisation, la formation et l'information constituent un facteur déterminant du succès de cette entreprise. ■

(1)

(2)



> Colonel Karinka CONDÉ

Inspecteur Principal des Douanes, Directeur de la Législation de la Règulation et des Relations Internationales à la Direction Générale des Douanes

Zoom sur les exonérations et franchises douanières en République de Guinée

INTRODUCTION

Le présent document a pour objectif de donner un aperçu de la notion des exonérations et franchises douanières, de leurs fondements juridiques et de leurs justifications ou intérêt, ainsi que des types ou catégories d'exonération appliquées en République de Guinée. Il ne s'agit donc pas de dresser un inventaire complet des exonérations et franchises, mais un survol des principaux régimes douaniers particuliers et de la législation y relative en application en République de Guinée.

De ce point de vue, la présentation suivra l'articulation ci-après :

I. NOTION DES EXONERATIONS ET FRANCHISES

II. LES FONDEMENTS JURIDIQUES ET JUSTIFICATIFS DES EXONERATIONS

III. LES DIFFERENTS TYPES OU CATEGORIES D'EXONERATION ET LEURS REGIMES DOUANIERS DE TAXATION.

Dans une présentation ultérieure, nous aborderons la procédure d'octroi et de traitement des exonérations et franchises douanières.

I. LA NOTION DES EXONERATIONS

L'article 9 du Code des Douanes de la République de Guinée objet de la Loi L/2015/007/AN du 5 Mai 2015 dispose, « Sauf dispositions contraires prévues par les textes particuliers, ou par des Accords, Arrangements,

Conventions ou Traités Internationaux ratifiés par la République de Guinée, les marchandises importées ou à exporter sont passibles selon le cas des droits d'importation ou d'exportation inscrits au Tarif des Douanes, indépendamment des autres droits et taxes institués par des textes particuliers ».

D'autre part, l'article 5 du même Code stipule que : « Nul ne peut se prévaloir de sa qualité ou de son influence pour se soustraire à la législation et à la réglementation douanières. Les marchandises importées ou à exporter par l'Etat ou pour son compte ne sont l'objet d'aucune immunité ou dérogation ». Il s'agit donc des dispositions du régime du droit commun.

Cependant, afin de respecter certains engagements internationaux et dans le souci de promouvoir certains secteurs sociaux et économiques, des dérogations à la règle ci-dessus ont été prévues tant au plan national, communautaire, qu'international.

Ainsi, l'exonération désigne l'effacement partiel ou total des droits et taxes sur les marchandises, indépendamment de leur classement tarifaire normal pour autant qu'elles remplissent certaines conditions déterminées et pour un but défini. L'usage du concept est courant et se rapporte à tout produit bénéficiant d'avantages douaniers.

Quant à la franchise, elle se définit en général comme une exemption de droits et taxes dont bénéficient certaines personnes et les Représentations Diplo-

matiques ainsi que les Organismes Internationaux.

En tout état de cause, l'exonération ou la franchise reste une autorisation exceptionnelle de déroger aux dispositions du Droit Commun et faisant l'objet de dispositions législatives ou réglementaires.

II. FONDEMENTS JURIDIQUES ET JUSTIFICATIFS DES EXONERATIONS ET DES FRANCHISES

1. Fondements Juridiques :

Les exonérations et franchises trouvent leurs fondements juridiques dans les dispositions légales et réglementaires, notamment dans les Conventions ou Accords Internationaux, les textes législatifs et réglementaires (Loi, Ordonnance, Décret, Arrêté, Contrat, etc).

Dès lors, on s'aperçoit que certains textes ont une dimension internationale alors que d'autres relèvent des autorités nationales.

1.1. Les fondements juridiques d'origine Internationale :

On peut citer entre autres :

- la Convention de Kyoto révisée relative à la simplification et à l'harmonisation des régimes douaniers

- la Convention de Genève du 13 février 1946 sur les privilèges et immunités des Organisations du système des Nations Unies

- la Convention de Vienne du 18 Avril 1961 sur les relations diplomatiques

ZOOM SUR LES EXONÉRATIONS ET FRANCHISES DOUANIÈRES EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

- la Convention de Vienne du 24 Avril 1969 sur les relations consulaires
- le protocole A/P1/1/03 du 31 janvier 2003, relatif à la définition de la notion de produits originaires de la CEDEAO et ses règlements d'application sur le Schéma de Libéralisation des Echanges (SLE) ;
- les Accords de siège ou d'établissement conclus entre la République de Guinée et certaines Organisations Internationales
- les Conventions et Accords de financement signés entre la République de Guinée et les Partenaires Techniques et Financiers
- les Conventions ou Accords commerciaux signés entre la République de Guinée et certains pays.
- la Convention Internationale de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI)

1.2. Les fondements juridiques d'origine nationale des exonérations et franchises.

On peut retenir entre autres :

- La Loi/2015/007/AN du 5 Mai 2015 portant Code des Douanes de la République de Guinée, qui demeure la pierre angulaire des exonérations et franchises en matière douanière ;
- la Loi L/006/CNT du 9 septembre 2011, tel qu'amendée par la Loi L/2013/053/CNT du 8 Avril 2013 portant Code Minier de la République de Guinée et ses textes d'application ;
- la Loi L/2015/008/AN du 25 Mai 2015 portant Code des Investissements de la République de Guinée ;
- la Loi portant Code pétrolier ;
- les différentes Lois de Finances et leurs annexes fiscales ;
- les Lois, Ordonnances et Décrets accordant des avantages particuliers à certains secteurs économiques et

sociaux, et à certaines Institutions de la République (exemple : Loi L/2014/016/AN du 2 juillet 2014 portant statut de la Banque Centrale de la République de Guinée et le Décret D/97/205/PRG/SGG du 18/09/1997 portant exonération de droits et taxes à l'importation d'intrants et de matériels à usage agricole, de pêche et d'élevage) ;

- les contrats et marchés conclus entre l'Etat et certaines entreprises pour exécuter une activité d'intérêt général ;
- des Arrêtés d'application de Décret contenant des clauses d'exonérations tel que l'Arrêté N° A/2006/1771/MEF/SGG du 21 Avril 2006, portant exonérations conditionnelles et exceptionnelles.

2. LA JUSTIFICATION OU L'INTERET DES EXONERATIONS ET FRANCHISES DOUANIERES

Les exonérations et franchises douanières revêtent un grand intérêt pour les pouvoirs publics.

En effet, elles sont un instrument de politique économique et social, dont les objectifs poursuivis tant au plan international que national, visent entre autres à :

- Favoriser le développement des rapports entre Etats, soit directement, à travers les représentants diplomatiques et consulaires, soit indirectement par le biais des organismes internationaux (organisations internationales ou ONG à dimension internationale) ;
- faciliter la réalisation des investissements à caractère public, les travaux de l'Etat : barrages hydroélectriques et centrales thermiques, ports, routes et autoroutes, écoles, universités, hôpitaux et dispensaires.....) ;
- favoriser les investissements privés : Code Minier, Code des Investissements, et Code Pétrolier ;
- soutenir le développement d'un secteur d'activités : agriculture, élevage, pêche.....

- permettre la réalisation des projets de coopération internationale dits financements extérieurs ;

- mettre en œuvre les mesures destinées à juguler les événements conjoncturels de la cherté de la vie.

De ce qui précède, il apparaît que les exonérations et franchises douanières revêtent une grande importance pour le développement économique et social d'un pays. Cependant, elles entraînent un manque à gagner de recettes très important pour le Trésor Public en terme de dépenses fiscales. En conséquence l'utilisation de ces régimes doit faire l'objet d'un suivi soutenu, d'un encadrement strict afin d'éviter les dysfonctionnements.

Par ailleurs, on s'aperçoit que chaque fondement juridique et justificatifs désignent une catégorie d'exonération et franchise. Ce qui rend aisé l'exercice d'établir une typologie.

III. LES DIFFÉRENTS TYPES OU CATEGORIES D'EXONERATIONS EN DOUANE ET LEURS REGIMES DOUANIERES DE TAXATION

Dans le but de faciliter les modes de taxation et d'obtenir des statistiques harmonisées en fonction des bases légales ou fondements juridiques, et en conformité avec la catégorisation de la CEDEAO, les exonérations en Guinée ont été classées dans huit catégories à savoir :

1. LES PRIVILEGES DIPLOMATIQUES :

Cette catégorie reprend les privilèges douaniers accordés aux représentations diplomatiques et consulaires membres des ces Institutions et des personnes faisant partie de leur usage ainsi qu'aux Organisations ou Organismes Internationaux et aux Agence du système des Nations Unies en application des Conventions de Vienne et de Genève, et des Accords de siège ou d'établissement.

Les importations de biens de cette catégorie n'acquittent que la Rémunération pour Prestations Administratives (RPA) dont le montant varie de 200.000 GNF à

ZOOM SUR LES EXONÉRATIONS ET FRANCHISES DOUANIÈRES EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

700.000 GNF selon la valeur de la déclaration.

2. DEMENAGEMENT ET EFFETS PERSONNELS

Il s'agit des objets et effets personnels transportés par des voyageurs occasionnels ou objets mobiliers importés à l'occasion d'un transfert de résidence, et dépourvu de tout caractère commercial.

Les effets personnels ne sont soumis qu'à la Redevance pour Traitement de Liquidation (RTL) au taux de 2% de la valeur CAF.

3. INCITATIONS A L'INVESTISSEMENT:

Cette catégorie d'exonération permet :

- d'attirer les investisseurs privés étrangers ;
- d'inciter les nationaux à investir dans le pays ;
- de contribuer au renforcement du tissu industriel et au développement économique du pays

Elle comprend 2 volets

3.1 Le Code des Investissements :

Les entreprises agréées au code des Investissements jouissent d'un certain nombre d'avantages qui tiennent compte de la période d'investissement (phase d'installation, de construction ou d'extension et la phase d'exploitation).

- Phase d'installation : RTL de 2% et Taxe d'Enregistrement (TE) de 0,5% sur les importations d'équipement.
- Phase d'exploitation ou de production : Droit Unique d'Entrée DUE (6%) + RTL (2%) + TVA (18%) ; ou la catégorie 1 du tarif selon le produit, à percevoir sur les importations de matières premières et intrants.

3.2 Le Code Minier

Pour les entreprises minières, leurs sous traitants directs et fournisseurs, les avantages accordés sont fonction de la phase de l'investissement à savoir :

Nouveau code minier (importation définitive)

- la phase de recherche : RTL (2%) + TE (0,50%) + PC (Prélèvement Communautaire de 0,50%) + CA (Centime Additionnel de 0,25%) ;
- la phase de construction : RTL + TE + PC + CA ;
- la phase d'exploitation : DUE (6,5% ou 5% respectivement pour l'extraction ou la transformation sur place) + RTL + TE + PC + CA.

Ancien code minier : suivant les dispositions de la convention.

Les engins lourds et les véhicules utilitaires bénéficient par contre du régime de l'Admission Temporaire (AT).

4. FINANCEMENT EXTERIEUR (PROJETS ET MARCHES PUBLICS)

Comme la plupart des pays en développement, la République de Guinée a souvent recours à des financements extérieurs pour réaliser un certain nombre de projets et programmes de développement économique, culturel et social.

Cependant, les clauses fiscales liées à ces programmes et projets prévoient le plus souvent qu'aucune partie des financements reçus de l'extérieur ne doit servir au paiement des droits et taxes relatifs à l'exécution des marchés. En conséquence, la partie fiscale non éligible des bailleurs, fait l'objet d'une prise en charge par le budget de l'Etat par émission de Chèques Trésor Série Spéciale (CTSS). C'est la contribution de l'Etat à la réalisation des projets et programmes.

En d'autres termes, La RTL de 2% est supportée par le fournisseur ou l'adjudicateur du projet ou marché, et le reste des droits et taxes (Droits de Douane et TVA) est à la charge de l'Etat par Chèque Trésor Série Spéciale (CTSS).

Il ne s'agit donc pas d'exonération proprement dite, mais de prise en charge des droits et taxes de douane par le budget de l'Etat (voir annexe fiscale ou notice à insérer dans les projets et marchés publics).

5. DONS ET AIDES (DONS FAITS EN NATURE A L'ETAT OU AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES, OU AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS)

Il s'agit des dons en nature non commercialisés faits à ces Institutions et qui bénéficient de l'exonération totale des droits et taxes conformément aux dispositions des différentes Lois de Finances.

6. ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG)

Les avantages douaniers dont bénéficient les ONG sont régies par les dispositions du Décret/D/97/039/PRG/SGG du 28 mars 1997 et les conventions de siège ou d'établissement, ou les Arrêtés d'Agréments du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation.

Selon la destination finale, les importations des ONG sont admises soit en exonération totale (œuvres bienfaitances) ou au paiement de la RTL et de la TVA (autres usages).

7. EXONERATIONS CONDITIONNELLES ET EXCEPTIONNELLES

Elles comprennent deux types :

7.1. Les Conventions Particulières et Lettres d'Etablissement :

Elles concernent notamment certaines entreprises avec des avantages particuliers ainsi que certains Accords commerciaux bilatéraux (exemple : SOGUIPAH, Convention commerciale et tarifaire entre la République de Guinée et le Royaume du Maroc).

Les importations de cette catégorie sont soumises aux dispositions fiscales et douanières contenues dans les dites conventions

7.2. Autres cas d'exonérations conditionnelles et exceptionnelles :

Elles sont très nombreuses et variées et concernent les exonérations ne figurant dans aucune des catégories 1 à 7.1.

Ces exonérations conditionnelles et exceptionnelles découlent notamment

des dispositions de l'Article 278 du Code des Douanes et de l'Arrêté A/2006/1771/MEF/SGG du 21/04/2006 (par exemple : les franchises accordées à la croix rouge et aux œuvres de solidarité à caractère national, les équipements et matériels destinés aux forces de défense et de sécurité, les objets de culte, etc.).

Les taxations des importations de cette catégorie sont fonctions de la destination finale des biens.

8. SCHEMA DE LIBERALISATION DES PRODUITS ORIGINAIRES DE LA CE-DEAO.

En application du Protocole A/P1/1/03 du 31 janvier 2003 de la CEDEAO, les produits originaires de la CEDEAO et agréés au schéma de

libéralisation des Echanges de la Communauté bénéficient de l'admission en franchise des droits de douane à l'entrée.

Les produits industriels agréés n'acquittent que la RTL et la TVA.

CONCLUSION

A la lumière de ce qui précède, il apparaît que les exonérations demeurent un sujet controversé. Une conception purement Fiscale tendrait à vouloir les supprimer.

Et pourtant, elles demeurent un élément indispensable de développement économique. Les marchandises exonérées ne doivent pas être utilisées pour un usage autre que celui pour lequel elles sont destinées.

C'est pourquoi, en vue d'un meilleur suivi, et un encadrement strict des exonérations, il est nécessaire d'instituer une démarche, une procédure de mise en œuvre de ces avantages douaniers à travers les différents services afin d'éviter les dysfonctionnements.

C'est cette démarche que nous tenterons d'expliquer dans notre prochaine présentation par une description de la procédure d'octroi et de traitement des dossiers d'exonération et franchises.

Cette prochaine présentation qui a pour objectif, l'accessibilité de la procédure de traitement des exonérations à l'attention du service et des usagers, permettra ainsi de favoriser la transparence fiscale, du fait de sa mise à disposition.

LES DOUANES GUINÉENNES :

un passé, un présent, un avenir



1 - Un peu d'étymologie

Le mot apparaît dès 1281. Il est ainsi attesté en 1281 sous la forme dohanne avec pour signification « édifice où sont perçus les droits d'entrée et de sortie des marchandises » d'après les archives angevines de Naples.

En 1441, il apparaît sous la forme doana « droits d'entrée et de sortie des marchandises ». Le mot est ainsi emprunté au latin médiéval de Sicile doana, dovana, attesté depuis la fin du XII^e siècle, et qui donne l'italien moderne dogana, emprunté à l'arabe vulgaire **duwān*, altération de l'arabe *dīwān*, emprunt du persan *داوند*, *dīwān* (« douane », « divan »).

Ainsi, le substantif féminin "douane" désigne t'il l'administration chargée de percevoir à la frontière des droits sur l'entrée et la sortie des marchandises et de veiller à ce que les importations ou les exportations prohibées n'aient pas lieu. Il définit aussi le lieu, l'édifice où la douane est établie.

Le substantif se décline en adjectif, verbe ou expression : douanier, dédouaner, taxe de douane, droit de douane.

2- De l'histoire des douanes aux douanes guinéennes.

Histoire des douanes au travers des siècles et du monde

Sur tous les continents, dès l'antiquité, naît la volonté des puissants, qu'ils soient rois ou grands propriétaires de terres fertiles d'acquérir des produits, venant d'horizons lointains. C'est ainsi que se développa le commerce à travers les continents, les mers, les déserts et les savanes. Dès lors, les États qu'ils soient africains, arabes, asiatiques, ou européens, ont taxé les marchandises franchissant leurs frontières. À l'importation, ces impôts répondent pour l'essentiel à une préoccupation fiscale, celle de remplir des caisses publiques. Les exportations sont contrôlées par des prohibitions visant à garantir l'approvisionnement du marché national en denrées indispensables.

Tous les empires, tous les pays ont souvent leur propre fonctionnement, avant que ne naisse le 26 janvier 1953 le Conseil de coopération douanière (CCD), qui tient sa session inaugurale en présence de ses 17 Membres fondateurs. Puis le nombre de Membres n'a cessé de s'accroître, couvrant désormais toutes les régions du monde. En

1994, le CCD adopte sa dénomination actuelle d'Organisation mondiale des douanes. Aujourd'hui, l'ensemble des Membres de l'OMD assurent à eux seuls les contrôles douaniers sur plus de 98 % du commerce international.

Histoire des douanes guinéennes

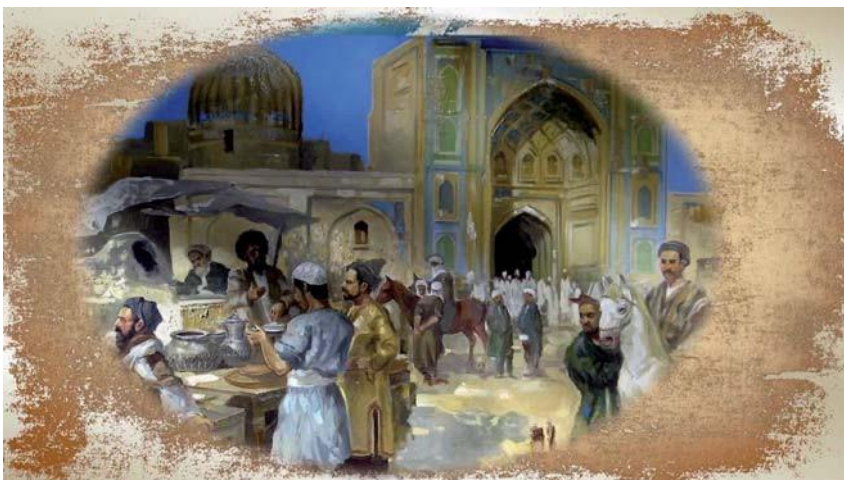
Durant l'administration coloniale, la douane fédérale de l'Afrique-Occidentale française (AOF) avait sa direction à Dakar au Sénégal. En Guinée, c'est la capitainerie de Mamou qui faisait office d'antenne locale de la douane fédérale de l'AOF.

Ainsi, les douanes guinéennes sont créées par Décret n° 002/PRG/DU 4 octobre 1958, deux jours après l'accession du pays à l'indépendance. Le secrétaire d'Etat Baldé Ousmane s'appuiera dès lors, après le départ des cadres coloniaux, sur un noyau de jeunes gens brillants afin d'asseoir les bases de la douane guinéenne, libre du joug colonial. Son premier directeur, Monsieur Diané Ibrahima sera nommé le 13 octobre 1958.

Depuis cette date l'administration des Douanes Guinéennes a connu successivement à sa tête plus d'une quinzaine de Directeurs, au gré des régimes et gouvernements du pays.

Aujourd'hui, le personnel douanier constitue un corps unique d'agents paramilitaires. Après l'élection du Président Alpha Condé, la métamorphose de l'administration douanière s'est accélérée, entrant dans l'ère de l'efficacité et de la dynamique.

La Direction nationale des douanes s'est ainsi muée en Direction Générale, tandis qu'était signé un statut particulier pour les douanes. Informatisation des opérations de dédouanement, création d'une mutuelle baptisée



Koumba Sissi Camara, Parallèlement, pose de la première pierre de l'école des douanes sont autant d'évènements, qui puisant leurs racines dans l'histoire des douanes guinéennes les inscrivent résolument dans l'ère de la modernisation.

3- LES MISSIONS

L'administration des douanes guinéennes est placée sous la tutelle du Ministère du Budget. C'est un Service paramilitaire qui met en oeuvre la Politique douanière du Gouvernement. Elle a ainsi pour mission de concevoir, d'élaborer et de mettre en oeuvre la politique du gouvernement en matière de douanes.

La Douane contrôle l'application de la législation et de la réglementation douanières, et lutte contre les importations et les exportations frauduleuses de marchandises sur tout le territoire national. A ce titre, elle accomplit des missions importantes : la mission fiscale, la mission économique et des missions particulières en collaboration avec d'autres Services administratifs.

A ce titre elle concourt à la mobilisation des ressources budgétaires de l'Etat, à la promotion de l'investissement et à la protection de la population.

1. LA MISSION FISCALE : Les marchandises en provenance ou à destination de la Guinée sont soumises au paiement des droits et taxes. Ceux-ci sont liquidés et perçus par les services de Douane dans le cadre de l'exécution

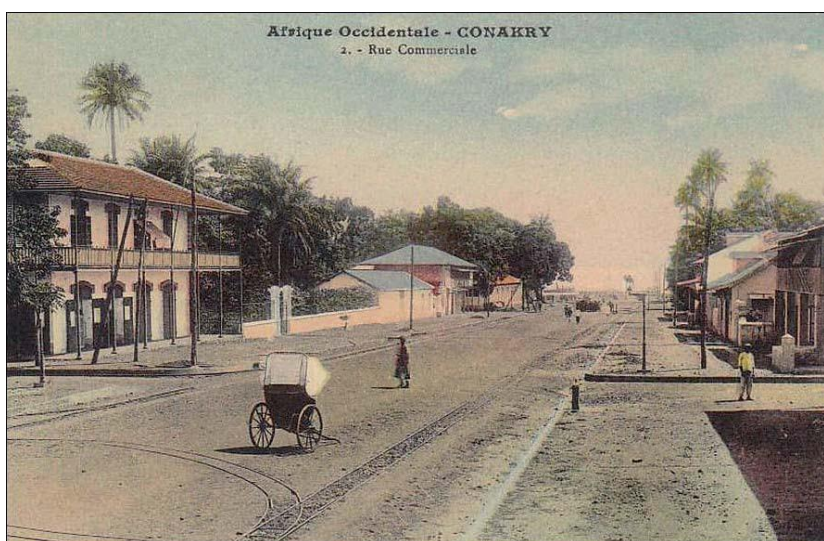
du volet recettes du Budget de l'Etat. La contribution de ces services représente environ 50% des recettes annuelles du Budget national. C'est dire que l'Administration des Douanes procure des ressources financières considérables à l'Etat afin de réaliser les dépenses publiques.

2. MISSION ECONOMIQUE : La Guinée privilégie la politique de promotion de l'investissement au profit des jeunes industries nationales qui sont souvent confrontées à la concurrence déloyale des produits similaires importés. En effet, certaines marchandises étrangères vendues sur le marché guinéen sont plus compétitives que la production nationale quoique celle-ci serait de bonne qualité. A ce sujet, il faut souligner que la Douane est un instrument

efficace de promotion des industries nationales. Elle favorise leur compétitivité en leur accordant des avantages à travers des dispositions douanières. Cette politique de promotion est appliquée dans le tarif des douanes, qui fait une catégorisation des produits pour les taxes selon entre autres, leur degré d'élaboration. Ainsi, par exemple, le droit fiscal d'importation (DFI) sur le coton est de 5% parce qu'il est utilisé comme matière première pour fabriquer le fil et le tissu (produits semi-finis) qui sont taxés à 10%. Le DFI sur le prêt-à-porter (produit fini) est taxé quant à lui à 20%. Cette catégorisation fait bénéficier aux opérateurs économiques des avantages fiscaux qui les incitent à investir dans l'industrie textile. En encourageant aussi, par l'octroi des régimes économiques ou suspensifs, l'importation de matériels et d'équipements, la douane est un soutien précieux de la politique de développement économique du Gouvernement guinéen.

La douane a également pour mission de faciliter le commerce en simplifiant les formalités douanières en vue d'accélérer aux frontières les flux commerciaux, de réduire les coûts et délais qui y sont associés.

3. MISSIONS PARTICULIÈRES : Dans le cadre de la collaboration avec d'autres administrations, la Douane exerce des missions dans les domaines suivants :



a) **Les impôts** : La douane liquide et perçoit le,prélèvement forfaitaire (PF) pour le compte de la Direction Nationale des Impôts ;

b) **La défense nationale** : La Douane participe à la protection et à la défense du territoire national ;

c) **Les statistiques** : La Douane contribue à l'élaboration des statistiques du commerce extérieur pour les opérateurs économiques (études de marchés) et les Organismes nationaux et internationaux (études économiques)

d) **La culture** : La Douane collabore pour la sauvegarde du patrimoine culturel et la protection de la propriété intellectuelle ;

e) **La santé publique** : La Douane veille à l'application de la politique sanitaire de l'Etat en exigeant notamment le visa du Ministère de la Santé pour toute importation de produit pharmaceutique ;

f) **La sécurité** : La Douane intervient dans la lutte contre la drogue et les stupéfiants, ainsi que le contrôle des importations d'armes et de munitions ;

g) **L'industrie** : La Douane réprime les contrefaçons et assure la protection de la propriété intellectuelle ;

h) **Le commerce** : la Douane contrôle l'application des normes de qualité, ou encore de mesure, de certaines marchandises importées ;

i) **L'environnement** : La Douane participe à la protection de certaines espèces animales et végétales en voie de disparition.

4- VISION et VALEURS

VISION

L'administration des douanes guinéenne est une administration performante et transparente, entièrement dédiée au service du développement de la Nation reconnue pour sa capacité à répondre efficacement à l'attente des usages, du gouvernement, de la population et de son personnel.

VALEURS

Travail - Intégrité - Discipline

5- ATTRIBUTIONS LEGALES

Sous l'autorité du Ministre en Charge des Douanes, la Direction Générale des Douanes a pour mission, la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de douane.

A ce titre elle est principalement chargée :

- de préparer les divers projets de textes législatifs et réglementaires en matière de Douane ;
- de liquider et de percevoir pour le compte du Trésor Public ou d'autres institutions nationales et/ou internationales, les droits, taxes, redevances et prélèvements divers institués sur les marchandises importées ou à exporter ;
- d'exercer le contrôle douanier sur les Navires, et Aéronefs embarquant ou débarquant des marchandises, ainsi que sur les véhicules routiers entrant dans le territoire douanier ou en sortant ;
- de rechercher, de constater et de réprimer la fraude douanière et toutes autres infractions aux diverses législations et réglementations que la Douane est chargée d'appliquer ;
- d'administrer, d'orienter, de coordonner et de contrôler les Directions et Services qui la composent ;
- d'assurer la formation professionnelle et le perfectionnement des personnels d'encadrement et d'exécution ;
- de préparer et/ou de donner son avis sur tous les projets de conventions comportant des clauses douanières ;
- d'élaborer les statistiques douanières ;
- de promouvoir les facilitations douanières ;
- de collaborer à la mise en œuvre de la politique commerciale du Gouvernement au plan des importations et des exportations ;
- de participer à la protection et à la défense de l'intégrité du territoire national ;
- d'apporter son concours à d'autres Administrations pour assurer des tâches non douanières : santé et sécurité des populations, conditionnement, protection de l'environnement et du patrimoine culturel, etc. ■



Textes de références

- Vu - la Constitution ;
- Vu - la Loi L /2001/029/AN du 31 décembre 2001, portant principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics ;
- Vu - le Décret D/2010.007.PRG/SGG du 24 décembre 2010, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu - les Décrets N° D/2010/009/PRG/SGG du 27 Décembre 2010, D/2010/016/PRG/SGG du 30 décembre 2010 et D/2011/002/PRG/SGG du 04 janvier 2011, portant nomination de Ministres ;
- Vu - Les nécessités de service Ministère du Budget

Cérémonie de remise de 29 véhicules tout-terrain par le ministre du budget

 Un lot de 29 véhicules tout terrain et d'une centaine de motos pour galvaniser les troupes.



Mercredi 10 Mai 2017, une cérémonie de remise s'est déroulée dans l'enceinte du parc RO-RO du port de Conakry de 29 véhicules tout-terrain et d'une centaine de motos offerts par le Président de la République, Chef de l'Etat, Pr Alpha Condé aux soldats de l'Economie Guinéenne. La cérémonie présidée par le Ministre du Budget, Dr Mohamed Lamine Doumbouya a regroupé outre les Chefs de Services Centraux, le personnel de la Brigade des Douanes du port et quelques travailleurs de la société Bolloré.

Dans son discours de circonstance, Dr Mohamed Lamine Doumbouya a encouragé les douaniers pour les efforts consentis dans la mobilisation des recettes et a rappelé son engagement de doter progressivement la Douane Guinéenne de moyens logistiques et matériels pour renforcer le contrôle et la lutte contre la fraude aussi bien à

l'intérieur du pays qu'à Conakry pour mieux répondre aux attentes du gouvernement en terme de recouvrement des recettes douanières.

Selon Docteur Mohamed Lamine Doumbouya, la Douane est un corps transversal qui exerce trois (3) grandes missions à savoir : **Fiscale, Economique et Particulière.**

Dans cet élan, le ministre dira : " je sais que vous avez la volonté et l'énergie nécessaire pour travailler et je peux vous rassurer de la volonté du Chef de l'Etat d'équiper la Douane qui mobilise aujourd'hui plus de 30% des recettes budgétaires.

Une mission délicate et contraignante qui nécessite des moyens de déplacement' 'C'est pour cette raison que le Chef de l'Etat a décidé de doter les Douanes Guinéennes de véhicules et de motos neufs..

Selon le ministre, d'autres accompagnements visant à renforcer les capacités des services des Douanes suivront, car la Douane et le Ministère du Budget sont liés par un contrat de performance dans lequel, chacune des parties a pris des engagements et le département du Budget est entrain d'honorer progressivement les siens.

Prenant la parole à son tour, le Directeur Général des Douanes, le Général de Brigade Toumany Sangaré très ému par ce geste du Chef de l'Etat, s'est dit heureux et satisfait de recevoir ces véhicules et ces motos qui vont sans nul doute apporter un plus dans le travail que la Douane accompli chaque jour sur le terrain.

Il a au nom de tout le personnel réaffirmé son engagement à atteindre voir dépasser les objectifs budgétaires assignés à la douane en 2017.

Il a exhorté le personnel à redoubler d'effort pour honorer l'engagement pris dans le contrat de performance avec le ministre du Budget. Et a précisé que dans la répartition de ces matériels roulants, la priorité sera d'abord accordée aux unités déconcentrées et après les autres services suivront, avant de conclure que les bénéficiaires feront bon usage de ces engins roulants dans l'intérêt de la Nation.

C'est sur cette note d'espoir que le ministre et sa délégation prendront congé des soldats de l'Economie Guinéenne. ■

La Rédaction

Conférence Annuelle des Douanes 2018

La conférence annuelle des Douanes est aujourd'hui devenue une tradition, qui réunit chaque année les principaux cadres des douanes guinéennes.



La conférence annuelle des Douanes est aujourd'hui devenue une tradition, qui réunit chaque année les principaux cadres des douanes guinéennes.

Les objectifs de cette réunion et les résultats sont clairs. Il s'agit de faire une analyse critique des actions engagées durant l'exercice écoulé, afin d'envisager toutes les mesures d'améliorations susceptibles d'accroître leurs rendements et performances futures.

Ainsi les 24, 25 et 26 Janvier 2018, les soldats de l'économie s'étaient donnés rendez-vous à l'Hôtel Mariador Palace sous l'autorité du Directeur Général des Douanes, le Général de Brigade Toumany Sangaré.

Placée sous la haute présidence de son Excellence, le Ministre du Budget

Docteur Mohamed Lamine Doumbouya, entouré de ses principaux cadres, la cérémonie a mobilisé plus d'une centaine de participants : les Chefs des Services d'Appui, Services Extérieurs, les Directeurs Techniques et certains responsables du Ministère du Budget.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par la présence du Directeur de Cabinet du Ministère d'Etat à la Présidence chargé de la Défense Nationale, le General de corps d'Armée, Aboubacar Sidiki Camara.

A l'ouverture des travaux le Général de Brigade TOUMANY Sangaré, Directeur Général des Douanes, a dans son allocution exprimé toute son admiration et sa gratitude à l'endroit du chef de l'Etat, Professeur Alpha Condé qui a su



CONFÉRENCE ANNUELLE DES DOUANES 2018

ouvrir l'ère de la modernisation pour les Douanes Guinéennes comme en témoigne la concrétisation d'importants projets.

En poursuivant son discours il a déclaré « qu'il est important d'évaluer le travail accompli en vue d'identifier les faiblesses et définir les voies et moyens nécessaires pour une amélioration ».

En 2017, la Douane guinéenne a fait un dépassement de plus de 400 milliards de francs guinéens sur une recette prévisionnelle de 5 milles 834 milliards. Et elle compte en faire plus en 2018. « Pour cette année, nous avons une prévision budgétaire de 6 milles 178 milliards GNF », précise le General Toumany Sangaré. Pour y parvenir, dit-il, la Direction Générale des Douanes peut

compter sur le soutien du Ministre du Budget et de celui chargé de la Défense Nationale, ainsi que sur ses partenaires économiques « Je ne saurais terminer sans réitérer l'engagement et la détermination de l'ensemble du personnel douanier à redoubler d'efforts pour mériter la confiance du peuple de Guinée».

Pour sa part le Directeur du Cabinet du Ministère d'Etat à la Présidence chargé de la Défense Nationale, le Général Aboubacar Sidiki Camara n'a pas manqué de réitérer la bonne collaboration entre le Ministère de la Défense et l'Administration Douanière dans l'accomplissement de ses missions tout en indiquant : (si il y a défense c'est qu'il y a économie, si il y a économie, c'est parce qu'il y a la sécurité qui engendre la paix) avant de conseiller la cohésion entre les forces de défense et de sécurité dont les rôles sont complémentaires.

Prenant la parole à son tour, le Ministre du Budget le Docteur Mohamed Lamine Doumbouya a reconnu les efforts consentis par la Douane au cours de l'année écoulée. En plus des autres objectifs qui ont été assignés à la Direction Générale des Douanes, elle devait mobiliser 5 milles 834.92 milliards GNF,



elle en a recouvré 6 milles 639,58 milliards GNF soit un dépassement de plus de 400 milliards GNF a-t-il admis.

Ce résultat dit-il est l'expression des efforts conjugués de tout le personnel des Douanes.

Pour conclure le ministre dira : « Je ne managerai aucun effort pour vous accompagner dans votre mission ». ■



Célébration de la Journée Internationale de la Douane : 26 janvier 2018 - Conakry

Comme partout dans le monde, le 26 janvier 2018, la Guinée célébrait la journée internationale des douanes.



La célébration a ainsi rassemblé autour du Ministre du budget, de nombreuses personnalités issues des secteurs de l'entreprise ou des corps diplomatiques, présents en Guinée ainsi que plusieurs représentants de sociétés.

Cette année, le thème retenu était « Un environnement commercial sûr, au service du développement économique ». Avec ce thème, l'OMD (Organisation Mondiale des Douanes) a ainsi souhaité interpellé les institutions douanières afin qu'elles se mobilisent pour favoriser un environnement commercial sécurisé, et soient à même de créer un environnement commercial plus sécurisé, plus stable et plus prévisible en réduisant notamment les procédures, en luttant contre la corruption et en facilitant la mobilité transfrontalière des marchandises, des moyens de transports et des personnes.

Pour le Directeur Général de la Douane, le général de brigade Toumany Sangaré, la douane guinéenne s'inscrit d'ores et déjà dans cette dynamique appelée des vœux de l'Organisation Mondiale des Douanes.

« La douane guinéenne pour sa part s'inscrit dans la logique de l'amélioration, de la sécurisation et de la promotion des entreprises depuis des années. C'est dans ce cadre, qu'une panoplie d'actions a été pensée et mise en œuvre par notre administration douanière et d'autres sont en cours. Citons par exemple, la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires, l'entrée en vigueur du tarif extérieur commun de la CEDEAO, la signature de plusieurs protocoles d'accord avec certains opérateurs économiques de la place, l'installation de scanners au port et à l'aéroport de Conakry, la mise en place

des facilités et des mesures incitatives pour les entreprises »

Outre les actions déjà mises en place, le Directeur Général de la Douane a tenu à définir les enjeux de 2018 pour ses entités.

« Il s'agit entre autres de la poursuite du renforcement de nos capacités de surveillance et la coopération en matière de renseignements douanes, la mise en œuvre du guichet unique du commerce extérieur, la numérisation transit routier national, l'interconnexion avec le système informatique des impôts pour le suivi des importations, l'interconnexion entre la douane et la BCRG pour le contrôle automatisé des paiements, la mise en place d'une cellule de ciblage au port de Conakry ». ■

Journée Internationale de la Douane : L'OMD dédie 2018 au renforcement de la sécurité de l'environnement commercial

Le Secrétaire général de l'OMD, KUNIO MIKURIYA, a récemment annoncé que l'année 2018 sera consacrée au renforcement de la sécurité de l'environnement commercial, sous le slogan « Un environnement commercial sûr au service du développement économique ».



L'essor du commerce international n'est pas une fin en soi mais plutôt un instrument par le biais duquel le développement économique peut être atteint. Nous devrions, par conséquent, nous efforcer de créer un environnement qui permette aux entreprises de participer pleinement aux échanges internationaux, au bénéfice de tous.

A cet effet, il est impératif que nous nous posions la question de savoir comment nous pouvons contribuer, en tant que douanes, à mieux sécuriser l'environnement commercial et ce faisant, à stimuler la prospérité économique. Trois éléments de réponse méritent d'être pris en compte :

Un environnement propice.

Il est acquis au niveau international que la douane peut contribuer à créer un environnement commercial plus stable et

plus prévisible en harmonisant les procédures, par exemple, ou encore en luttant contre la corruption, en renforçant l'éthique et en facilitant le mouvement des marchandises, des moyens de transport et des personnes.

Un environnement sûr.

Les entreprises légitimes requièrent une chaîne logistique sécurisée pour pouvoir prospérer. Certaines menaces émanent du commerce lui-même : citons, par exemple, l'envoi de marchandises illicites pouvant mettre en danger la santé, la sûreté et la sécurité des personnes. Il nous incombe de lutter contre la criminalité transfrontalière, y compris le financement illicite du terrorisme international par le biais d'activités commerciales. En tirant parti des outils, des instruments et de l'expertise de l'OMD, les douanes disposent des moyens né-

cessaires pour sécuriser de façon active le paysage commercial international.

Un environnement juste et durable.

L'importation de marchandises illégales, comme les biens enfreignant les droits de propriété intellectuelle (DPI), ou de produits licites qui sont passés en contrebande dans un pays pour éviter le paiement de droits de douane ou dont la valeur rapportée est faussée, par exemple, peut causer d'énormes dégâts à l'économie d'un pays.

La question ne porte pas seulement sur les pertes financières tant pour les opérateurs commerciaux et les gouvernements : de telles activités peuvent également avoir un impact sur la gouvernance, l'économie, le développement et la sécurité partout dans le monde.

JOURNEE INTERNATIONALE DE LA DOUANE

Tous ces aspects relatifs à la sécurisation de l'environnement commercial sont intrinsèquement liés à la priorité actuelle des douanes concernant la facilitation des échanges, en particulier à travers la mise en œuvre de la Convention de Kyoto Révisée de l'OMD et de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, qui étayent les objectifs des Nations Unies définis dans son programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030 - « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »).

L'OMD a déjà mis au point de nombreux outils, instruments et initiatives qui peuvent aider les administrations douanières à créer un environnement

commercial sûr, tels que le Cadre de normes SAFE visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial ou encore le Programme Sécurité.

Ils permettent non seulement d'améliorer les procédures douanières relatives au commerce dans leur ensemble, mais aussi d'augmenter la sécurité et la facilitation des échanges.

Le thème de l'année 2018 sera lancé lors de la Journée Internationale de la Douane, célébrée chaque année le 26 janvier, en commémoration de la session inaugurale du Conseil de Coopération Douanière (CCD) qui eut lieu le 26 janvier 1953. L'OMD invite la communauté douanière à marquer la date du 26 janvier 2018 dans son agenda. ■



Évènements

Célébration de la Fête de l'Armée Guinéenne à la Direction Générale des Douanes

 1^{er} Novembre 1958 - 1^{er} Novembre 2017. Il y a 59 ans que l'Armée Guinéenne a vu le jour au lendemain de l'accession de la Guinée à l'Indépendance Nationale le 2 octobre 1958.



Que de chemin parcouru par nos vaillants soldats sur tous les fronts pour la Défense de l'intégrité territoriale de notre chère patrie.

Ce 1^{er} Novembre 2017, date anniversaire de l'Armée, les soldats de l'écono-



mie nationale ont fait preuve d'un sens élevé du service public et d'intérêt général par des activités civilo-militaires sous l'autorité du Directeur Général des Douanes de Brigade Toumany Sangaré. Ces activités se sont traduites par l'assainissement de la cour de la douane, des artères du boulevard de l'Avenue de la République et des séances de sensibilisation du personnel pour redoubler de vigilance dans l'accomplissement des différentes missions. Le Directeur Général a saisi l'occasion pour féliciter et remercier la troupe pour la forte mobilisation et la discipline observée dans les travaux d'assainissement. En souhaitant bonne



fête à l'Armée Guinéenne, une minute de silence a été observée à la mémoire des soldats tombés aux champs de bataille.

La cérémonie a pris fin à 10h00. ■

Douanes, travaux de la réunion annuelle, contrat de performance : Objectifs 2018

Alors que la prévision des recettes de 2017 a été largement dépassée, le Ministre du Budget, Mohamed Lamine Doumbouya entend mener les douanes encore plus loin en 2018.

Tandis que les travaux de la réunion annuelle des douanes débutaient à Conakry le 24 janvier dernier pour l'exercice 2018, le Ministre du Budget, Mohamed Lamine Doumbouya, qui en présidait la cérémonie d'ouverture, n'a pas manqué de se féliciter des résultats obtenus en 2017.

De fait, entre autres objectifs, il avait été assigné à la Direction Générale des Douanes pour l'exercice 2017, une prévision de recettes d'un montant de 5.834,92 milliards GNF (LFI). Elle en a recouvré 6.239,58 milliards de GNF, dépassant de 404,66 milliards GNF (e.i. 106 %) le montant initialement prévu. La douane guinéenne doit ce résultat au partenariat établi avec le secteur privé notamment les banques primaires et les sociétés de téléphonie à travers un système de e-recouvrement de certaines taxes à travers le téléphone mobile. C'est pourquoi le ministre du budget a invité la direction de la douane à consolider ce partenariat afin de mieux répondre aux attentes des usagers. "Ce partenariat a sans doute concouru aux performances économiques réalisées par notre pays au cours de l'année 2017."

Parmi les acquis de l'année 2017, figurent ainsi l'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CE-DEAO ainsi que la Version 2017 du Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD). En outre, sur la lutte contre la fraude, la drogue et autres délits fiscaux, le Directeur Général de la Douane, le Général Toumani Sangaré a mentionné que durant 2017, ses services ont traité 213 affaires pour un montant de 32 milliards 898 millions 19 mille francs gui-

néens. Des saisies effectuées principalement à l'aéroport de Conakry.

L'année 2018 s'inscrit ainsi dans la dynamique des défis relevés en 2017. La Guinée abritera en outre en avril 2018, la 23^{ème} Conférence des Directeurs Généraux des Douanes de la région de l'OMD, de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Ainsi, pour cette année nouvelle, Mohamed Lamine Doumbouya entend aller plus loin et assigne à la Douane, une prévision de recettes de 6.178 milliards GNF.

« Pour ce qui est de ces objectifs, je n'ai aucun doute que vous serez à la hauteur des attentes du gouvernement et du peuple de Guinée. Je le dis parce que le processus de pilotage par objectifs auquel vous adhérez désormais, tout en révélant votre engagement pour les réformes, me laisse persuader que vous en êtes capables »

Il invitait dès lors les acteurs des douanes à examiner et adopter le plan d'action 2018 afin qu'il atteignent voire dépassent les objectifs fixés.

« Je vous exhorte à élargir ces journées annuelles au secteur privé, c'est-à-dire en organisant un jour avant les journées effectives des douanes une rencontre avec le secteur privé (un déjeuner par exemple) pour échanger sur la façon la plus optimale d'interagir avec elle. De cette façon, nous pourrions être sûrs que ces journées prendront en compte ses aspirations, dans l'intérêt commun ».

Insistant en outre sur la volonté marquée du chef de l'État à initier une

approche concertée dans la conduite des politiques publiques, il n'a pas manqué de délivrer instructions et recommandations, concernant la mobilité des agents dans les postes, garantie de l'efficacité de leurs services.

Parallèlement, le Directeur Général des Douanes, le Général de brigade, Toumany Sangaré a rappelé les succès de son service au cours de l'année écoulée.

« Au titre de l'exercice écoulé, les recettes douanières mobilisées se sont chiffrées à 7.004,996 milliards de francs guinéens, dont 592,211 milliard GNF de recettes de trésorerie. Les recettes budgétaires quant à elles, se sont chiffrées à 6.412,784 milliards GNF, sur une prévision de 6.207,735 milliards GNF suivant la loi de finances, rectificative. Soit un taux de réalisation globale de 103,30%. Ce taux global de réalisation est appréciable par rapport à l'année 2016, qui étaient de 101,44% »

Il a par ailleurs décliné le plan d'action 2018. Ce plan comporte 16 objectifs et 42 actions, réparties en 5 axes stratégiques.

« Au titre du plan d'action 2018, un projet est déjà élaboré et il fera l'objet d'examen et d'adoption au cours de cette réunion. Nous avons l'amélioration du leadership de la gestion stratégique, l'optimisation de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières ; l'adaptation du cadre juridique et le renforcement de la lutte contre la fraude ; la redynamisation de la communication, de la coopération et du partenariat avec l'extérieur » . ■

INSET et IFORPAK : Promotion Général Toumany Sangaré

En 2017, la 7^{ème} promotion de l'université INSET et la 21^{ème} promotion de l'Institut IFORPAK, baptisées du nom du Général de Brigade Toumany Sangaré, Directeur Général des Douanes faisait l'objet d'une importante cérémonie.

Plus d'une centaine de lauréats étaient ainsi d'emblée à même d'intégrer le marché du travail

Formés dans des filières comme MIAGE(méthode informatique appliquée à la gestion des entreprises), le droit, la comptabilité et gestion ou encore le commerce international et transit, ce sont ainsi des candidats d'excellence qui ont quitté les bancs des études supérieures.

De fait, pour les autorités de ces instituts d'enseignement supérieur, la recherche de l'excellence dans tous les

domaines de leur cursus constitue le fil directeur de la formation.

Pour le chef du département sociologie, l'exigence est portée au plus haut point :

« Transmettre le savoir, requiert du professionnalisme. L'université INSET et l'Institut IFORPAK s'inspirent des techniques modernes de formation et se dotent d'un corps enseignant plus dévoués. Le défi de la mondialisation est à relever en Guinée. C'est pourquoi chaque année, nous faisons des innovations à travers la création de nou-

velles filières tournées vers la satisfaction des besoins du pays ».

De fait, ces cursus imposent aux étudiants 3 années de formation intensives, encadrés par un corps enseignant de haut niveau et sont de fait à même de relever des défis d'excellence sur le marché de l'emploi.

De fait, gageons que le parcours d'excellence du Général Toumany Sangaré, dont cette promotion porte le nom saura dessiner des horizons à son images. ■

Cérémonie de remise de certificats de formation aux chefs de brigades

Travaux de refonte du réseau informatique

La formation des chefs de Brigades dans le cadre des travaux de refonte du réseau informatique est un témoignage parmi d'autres de la nouvelle dynamique des douanes.

Ainsi, la cérémonie de remise de certificats de formation aux participants s'est déroulée le 25 Octobre 2017 à la Direction Générale des Douanes. Elle est à l'image de cet ère nouvelle qui se dessine au fil du temps, année par année.

En effet, la Direction Générale des Douanes (DGD) sous la conduite du Ministère du Budget poursuit son vaste programme de construction d'une administration économique résiliente aux services publics de qualité, qui assurent en outre une sécurité totale aux opérateurs économiques., avec le soutien financier de l'Union Européenne à travers le Programme d'Appui aux Reformes des Finances Publiques (PARFIP).

Lors de cette cérémonie, le Ministre du budget, Mohamed Lamine Doumbouya n'a pas manqué de souligner non seulement l'engagement du gouvernement à œuvrer pour la qualification des finances publiques mais aussi a rappelé la volonté de son cabinet de doter les régies financières de l'Etat de cadres compétents et efficaces. Il a ainsi appelé la trentaine de bénéficiaires et lauréats de cette formation à mettre les connaissances acquises à profit afin de poursuivre les efforts pour améliorer le service rendu dans les différents postes de douane:



« Je vous encourage à continuer cette entreprise, ô combien importante pour le programme que le Président de la République ambitionne pour notre pays »

C'est ainsi, en présence du chef du département à la Direction Générale des Douanes, que les travaux de refonte du réseau informatique de la direction avec à la clé une migration de logiciel de gestion notamment de Sydonia+ à Sydonia World ont été présentés.

La fonctionnalité et l'efficience de ce logiciel sont ainsi rendu possibles grâce aux travaux de refonte du système informatique réalisés sur financement européen dans le cadre du Programme d'appui à la Réforme des finances publiques du 10^{ème} FED à hauteur de 6 milliards de francs guinéens.

L'Ambassadeur de la Délégation de l'Union Européenne en Guinée, présent aussi pour l'occasion n'a pas manqué quant à lui de déclarer :

« Cette initiative marque encore un pas dans l'objectif de modernisation et de professionnalisation de la Direction Générale des Douanes et s'intègre également dans les efforts du Ministère du Budget pour moderniser son système d'information ».

La visite guidée de la salle des serveurs a permis à tout un chacun de mesurer l'ampleur des évolutions en cours, riches de nouvelles performances et d'une plus grande efficacité.

Parallèlement, le Ministre du Budget a tenu à faire part de sa reconnaissance à l'encontre des partenaires de ce développement, qui accompagnent non seulement l'administration douanière en particulier mais plus généralement le gouvernement dans l'atteinte de ses objectifs et des défis qu'ils entendent relever.

Il a en outre demandé à la Délégation de l'Union Européenne par la voix de son Ambassadeur en Guinée, la prorogation du projet PARFIP, composante Douane dans l'optique d'achever les grands chantiers en cours d'exécution. ■

Actions sociaux culturelles aux lieux saints de la Mecque

 Retour des pèlerins douaniers du hadj 2017.



Chaque année, il est une tradition pour les douanes guinéennes d'organiser une lecture du saint Coran à l'occasion du retour des pèlerins douaniers des lieux Saints de la Mecque. L'année 2017 a été marquée par le départ vers les lieux saints de la Mecque de 18 douaniers.

Ce pèlerinage à la Mecque est le 5^{ème} pilier de l'islam et constitue une obligation pour tout musulman qui dispose les moyens nécessaires pour l'accomplir.

Ces piliers sont :

1. La profession de la foi (Shahada) « *il n'y a pas de divinité si ce n'est Allah et Mahomet est l'envoyé d'Allah* ». il suffit de prononcer cette formule pour être considéré comme musulman.
2. La prière rituelle (Salât ou Salâh), qui a lieu cinq fois par jour, doit être précédée d'ablutions purificatrices.
3. L'aumône légale (Zakât) est un impôt en espèces ou en nature payé sur la récolte ou le gain de l'année et destiné à un fonds de bien faisances au profit de musulmans.

4. Le jeûne (Sawm) du mois du ramadan va du lever au coucher du soleil.
5. Le pèlerinage (Hadj) obligatoire une fois dans la vie si le musulman en a les moyens, s'effectue collectivement à la Mecque.

La lecture du Saint Coran a été organisée le 29 septembre 2017 par le Service des Affaires Sociales Culturelles et Sportives dans l'enceinte de la cour de la Direction Générale sous la présidence du Directeur Général Adjoint le Colonel

Oubou Zeze Guilavogui entouré de ses principaux collaborateurs. Cette lecture du saint coran dirigée par l'imam ratib de la Mosquée de Kaloum a été marquée par la présence de plusieurs personnalités notamment, les proches parents, amis du Directeur Général et de tous les pèlerins.

Des bénédictions ont été dites pour toutes les familles des pèlerins, de tout le personnel des douanes et de tout le peuple de Guinée pour le bonheur, la paix et l'harmonie nationale. ■



Inauguration du bureau des Douanes de Boké-Port (Dapilon)

Après six mois de travaux, le bâtiment R+1 servant de bureau des douanes à Dapilon a été officiellement inauguré le 9 janvier 2018 par le Directeur Général des Douanes, le Général Toumany Sangaré.



C'est en présence du Directeur Général des Douanes, le Général Toumany Sangaré, du gouverneur de la région administrative de Boké et des membres de la direction du consortium que l'édifice flambant neuf, entièrement équipé, électrifié et climatisé a été inauguré. Il comprend ainsi 14 bureaux et une salle de conférence avec un coût de réalisation d'environ 300.000 dollars américains.

Le Gouverneur de la région administrative de Boké n'a pas manqué de saluer ce geste du Consortium SMB WINNING qui permet à sa région d'évoluer. Elle devient par là même "plus opérationnelle avec l'existence de ce nou-

veau bureau, et sera bientôt un carrefour pour le monde ».

Pour sa part, au nom du Consortium SMB WINNING, la Directrice Générale de Winning Guinée, Caroline Jiang, a affirmé que la construction de cette infrastructure, était un témoignage de l'engagement du Consortium SMB WINNING à permettre à la Guinée de se développer et de l'élever au plus haut niveau notamment dans sur la scène internationale de l'exploitation minière mondiale.

«Je vous remercie pour l'accompagnement et le soutien à ce projet phare qui contribue au développement de la

Guinée à travers le secteur minier. Et nous nous engageons à hisser la Guinée dans la grande cour des exploitations minières mondiales»

Ainsi, le temps est dorénavant révolu où les agents de la douane de Dapilon travaillaient dans des containers. Ils peuvent désormais bénéficier de bureaux dans un édifice moderne.

Devant le bâtiment, le Général Toumany Sangaré, a tenu à s'exprimer au nom de son Ministère de tutelle, mettant en avant les atouts et potentiels de cette infrastructure pour le port :

« Désormais, toutes les procédures administratives liées au dédouanement sont effectives grâce au soutien du Consortium SMB WINNING (...) cela pourrait améliorer la qualité des prestations douanières et accroître la productivité du Consortium SMB WINNING».

Rappelant que ce geste s'inscrit dans le cadre du partenariat, douanes et secteur privé, « une initiative à encourager, il a naturellement chaleureusement remercié le Consortium qui n'en est pas à son premier geste pour la douane guinéenne. Au mois de juillet dernier, le Consortium avait en effet offert deux véhicules 4 x 4 et une vedette de surveillance maritime aux services des douanes de Dapilon. ■

La Stratégie Régionale du Bureau Régional de Renforcement des Capacités (BRRC)

1- LA PRÉSENTATION DE LA REGION OMD-AOC

La région de l'Afrique Occidentale et Centrale est une des trois régions de l'OMD en Afrique et compte 23 pays membres. La Guinée Equatoriale demeure le seul pays dans cette région qui n'est pas encore membre de l'OMD.

Les membres de la région OMD-AOC sont : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Congo (République du), Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, République centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sao Tomé & Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo.

La Région AOC est, comme d'autres régions, très diverse. Elle compte 14 pays francophones, 5 pays anglophones (Gambie, Ghana, Liberia, Nigeria, Sierra Leone), 3 pays lusophones (Cap Vert, Guinée-Bissau, Sao Tomé & Principe), et 1 pays bilingue anglais-français (Cameroun). Le plus grand pays en termes de superficie est la République Démocratique du Congo (2,35 millions de km²), le plus petit est Sao Tomé & Principe (965 km²). Le pays le plus peuplé est le Nigeria (165 millions d'habitants), le moins peuplé est Sao Tomé & Principe (165 000 habitants).

La modernisation douanière des membres se caractérise non seulement par une approche nationale mais également par l'intégration régionale ou sous-régionale de plus en plus importante. En effet, tous les pays sont membres d'une ou plusieurs des organisations économiques sous-régionales suivantes :

- Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) ;
- Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ;

- Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ;
- Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ;
- Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) ;
- Mano River Union (MRU) ;
- Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) ;
- Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

2 - PLAN STRATEGIQUE REGIONAL

En 2008, les Administrations des Douanes de la Région Afrique Occidentale et Centrale réunies à Dakar, Sénégal au cours de leur 13^{ème} Conférence ont adopté à l'initiative du Bureau Régional de Renforcement des Capacités de l'Afrique Occidentale et Centrale (BRRC-AOC) le premier plan stratégique régional 2009-2012.

Ce plan stratégique reposait sur sept axes principaux :

- Le renforcement du management stratégique ;
- L'amélioration de la gestion des ressources humaines et financières ;
- L'amélioration de la gestion des équipements ;
- La mise à jour du cadre légal ;
- L'optimisation des technologies de l'information et de la communication ;
- Le renforcement du partenariat ;
- L'amélioration de l'éthique et de la bonne gouvernance.

En Janvier 2009, en prélude à l'ouverture officielle du BRRC-AOC à Abidjan, Côte d'Ivoire, ce plan stratégique a été réexaminé par la première rencontre des Points de Contact et décliné en plan d'action comprenant les 4 axes prioritaires suivants qui répondaient aux besoins exprimés par la région :

- Management stratégique ;
- La gestion des ressources humaines ;

- Les instruments de l'OMD et
- L'éthique et la bonne gouvernance.

La 15^{ème} Conférence Régionale des Directeurs Généraux de 2010, tenue à Bamako au MALI, a recommandé l'ajout d'un 5^{ème} axe prioritaire relatif aux technologies de l'information et de la communication.

Pour la mise en œuvre de ce plan d'action régional, cinq Groupes de Travail Régionaux (GTR) ont été créés par le BRRC, chacun sous la direction d'un pays leader selon la configuration suivante :

- GTR management stratégique : Cameroun
- GTR gestion des ressources humaines : Nigeria
- GTR mise en œuvre des instruments de l'OMD : Sénégal
- GTR éthique et bonne gouvernance : Ghana.
- GTR développement de l'informationnelle : Côte d'Ivoire.

En janvier 2012, le BRRC-AOC a initié un exercice d'auto-évaluation inspiré du Cadre d'Auto-évaluation des Fonctions Publiques (CAF) à l'attention des 23 Administrations membres.

Cet exercice d'auto-évaluation avait pour objectif :

- D'évaluer le niveau de mise en œuvre par chaque Administration membre du plan d'action régional ;
- De constater les résultats obtenus par chaque membre ;
- D'identifier les besoins spécifiques de chaque membre ;
- De dégager une tendance régionale ;
- De prendre les mesures idoines.

Les conclusions de l'auto-évaluation présentées lors de la 17^{ème} Conférence des Directeurs Généraux des Douanes à Cotonou/Benin ont révélé d'une part

LA STRATÉGIE RÉGIONALE DU BUREAU RÉGIONAL DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (BRRC)

des faiblesses dans la mise en œuvre et d'autre part des résultats mitigés dans l'ensemble.

Tenant compte de ce constat, les Directeurs Généraux ont donc décidés de proroger le plan d'action régional d'une année, c'est à dire jusqu'en 2013 pour permettre aux Administrations de rattraper les écarts constatés et au BRRC d'élargir la base de l'étude.

En janvier 2013, le BRRC-AOC a lancé le second exercice de l'auto-évaluation qui a connu une plus grande participation des Administrations membres.

Les conclusions de ce 2^{ème} exercice d'auto-évaluation ont permis au BRRC-AOC de constater que malgré la spécificité de chaque Administration et à l'exception de quelques rares cas, celles-ci présentent globalement les mêmes niveaux de mise en œuvre et de résultats obtenus.

De la mise en œuvre du plan stratégique régional 2009-2013 et au regard des conclusions des deux exercices d'auto-évaluation, le BRRC-AOC a abouti aux constats suivants :

- Le savoir existe au sein des Administrations mais quelques difficultés subsistent au niveau du savoir-faire ;
- Quelques difficultés liées au Leadership des dirigeants notamment à leur relation avec la sphère hiérarchique et politique ;
- Quelques limites dans l'appropriation du processus de modernisation par les parties prenantes ;
- La maîtrise et la Gestion des ressources humaines demeurent un défi majeur dans les Administrations ;
- Le processus de gestion stratégique est accepté mais limité souvent à la planification stratégique; les autres aspects restent méconnus ou inappliqués ;
- Quelques timides initiatives en matière de partenariat avec le secteur privé qui se limitent à des cadres de rencontre mais sans impacts véritables ;
- La collaboration régionale inter-administrative (Coaching) semble être

privé mais manque souvent de suivis ;

- Les procédures douanières demeurent souvent inadaptées aux normes actuelles du commerce international ;
- Les Recettes Douanières demeurent une priorité régionale et doivent faire partie intégrante de la Facilitation des échanges ;

Ces constats non exhaustifs traduisent la nécessité pour le BRRC-AOC d'orienter les Administrations des Douanes de la région, dans le cadre de leur processus de modernisation vers des axes qui prennent en compte leurs défis véritables de même que les grandes orientations de l'OMD, des partenaires au développement et autres bailleurs de fonds.

Sur cette base, le BRRC-AOC a donc élaboré à l'attention de la 18^{ème} Conférence des Directeurs Généraux à Accra /GHANA un projet de plan stratégique régional 2013-2017 comportant cinq axes :

- **LEADERSHIP ;**
- **MANAGEMENT STRATEGIQUE ;**
- **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ;**
- **PARTENARIATS;**
- **PROCEDURES DOUANIERES (Facilitation et Sécurisation des échanges).**

Soumis à la 18^{ème} Conférence des Directeurs Généraux des Douanes de la Région AOC tenue du 21 au 22 Mars 2013 à Accra / Ghana, ce plan a été adopté et est donc entré en vigueur.

2- METHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE

Le plan stratégique régional 2013-2017 comprend donc 5 axes stratégiques.

Chaque axe stratégique se décline en plusieurs objectifs.

Chaque objectif contient diverses actions dont la mise en œuvre permet de l'atteindre.

Chaque action est assortie de délai de réalisation et de résultats à atteindre.

Pour la mise en œuvre du plan stratégique 2013-2017, le BRRC-AOC a adopté la méthode du plan d'action annuel sous forme de **FEUILLE DE ROUTE**.

Dans le principe, les actions devant être mises en œuvre au cours d'une année figurent dans la feuille de route de cette année.

Il s'agit à travers les feuilles de routes successives (de 2013 à 2017) de mettre en œuvre progressivement le plan stratégique régional.

A terme, les feuilles devront servir « à apurer » totalement le plan stratégique régional en fonction des réalités et capacités de chacune des Administrations membres.

Il convient de préciser que le plan stratégique régional et les différentes feuilles de routes sont des instruments complémentaires des orientations nationales et communautaires.

Les Administrations des douanes de la région devront prendre toutes dispositions utiles pour intégrer le plan stratégique et la feuille de route dans leurs programmes nationaux de modernisation.

En cas de conflit entre la norme régionale et la norme nationale il est d'usage que la priorité revient à la norme nationale.

Le BRRC et le Secrétariat de l'OMD restent disposés à apporter toute l'assistance nécessaire aux Administrations.

LEADERSHIP

Le leadership est la capacité à mener ou à conduire des individus ou des organisations dans le but d'atteindre des objectifs.

Dans cette optique, le leader est celui qui donne une orientation à son organisation, en formule les missions, la vision ainsi que les objectifs.

Il définit, incarne et transmet les valeurs nécessaires à la réussite de son organisation.

LA STRATÉGIE RÉGIONALE DU BUREAU RÉGIONAL DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (BRRC)

Le leader identifie les besoins actuels et futurs de son organisation et prend les décisions nécessaires aux changements.

Dans le cadre du programme COLUMBUS, l'OMD insiste auprès de ses membres pour une gestion moderne et efficiente des services douaniers.

Dans cette optique, plusieurs Universités qui participent au programme PICARD de l'OMD ont développé ensemble un programme pour promouvoir le leadership et le perfectionnement du personnel d'encadrement au sein des Administrations Douanières.

Ce programme différencie le leadership du management (gestion).

Dans la région AOC, les résultats de l'auto-évaluation du plan d'action 2009-2012 initiés par le BRRC ont révélé que des efforts ont certes été consentis au niveau de la planification stratégique, mais des limites apparaissent quant à la capacité de certains dirigeants à impulser la dynamique de réforme et modernisation au sein de leurs structures respectives.

Des raisons existent pour justifier ces limites, cependant il apparaît important d'insister sur cet aspect lié au LEADERSHIP comme volet important au changement et à la modernisation des administrations des douanes de l'Afrique Occidentale et Centrale pour le prochain cycle.

Dans le cadre de l'axe stratégique sur le LEADERSHIP, les administrations des douanes de l'Afrique occidentale et centrale devront pour la période 2013-2017, atteindre les objectifs suivants :

1. Donner une orientation à l'Administration en développant sa mission, sa vision et ses valeurs.
2. Motiver le personnel de l'administration à se comporter de manière exemplaire.
3. Améliorer les relations avec toutes les parties prenantes, notamment la sphère politique.

MANAGEMENT STRATÉGIQUE

La stratégie est l'art de coordonner l'ensemble des activités interdépendantes d'une organisation pour contribuer à sa performance globale.

Dans le domaine du management, cette notion est souvent associée à celle de la planification ; on parlera dans ce cas de planification stratégique.

La planification stratégique dans l'optique d'une administration est donc un processus qui permet à celle-ci de se fixer des objectifs et de combiner ses forces, faiblesses, opportunités et menaces en vue d'atteindre des résultats escomptés dans des délais définis.

Ce processus implique pour l'administration l'élaboration à partir de ses missions d'une stratégie fondée sur sa vision et ses valeurs.

Elle cible donc un objectif global qui se décline en objectifs spécifiques dont la mise en œuvre se résume en plusieurs actions orientées vers les résultats mesurables.

Dans le cadre de la modernisation des administrations des douanes, l'OMD a développé le programme Columbus. Ce programme comprend trois phases :

- Phase 1 : diagnostic ;
- Phase 2 : planification stratégique ;
- Phase 3 : suivi et évaluation.

Toutes les administrations douanières de la Région AOC ont achevé la phase de diagnostic et se retrouvent engagées dans la phase de planification stratégique avec l'assistance technique de l'OMD, du BRRC-AOC et d'autres partenaires au développement (FMI, Banque Mondiale, UE, Fonds nationaux...).

Un groupe de travail régional (GTR) composé de plusieurs membres de la région a été créé avec pour objectif de développer des outils, identifier les bonnes pratiques et faire des propositions concrètes en matière de gestion

stratégique aux structures régionales (BRRC, CRF, BRLR).

L'exercice d'auto-évaluation du plan stratégique 2009-2012 réalisé par le BRRC-AOC a révélé que la planification stratégique est l'axe qui a connu la plus grande progression régionale tant au niveau de la mise en œuvre que des résultats obtenus.

Plusieurs facteurs conjugués ont contribué à ce résultat notamment :

- la poursuite du programme Columbus dans la Région ;
- l'action du BRRC-AOC ;
- la mise en place dans chaque administration membre d'une structure en charge de la modernisation ;
- l'élaboration des plans d'actions nationaux pluriannuels ;
- le bon fonctionnement du Groupe de Travail Régional (GTR) sur le management stratégique.

Cet axe a connu des résultats remarquables, notamment pour certaines administrations. Il faut cependant préciser que des efforts substantiels restent à fournir par la grande majorité des membres de la Région.

Dans le cadre de l'axe prioritaire sur la planification stratégique, les administrations des douanes de la Région AOC devront pour la période 2013-2017, atteindre les objectifs suivants :

1. Collecter l'information sur les besoins actuels et futurs de l'Administration et de ses parties prenantes ;
2. Planifier, mettre en œuvre et évaluer de façon autonome le processus de modernisation et d'innovation ;
3. Développer et mettre en œuvre un système de management pour gérer l'administration, la performance et le changement ;
4. Développer les compétences internes en matière de planification stratégique et d'auto-évaluation.

LA STRATÉGIE RÉGIONALE DU BUREAU RÉGIONAL DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (BRRC)

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La gestion des ressources humaines (GRH) est un ensemble de pratiques destiné à administrer, mobiliser et développer les ressources humaines (l'ensemble des collaborateurs, employés, cadres, ou autres) assurant l'activité de l'organisation qui les emploie.

Dans l'administration, cette notion ramène à la gestion prévisionnelle et dynamique des effectifs, des emplois et des carrières en vue de la réalisation de ses objectifs. Cela englobe, entre autres le recrutement, la formation initiale et continue, le développement, l'évaluation, la promotion, le déploiement, la motivation, la sanction, l'encadrement, l'éthique et la rémunération du personnel, les relations sociales, l'organisation du travail.

La réalisation des bons résultats d'une administration dépend donc de la qualité des hommes et des femmes qui l'animent d'où l'importance d'une gestion efficiente et efficace des ressources humaines.

Dans les administrations des douanes, l'OMD place la gestion des ressources humaines au cœur de la stratégie de modernisation des administrations des douanes.

Elle suggère à ses membres de passer de la gestion du personnel à la gestion des ressources humaines.

Ce qui signifie une gestion rationnelle et transparente du personnel considéré désormais comme une ressource fondamentale de l'Administration.

Des programmes de renforcements des capacités en la matière sont conçus par le Secrétariat de l'OMD avec le soutien de certains donateurs et membres.

Ces programmes sont mis en œuvre dans le cadre d'ateliers et séminaires à l'initiative du Secrétariat ou des membres eux-mêmes.

Les administrations des douanes de la région AOC ont, dans le cadre de leur

plan stratégique 2009-2012, inscrit la gestion des ressources humaines comme une des priorités.

Un groupe de travail régional (GTR) composé de plusieurs membres de la région a été créé avec pour objectif de développer des outils, identifier les bonnes pratiques et faire des propositions concrètes en matière de gestion des ressources humaines aux structures régionales (BRRC, CRF, BRLR).

L'exercice d'auto-évaluation initié par le BRRC-AOC a révélé que certaines administrations des douanes de la région AOC ont développé des initiatives timides en matière de gestion des ressources humaines.

Quelques logiciels de gestion des ressources humaines sont en phase d'expérimentation dans certaines administrations qui pourront à terme servir de modèle dans le cadre du programme régional de coaching géré par le BRRC-AOC.

Toutefois, la tendance régionale indique que des efforts restent encore à fournir.

La gestion des ressources humaines est donc maintenue comme une des priorités du plan stratégique 2013 - 2017.

Concernant l'axe stratégique sur la gestion des ressources humaines, les administrations des douanes de l'Afrique Occidentale et Centrale devront pour la période 2013-2017, atteindre les objectifs suivants :

1. Planifier, recruter, et gérer les carrières de manière transparente en cohérence avec les besoins du service et le processus de modernisation ;
2. Développer les compétences du personnel au regard des mutations du commerce international et des besoins du service ;
3. Instaurer des mécanismes interne favorisant l'éthique, la bonne gouvernance et l'esprit de corps

PARTENARIATS

Le partenariat est une association de différents intervenants qui, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun.

Dans l'administration, le partenariat est la manière dont le dirigeant traite et gère les parties prenantes de sa structure afin de poursuivre sa stratégie, sa planification et d'assurer une exploitation efficace de ses processus.

Dans le cadre du programme Columbus la majorité des Administrations des Douanes membres de l'OMD a signé le cadre des normes SAFE.

Ce Cadre comprend plusieurs normes portant sur la facilitation et la sécurisation de la chaîne logistique internationale.

Il repose sur deux piliers :
 - **pilier douane- douane ;**
 - **pilier douane- entreprises.**

Le second pilier douane-entreprise met l'accent sur la nécessité pour les Administrations des Douanes de collaborer avec le secteur privé à travers des partenariats-clés.

Au niveau de la région, Afrique Occidentale et Centrale(AOC) de l'OMD, plusieurs Administration des Douanes se sont engagées dans des partenariats avec le secteur privé. Les résultats à ce niveau sont très encourageants et les bonnes pratiques en la matière font l'objet d'un partage au niveau régional dans le cadre du Programme de Coaching initié par le BRRC-AOC.

Toutefois ces résultats encourageants ne se limitent qu'à certaines administrations et par conséquent il convient de maintenir les efforts à ce niveau notamment dans la perspective des Accords de Partenariat Economique (APE) et de la transition fiscale.

Par ailleurs, l'une des caractéristiques majeures des Administrations des Douanes de la Région-AOC est la faiblesse des ressources octroyées pour

LA STRATÉGIE RÉGIONALE DU BUREAU RÉGIONAL DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (BRRC)

atteindre des objectifs de recettes sans cesse croissant.

Il convient par conséquent d'orienter les Administrations des Douanes de la Région AOC vers plus d'efficacité.

Dans le cadre de l'axe stratégique sur le partenariat et ressources, les administrations des douanes de l'Afrique occidentale et centrale devront pour la période 2013-2017, atteindre les objectifs suivants :

1. **Développer et mettre en œuvre des relations de partenariat stratégiques avec les autres administrations des douanes (pilier 1 cadre des normes SAFE) ;**
2. **Développer et mettre en œuvre des relations de partenariat stratégiques avec le secteur privé et les autres parties prenantes (pilier 2 cadre des normes SAFE) ;**

PROCÉDURES DOUANIÈRES (Facilitation et Sécurisation des Échanges commerciaux)

Les procédures sont une succession d'activités qui transforment des ressources, en produits, services et résultats, apportant ainsi une valeur ajoutée à l'organisation.

Toute administration qui aspire à fonctionner correctement et à produire des résultats doit être régie par un certain nombre de procédures considérées comme garant de la rationalité et de la légitimité des interventions.

Si les résultats obtenus par l'administration ne sont pas à la hauteur des objectifs, elle doit entre autres solutions changer ses procédures sur la base d'un diagnostic objectif.

S'agissant des administrations douanières, les procédures qu'elles appliquent sont spécifiques parce qu'elles couvrent plusieurs domaines d'activité qui relèvent essentiellement de ses missions fiscales, économiques et sécuritaires.

Les textes, conventions et instruments nationaux, communautaires et internationaux, fournissent aux administrations des douanes des recommandations, directives et renseignements leur permettant de faciliter les échanges par la simplification et l'harmonisation des régimes et procédures douaniers.

L'OMD encourage ses membres à ratifier et à mettre en œuvre la Convention de Kyoto Révisée (CKR) sur la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers.

Au sein de la région Afrique Occidentale et Centrale, la mission fiscale demeure la principale priorité des administrations des douanes.

Les attentes des gouvernements à l'endroit des administrations des douanes sont énormes et en constante évolution.

En général, les administrations des douanes de la région contribuent à

plus de 50% de la mobilisation des ressources intérieures au titre du budget de l'Etat et les procédures douanières sont pour cela essentiellement orientées vers la sécurisation des recettes douanières et la lutte contre la fraude.

Toute réforme qui ne concourt pas à l'accroissement des recettes douanières a peu de chance d'obtenir l'adhésion de l'Autorité politique.

Il convient par conséquent dans le cadre du plan stratégique 2013-2017 d'insister sur cet axe en recherchant l'équilibre entre les impératifs de recettes douanières et la facilitation des échanges.

Pour y parvenir, les efforts des administrations des douanes de la région AOC devraient être orientés vers les objectifs suivants :

1. **Fournir des produits et services orientés vers la sécurisation des recettes douanières ;**
2. **Renforcer la lutte contre la fraude et la criminalité transnationale organisée ;**
3. **Améliorer en permanence les procédures douanières au regard de l'évolution du commerce mondial (Facilitation et sécurisation de la chaîne logistique internationale) ;**
4. **Développer des outils et instruments innovants (outils informatiques) pour optimiser le rendement des services. ■**

Coopération

Liste des administrations douanières de la région AOC de l'OMD

N°	Pays	DESTINATAIRE	No téléphone
01	Tchad	DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES ET DES DROITS INDIRECTS	(235) 66293716
02	Cap Vert	DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES	(238) 261 77 58
03	Bénin	DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES ET DES DROITS INDIRECTS	(229) 61 24 24 25 (229) 97 48 62 91
04	Guinée Bissau	DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES	(245) 663 48 88 (245) 720 48 88 (245) 520 48 88
05	Liberia	THE COMMISSIONER LIBERIA BUREAU OF CUSTOMS AND EXCISE	(231) 886 72 76 66 (231) 886 52 03 92
06	Gambia	THE COMMISSIONER OF CUTOMS GAMBIA REVENUE AUTHORITY CUSTOMS DEPARTMENT SERVICE	(220) 77 92 221 (220) 42 29 129
07	Mauritanie	DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES	(222) 525 83 06 (222) 525 63 04
08	Sao Tomé et Príncipe	DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES	(239) 222 398 (239) 222 413 (239) 903 893
09	Burkina Faso	DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES ET DES DROITS INDIRECTS	(226) 50 32 47 57 (226) 70 23 97 82
10	Mali	DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES	(223) 66 73 46 56
11	Republique Centrafricaine	DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES ET DES DROITS INDIRECTS	(236) 75 50 00 89 (236) 70 00 84 25
12	Togo	COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES	(228) 22 53 14 00 (228) 90 15 50 44
13	République démocratique du Congo	DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES ET ACCISES	(243) 15 03 07 00
14	Sénégal	DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES	(221) 33 889 74 74 (221) 33 889 74 01 (221) 33 822 13 00
15	Niger	DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES	(227) 72 31 33 (227) 72 31 36
16	Gabon	DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES ET DES DROITS INDIRECTS	(241) 79 53 68/71/72/07 (241) 86 18 51
17	Guinée	DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES	(224) 622 93 50 46 (224) 628 55 91 09 (224) 628 27 00 55 (224) 30 45 14 34
18	Congo	DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES ET DES DROITS INDIRECTS	(242) 05 57 08 347 (242) 06 65 17 810
19	Cameroun	DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES	(+237) 67 75 40 233 (+237) 69 98 86 736
20	Sierra Leone	THE COMMISSIONER-GENERAL NATIONAL REVENUE AUTHORITY CUSTOMS SERVICE DEPARTMENT	(232) 76 82 16 43
21	Nigeria	THE COMPTROLLER-GENERAL NIGERIA CUSTOMS SERVICE	+(234) 803 55 92 390
22	Ghana	THE COMMISSIONER CUSTOMS DIVISION GHANA REVENUE AUTHORITY	(233 302) 66 83 20

Conférence de Presse sur l'Opération MADA0 1 (Modernisation des Administrations Douanières de l'Afrique de l'ouest)

en République de Guinée à l'hôtel Noom par le Directeur Général Adjoint des Douanes, le Colonel Oubou Zézé Guillavogui

 Un exemple à suivre sous les auspices de l'OMD le 30 Novembre 2017.



Cette conférence de presse s'est tenue sous la présidence du Directeur Général Adjoint des Douanes, le Colonel Oubou Zézé GUILAVOGUI, entouré du Directeur adjoint de la police de l'air et des frontières, du directeur national des eaux et forêt, du Représentant du haut commandant de la Gendarmerie Nationale, Directeur de la Justice Militaire et du Directeur de l'OCAD.

L'objectif de cette conférence de presse était de présenter les résultats de l'opération MADA0 1 organisée par la douane guinéenne en partenariat avec des agents des services publics de l'OCAD, de la Gendarmerie, de la Police et des Eaux et Forêts, sous les auspices du secrétariat de l'OMD.

D'entrée de jeu, le chef de mission, Monsieur Richard Chopra, directeur du Programme MADA0 de l'OMD accompagné de Monsieur Pierre Bertrand expert OMD, a dans son intervention dégagé l'intérêt de cette mission en Guinée qui s'inscrit dans le

cadre de la lutte contre la fraude, le trafic des médicaments contrefaits, la criminalité transfrontalière.

Il a poursuivi son intervention en mettant l'accent sur la collaboration entre les agences gouvernementales aux frontières notamment la police, la douane, la gendarmerie et les eaux et forêt. Cette collaboration constitue le troisième pilier du cadre des Normes (SAFE) de l'OMD.

Il a terminé ses propos par les remerciements du Secrétaire Général de l'OMD au Directeur Général des Douanes pour la réussite et le succès de l'opération MADA0 1 première du genre dans un état Membre de l'OMD.

Prenant la parole à son tour, le Directeur Général Adjoint, Président de séance a tout d'abord au nom du Directeur Général en mission remercié vivement les experts de l'OMD et tous les agents qui ont participé à la réussite de cette opération, il a par ailleurs invité chacun

à consolider l'harmonie et l'union dans les différents services.

Il a aussi insisté sur la collaboration avec les citoyens qui pourraient apporter de très bons résultats en matière de lutte contre la fraude et a terminé son allocution par la présentation des résultats de l'opération MADA0 1. Cette présentation a été faite par le chef de la cellule de coordination de l'opération MADA0 1. Commandant Cheick Gadiry Condé.

La cérémonie a pris fin à 13 heures suivie d'une photo de famille et d'un cocktail offert par les experts de l'OMD. ■





> Lieutenant Colonel Payard MAOMY
Directeur de la Surveillance Douanière

Franc succès de l'opération lutte contre la Fraude « MADAO 1 » en République de Guinée

Dans le cadre du Projet MADAO, financé par la Suède, la République de Guinée a conduit avec succès sa première opération lutte contre la fraude multi-agences et multi-vecteurs (air, mer, route) du 20 au 30 Octobre 2017 sur l'ensemble du territoire guinéen.



Ont ainsi été constatées de nombreuses importations sans déclaration, des fraudes aux accises (tabacs, huiles minérales), des infractions à la convention de Washington (CITES), des infractions relatives à la législation sur les stupéfiants dont 800 g de cocaïne incorporé et 129 kg de cannabis, des infractions à la législation sur la circulation des capitaux et un trafic d'armes.

Certaines de ces affaires ont d'ores et déjà été confiées à la police judiciaire et devraient déboucher sur des développements ultérieurs.

La mise en œuvre de l'opération MADAO 1 constitue l'aboutissement d'un processus de modernisation et de renforcement des capacités de l'Administration des douanes de la République de Guinée initié depuis septembre 2016 dans le cadre du Projet MADAO de l'OMD.

Ainsi, les agents de la douane de la Guinée et certains de ses partenaires ont bénéficié depuis le début 2017 de formations en matière de conduite d'opérations de lutte contre la fraude et de la formation COPES1 (du Programme COPES de l'OMD) couvrant notamment les techniques de recueil de la preuve et de coopération interservices permettant d'aboutir à des

constatations et des suites judiciaires efficaces.

Les agents avaient également été formés à l'utilisation du CENcomm.

La réussite de MADAO 1 résulte aussi du soutien du Directeur Général des Douanes, le Général Toumany Sangaré, qui avait enjoint à ses services d'exploiter pleinement les formations dispensées par les experts de l'OMD et de l'engagement de toute la chaîne de commandement.

La collaboration entre les différentes agences et la douane ont permis d'aboutir aux résultats ci-après

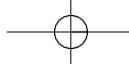
SAISIE DE STUPEFIANTS

- Saisie de 800 grammes de Cocaïne incorporé sur un voyageur nigérian en provenance de Sao Paulo via Casablanca.
- Saisie de 119kg de Cannabis en provenance de la Sierra Léone.
- Saisie de 10kg d'herbe de cannabis en provenance de la Sierra Léone

SAISIE DE DEVISES:

Saisie de 74.100 euros (741.000.000 francs guinéens) en partance pour la Gambie





FRANC SUCCÈS DE L'OPÉRATION LUTTE CONTRE LA FRAUDE « MADA0 1 » EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE



SAISIE D'ARMES:

Saisie à l'aéroport de Conakry de quatre (4) fusils à pompe neufs en provenance de la Russie.

SAISIE ESPECES MENACEES D'EXTINCTION

Saisie d'une tortue vivante et d'un pangolin mort

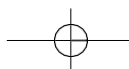
SAISIE DE CIGARETTES :

Saisie de 57 cartouches de cigarettes de marque Marlboro dans un bagage à soute sur un ressortissant français en partance pour Strasbourg (France) via Casablanca.

FRAUDES DOUANIERES CLASSIQUES

- Saisie d'un conteneur en provenance des USA (déclaration : effets personnels de 200 cartons contenant chacun 4 boîtes de 5kg de mastic (pour la carrosserie pour un poids total de 4 tonnes.

- Saisie dans un conteneur provenance des USA d'un véhicule 4x4 d'occasion non déclaré.
- Saisie dans un conteneur en provenance des USA, d'un lot d'une quinzaine de mètre cubes de boissons à base de fruits, de sauces, de détergents et autres produits d'entretien.
- Saisie d'un camion citerne en provenance de Boké transportant 25.000 litres de gaz-oil, démuné de justificatif douanier.
- Saisie d'un chargeur de marque "Caterpillar D8", circulant sans document d'accompagnement. ■



Document stratégique sur la coopération internationale

L'élaboration du document stratégique sur la coopération internationale se situe dans le cadre des travaux de réformes et de modernisation de l'administration des douanes guinéennes. Elle contribue à améliorer les performances de la Direction Générale des Douanes en matière de coopération bilatérale et multilatérale. Son inscription au plan d'action de l'année 2014 traduit la volonté de la douane d'utiliser la stratégie de coopération comme un levier de développement de ses ressources et de ses capacités opérationnelles.

Cette stratégie est un instrument dynamique qui permet d'établir et de renforcer des liens, des échanges et des partenariats entre la Direction Générale des Douanes et les acteurs de la coopération internationale. Elle favorise aussi l'obtention de soutien auprès de ceux-ci. En effet, sans stratégie, on ne sait pas comment on y va et vers qui aller.

Ainsi, les cadres bilatéral et multilatéral, doublés de l'élaboration d'une stratégie permettent à la Douane Guinéenne de tirer parti des opportunités qui sont offertes par chaque partenaire extérieur dans un monde en pleine expansion.

A cet égard, le présent document vise à répondre aux attentes de la Douane en ce qui concerne la préparation d'une feuille de route pour réaliser des objectifs de son programme de réformes et de modernisation à travers une coopération tout azimuts.

Il s'articule autour des points suivants :

- L'argumentaire pour une stratégie de coopération internationale,
- Le contexte et les enjeux,
- La formulation de la stratégie,
- La mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie.

1- L'ARGUMENTAIRE POUR UNE STRATÉGIE DE COOPERATION INTERNATIONALE

Sa mise en place est une nécessité pour la douane, notamment technique, intrinsèques aux éléments suivants :

- L'augmentation constante de la charge de travail des services douaniers et des attentes de la part du Gouvernement et des usagers malgré l'insuffisance (ou l'inexistence) des ressources budgétaires pour assurer leur fonctionnement,
- Le manque de fonds pour exécuter des projets du programme de réformes et de modernisation,
- L'exécution du programme de formation initiale et continue des cadres et des agents pour accroître leur niveau de qualification qui est généralement bas, qui permettra à la Douane de s'acquitter avec une plus grande efficacité de ses missions,
- Le rôle de plus en plus important de la Douane dans la lutte contre la fraude et la protection de la société afin de répondre aux nombreuses menaces auxquelles sont confrontées la sécurité nationale et la santé publique,
- La modernisation et la mise à niveau régulière des instruments douaniers en vue de leur alignement sur les standards internationaux (réforme du code des Douanes, mise à jour du Tarif, simplification procédurale, etc) ...
- L'adhésion aux Accords et aux Conventions qui s'inscrivent dans le sillage des relations privilégiées que

la Direction Générale des Douanes entretient avec certains organismes internationaux, notamment l'organisation mondiale de douane (OMD)

Ces éléments permettent de mieux appréhender le choix de la Direction Générale des Douanes d'élaborer une stratégie de coopération et l'importance de celle-ci dans la réalisation des objectifs des travaux de réformes et de modernisation douanières.

2- LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

L'administration des douanes guinéennes est une direction du Ministère Délégué au Budget. Elle compte 2500 travailleurs environ et a le statut de Direction Générale.

Son personnel a été érigé en mai 2010 en un corps unique d'agents paramilitaires dans la hiérarchisation correspond à celle de l'Armée guinéenne.

La Direction Générale met en œuvre la politique douanière du Gouvernement, contrôle l'application de la législation et la réglementation douanières et lutte contre les importations et les exportations frauduleuses de marchandises sur tout le territoire national.

Elle apporte une contribution considérable à l'Etat puisqu'elle mobilise plus de 50 % des recettes budgétaires et assure la protection des citoyens, la promotion des investissements, la sécurité nationale, etc.....

La Douane Guinéenne est dirigée par un Directeur Général et son Adjoint. Elle comprend un Cabinet des Services rattachés, des Services d'appui, des directions techniques, des directions et des Brigades régionales, des Directions et des Brigades préfectorales, des Bureaux et des postes de douanes.

La Direction Générale des Douanes fonctionne en interaction avec son environnement et se préoccupe d'entretenir des relations de qualité avec les services publics, le secteur privé, les autres administrations douanières et les institutions nationales et internationales.

Dans ce cadre, elle est confrontée à des enjeux multiples tels que la gestion rationnelle du personnel et l'accélération des procédures de dédouanement. L'analyse et la synthèse de ces enjeux permettent d'identifier cinq orientations ou secteurs prioritaires dans lesquels l'action douanière s'exerce en matière de coopération.

Il s'agit :

- De la mobilisation et du management des ressources ;
- De la formation initiale et professionnelle ;
- De la lutte contre la fraude et de la protection de la population ;
- De la facilitation et la sécurisation des échanges ;

- De la modernisation et de l'harmonisation des instruments juridiques.

L'examen du contexte de la Douane suscite un diagnostic de la coopération avec ses partenaires extérieurs. Le résultat de ce diagnostic indique certes des acquis importants : adhésion à l'OMO ; Accords, Conventions et protocoles bilatéraux et multilatéraux : formations, attributions de la direction de la Législation, de la Réglementation et des Relations Internationales (DLRRI), etc...

Il relève aussi cependant des insuffisances : inexistence de budget pour financer la coopération, absence de structure opérationnelle dynamique et de feuille de route de la coopération, manque de revue périodique des actions de coopération avec l'extérieur, etc....

3- LA FORMULATION DE LA STRATEGIE

3-1 LES OBJECTIFS

L'objectif principal de la stratégie de coopération internationale est d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la Direction Générale des Douanes dans ses relations avec ses partenaires étrangers.

Pour ce faire, cette stratégie doit permettre à la Douane de répondre aux enjeux. Il importe à ce niveau de traduire ces enjeux en objectifs à réaliser.

Chaque objectif peut se décliner en actions dans un plan d'action périodique. Ces objectifs stratégiques sont :

a) - Au niveau structurel :

Créer une structure de coopération efficace et dynamique au sein de la DLRRI et la doter de personnel compétent et motivé. Cette structure pourrait se subdiviser en fonction des domaines de coopération ou des partenaires bilatéraux et multilatéraux ;

Préparer un tableau de bord de pilotage de la coopération ;

Prévoir dans le budget des fonds pour « financer les actions de coopération (voyages d'études, recherches de renseignements, prise de contact avec les pays et les organismes donateurs, etc.) ;

Définir les règles de fonctionnement de la coopération sur le plan bilatéral multilatéral.

b) -*Au niveau bilatéral

Identifier les pays donateurs représentés en Guinée et promouvoir la coopération avec eux à travers leur ambassade ;

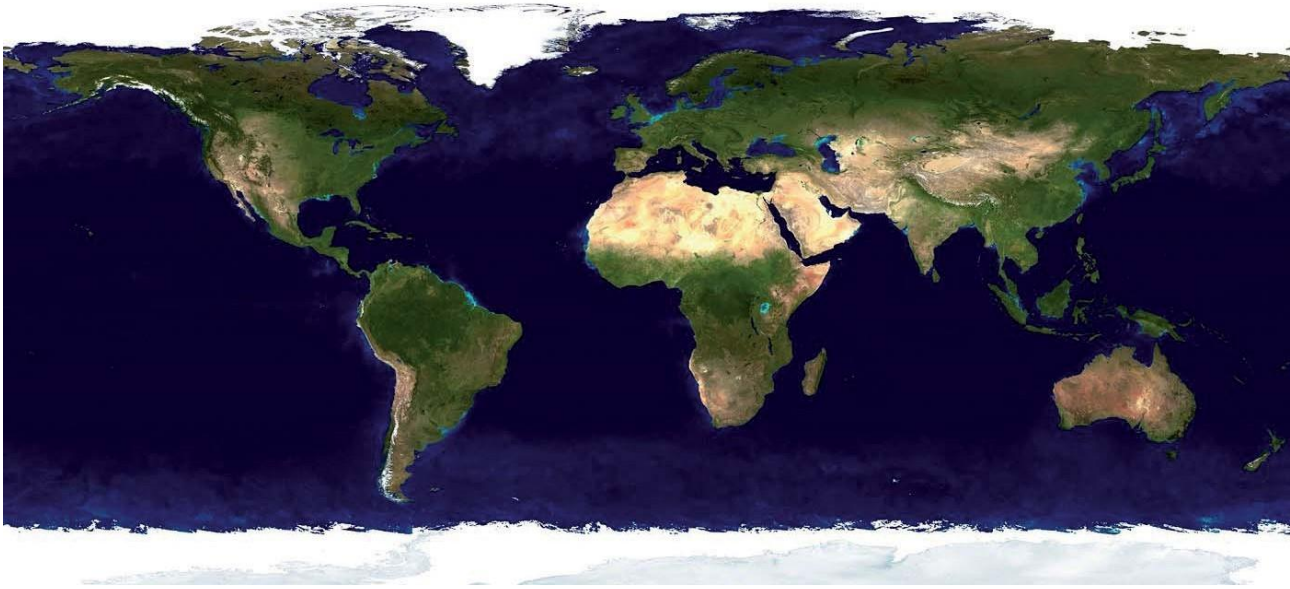
Développer la coopération opérationnelle avec des administrations douanières au niveau des services répressifs dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants, les armes, la criminalité transfrontalière etc..... ;

Accroître les échanges de données concernant les infractions à la législation et la réglementation douanières.

Etablir et /ou mettre en œuvre les Accords de Coopération et d'Assistance Administrative Mutuelle avec les autorités douanières étrangères, notamment celles de la sous-région en vue de créer et/ou d'utiliser les instruments nécessaires à la coopération douanière.

Mettre en place des accords de partenariat avec certains pays dans le domaine de la douane pour la formation,





le benchmarking, l'équipement, les infrastructures, etc... ;

Renforcer les Accords conclus entre la Guinée et certains pays en matière de formation ;

Initier des démarches pour étendre la portée de l'Accord établi entre la Guinée et d'autres pays en vue d'accroître le niveau prévu par l'Accord ;

c) Au niveau multilatéral

Identifier les institutions internationales et les organismes d'intégration présents en Guinée et développer la coopération avec eux en appliquant les traités, les Conventions et les Protocoles qui lient à la Guinée au plan douanier ;

Chercher des opportunités de formation et d'assistance financière et technique auprès d'eux

Préparer et soumettre aux bailleurs de fonds des projets bien ciblés et des argumentaires pour obtenir leur soutien ;

Adhérer aux Convention de l'OMD et entreprendre des démarches auprès du Ministère du Commerce pour l'adhésion aux Accords de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ;

Valider à la représentativité de la douane guinéenne dans les réunions et les structures des institutions internationales des organismes d'intégration sous régional et régional.

3-2 LES PARTIES PRENANTES DE LA COOPERATION :

Pour assurer la réussite de la coopération internationale de la Douane, il convient d'abord de distinguer les parties prenantes dans ce domaine. Ce sont notamment :

Le Gouvernement guinéen ;

La Direction Générale des Douanes ;

Les pays donateurs (France, Chine, Japon, etc.) ;

Les organismes d'immigration (CEDEAO , MANO RIVER UNION etc) ;

Les commissions de l'union africaine et de l'Union Européenne : les organismes internationaux (OMO, PNUD, CNUED, c'est cette OMC, etc) ;

Les institutions financières internationales et les banques régionales de développement (BRD, BAD, FMI, etc) ;

Chacun des groupes mentionnés ci-dessus a un rôle à jouer dans la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale de la Douane.

3-3 LE FINANCEMENT DES ACTIONS DE COOPERATION

L'un des préalables indispensables à la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale de la Direction Générale des Douanes est la mise en place d'un budget.

En effet, il ne suffit pas de formuler une stratégie sur papier, il faut aussi la mettre en œuvre pour obtenir des résultats tangibles.

Cela n'est possible que si des fonds sont disponibles pour financer les actions de coopération.

Le financement de ces actions peut être assuré par le Gouvernement et la douane eux-mêmes, ainsi que par le secteur privé, les pays donateurs et les organismes de coopération multilatérale.

Le budget de coopération de la Douane comprend toutes les dépenses inscrites dans son plan d'action de coopération internationale. ■

Le commerce électronique

Au Forum public de l'OMC qui a réuni cette année plus de 2000 participants, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'Association américaine des exportateurs et des importateurs (AAEI) ont organisé une session conjointe consacrée à la Douane numérique pour de meilleures opportunités en matière de gestion des frontières et de commerce électronique.

Les échanges de vue du Forum ont mis en avant la nécessité d'attribuer un plus grand rôle aux micro, petites et moyennes entreprises dans les échanges mondiaux en levant des obstacles tels que la fracture numérique.

La session de l'OMD/AAEI abordé certaines des mesures en cours visant à améliorer l'environnement du commerce électronique pour les secteurs, tant privés que publics, et a formulé plusieurs recommandations quant aux voies à suivre.

La table ronde, qui a attiré de nombreux délégués du Forum s'est penchée sur le commerce électronique en commençant par essayer de définir clairement en quoi il consistait, qui étaient les différents acteurs en son sein et quels étaient les modèles d'entreprises concernés.

Marianne Rowden, Présidente de l'AAEI et CEO et Co-présidente du groupe de travail de l'OMD sur le commerce électronique, a présenté le thème et animé la session qui a réuni des représentants jouant différents rôles dans le commerce électronique transfrontalier.

Anna Hinojosa, Directrice du Contrôle et de la Facilitation à l'OMO a soulevé plusieurs questions sur les opportunités pour la douane et a fourni de plus amples informations sur le Groupe de travail de l'OMO sur le commerce électronique, récemment mis en place. Elle a souligné le caractère inclusif du

Groupe qui réunit à la fois la douane et le secteur privé, et travaille étroitement avec des organisations internationales. Pour la douane, une priorité essentielle consiste à imaginer des moyens judicieux pour gérer la croissance du commerce électronique tout en s'assurant de répondre à toutes les préoccupations en matière de sûreté et de sécurité, sans entraver les mouvements transfrontaliers.

Les défis liés à l'exploitation d'une place de marché mondiale et au respect des lois commerciales ont été abordés par Kevin WILLIS, Directeur Conformité des échanges mondiaux chez Amazon.

Il a expliqué certaines des « frictions » existantes pour les utilisateurs et la nécessité de les réduire, les défis posés par la législation commerciale nationale et la nécessité de mettre en place des règles simples pour garantir la conformité des centaines de millions de consommateurs individuels d'envois de faibles valeurs, les nouveaux) : importateurs d'aujourd'hui.

Une perspective douanière au niveau national a été présentée par Sun Xiangyang, Ministre conseiller (Douane), Mission de la Chine auprès de l'UE à Bruxelles. Il a souligné les opportunités et les défis que le commerce électronique représente pour la gestion des frontières et l'ensemble des gouvernements.

Il a abordé la façon dont la croissance du commerce électronique est perçue par la douane chinoise, comment celle-

ci envisage d'affecter ses ressources pour répondre aux nouvelles demandes et comment elle collabore/ peut collaborer avec d'autres organismes gouvernementaux jouant un rôle en matière de gestion des frontières. Il a fourni un aperçu intéressant de la manière dont les marchandises liées au commerce électronique sont identifiées et traitées par la douane chinoise.

Norm schenk, Vice-Président Politique douanière mondiale et Affaires publiques chez UPS Supply Chain Solutions, a insisté sur le fait que la croissance économique était tout simplement la raison pour laquelle les pays devraient promouvoir le commerce électronique, en précisant que les plus gros avantages pouvaient être retirés par les micros, petites et moyennes entreprises et par les pays moins avancés.

Il a présenté certains des défis auxquels sont confrontés toutes les parties intervenant dans le cadre de la facilitation des échanges et suggéré les légers changements que les gouvernements pourraient apporter en vue d'obtenir un impact important dans l'introduction d'un régime de minimas pour accroître l'activité commerciale et les recettes.

Il s'est félicité de la prochaine entrée en vigueur de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, en insistant sur l'importance des multiples outils et directives de l'OMO disponibles pour soutenir la mise en œuvre de cet accord qui aura un impact important sur la facilitation de la croissance du commerce électronique. ■

Douanes : lutte contre la fraude

■ Au cours de l'année 2017, la lutte contre la fraude a connu des succès avec la saisie de plusieurs quantités de drogues, armes, produits pharmaceutiques et de devises.

A la réunion annuelle des douanes guinéennes, en janvier 2018, le Directeur Général de la Douane attirait ainsi l'attention des uns et des autres sur l'ampleur des saisies.

Au total, il s'agit de 213 affaires pour un montant brut qui s'élève à trente-deux milliards huit cent quatre-vingt-dix-huit millions dix-neuf mille quatre-vingt-quinze francs guinéens.

« En ce qui concerne la drogue, on dénombre quatre cas de saisie : 26 kilogrammes à Pamelap ; 1 100 kilogrammes à l'aéroport international de Conakry ; deux saisies de khat de 184 kilogrammes également à l'aéroport international de Conakry et de

19 350 kilogrammes au bureau des colis postaux. Pour les devises, le nombre d'affaires est de 11, toutes réalisées par la brigade de l'aéroport de Conakry et portant sur les montants suivants : 109.100 Euros ; 1.961.057 dollars ; 5.875 Livres sterling ; 89.720 Francs suisses. Les autres saisies sont au nombre de cinq. Là, il s'agit de produits pharmaceutiques, d'anacardes et de concombre de mer », relève le Général de brigade, Toumany Sangaré.

Le Directeur Général de la Douane a en outre témoigné de sa volonté d'intensifier la lutte contre les grands trafics.

Les trafics sont en outre dispersés et s'opèrent dans plusieurs localités du



pays. Ainsi, 77 kilos d'or ont été saisis récemment par les services des douanes à Siguiri à bord d'un petit avion appartenant à la Société Phoenix. L'or était destiné à être frauduleusement sorti du territoire guinéen, alors que la législation en vigueur en la matière exige que toute transaction passe par la BCRG, et que l'argent, de la vente, des devises, soit rapatrié en Guinée. ■

La Douane en action : lutte contre la fraude



> José SANGENIS

Chef de Mission du PARFIP Composante Douanes

Redynamisation du Contrôle de la Lutte Contre la Fraude à l'Aéroport de Conakry

■ Dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles, des agents de surveillance affectés nouvellement à l'aéroport, ont bénéficié de formation spécifique dans le domaine de la lutte contre la fraude, la contrefaçon, et le blanchiment d'argent.

Ces agents affectés à l'aéroport international de Conakry Gbessia ont suivi une semaine durant une session de formation spécifique animée par des formateurs locaux avec l'assistance de l'expert du PARFIP (Programme d'Appui à la Reforme des Finances Publiques), M. José Sangenis.

La clôture de cette session s'est tenue ce matin sous la présidence du Directeur Général Adjoint, Colonel Oubou Zézé Guilavogui avec une note d'espoir dans le cadre de la répression et de la lutte contre la fraude douanière à l'aéroport de Conakry. ■



Douanes Guinéennes : l'ère des nouveaux partenariats avec les entreprises

En juin 2017, la Direction Générale des Douanes et les patrons des industriels et miniers de Guinée s'engageaient à développer un partenariat.

Ces partenariats sont de fait à même de permettre un bon fonctionnement des industriels guinéens afin de résister à toute concurrence venant d'ailleurs.

Présidée par le Ministre du Budget, cette rencontre visait à redéfinir le service de dédouanement en Guinée dévolu au bureau Veritas. Pas moins de 22 sociétés industrielles et minières étaient ainsi rassemblées autour de la Direction Générale des Douanes, ouvrant un large débat sur le développement des relations entre les entités économiques.

Pour Dr Mohamed Lamine Doumbouya, les services de douanes se doivent de mettre à disposition tous les éléments nécessaires aux différentes sociétés en temps utile en parfaite coordination entre les différentes entités afin de pouvoir travailler de concert sur le contenu. Ces démarches permettront ainsi de faciliter le processus de validation des cahiers des charges. Les questions soulevées au cours de ces assises ont essentiellement porté sur les aspects économique et les bonnes relations entre les patrons des industries et miniers du pays.

Les différentes parties ont également abordé la question de la nouvelle formule de dédouanement en vigueur depuis février 2017

Pour le Général Toumani Sangaré, Directeur Général des Douanes, les échanges se sont avérés particulièrement fructueux.

Le porte-parole des sociétés industrielles et minières Aboubacar Erico



Fofana s'est lui aussi déclaré satisfait de cette rencontre et a demandé au ministre du Budget une coordination de tous les acteurs industriels et miniers du pays.

D'autres réunions sont envisagées afin de poursuivre ces échanges entre les services des douanes, les acteurs industriels et miniers de Guinée. La finalité est de créer une dynamique de dialogue et de partenariat, dont d'ores et déjà certains font figure de modèle.

Ainsi en est-il du partenariat avec le Consortium SMB Winning, distingué par le Ministère du Budget, en présence des représentants de plusieurs institutions internationales, telles que le FMI, l'Ambassade de France, l'Union Européenne et d'autres partenaires techniques et financiers de la Douane, à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale des douanes, le vendredi 26 Janvier 2018.

Cette distinction remise à Mr Fadi Wazni, Président du Conseil d'Administration de la SMB, est ainsi le témoignage d'une reconnaissance exceptionnelle face à l'appui inconditionnel

apporté aux services des douanes. Ce dernier a en outre réaffirmé l'engagement du Consortium, installé à Katougouma et à Dapilon, préfecture de Boké à accompagner l'Etat Guinéen pour un partenariat fécond et durable en vue de booster l'économie guinéenne.

De fait, le partenariat solide avec le Consortium SMB Winning, dont se félicite le Directeur Général des Douanes, le Général Toumany SANGARE est un atout d'exception pour la Guinée. Partenaire économique fort, il a ainsi contribué en 2017 efficacement à la mobilisation des recettes douanières et au soutien des réformes engagées par le Ministère guinéen du Budget. Depuis son installation en Guinée et après la construction de ses terminaux fluviaux à Katougouma et à Dapilon, le Consortium SMB Winning est devenu un partenaire majeur de l'économie nationale, notamment au travers des paiements des taxes d'extraction et d'exportation de la bauxite par la SMB. Le Consortium SMB Winning a en outre offert en 2017 à la Direction Générale des Douanes deux véhicules 4 x 4, deux vedettes de surveillance maritime, des motos et a réalisé la construction d'un bâtiment R+ 1 entièrement équipé servant de bureaux à l'administration des douanes au sein du terminal de Dapilon.

Ainsi, les différents résultats obtenus, grâce au partenariat avec le secteur privé guinéen et surtout avec les sociétés minières, encouragent la Direction Générale des Douanes à accorder une attention particulière au secteur minier, moteur actuel de croissance économique. ■

Création d'une Brigade Spéciale d'Intervention Rapide - La région de Mamou

Le 6 mai 2017, la Direction Générale des Douanes a procédé à l'inauguration d'une Brigade Spéciale d'Intervention Rapide dans la région de Mamou.

Cette région longtemps considérée comme ville carrefour, reste incontestablement le centre d'échange le plus accessible de la Guinée, d'où le choix de la Direction Générale des Douanes pour abriter ce siège.

Cette cérémonie inaugurale placée sous la présidence du Ministre du Budget Docteur Mohamed Lamine Doumbouya, entouré du Directeur Général des Douanes, du Représentant de l'Union Européenne (Bailleur de Fonds), du Représentant du Haut Commandant de la Gendarmerie Nationale, Directeur de la Justice Militaire, du Commandant de la 2^e région Militaire de Labé, du Procureur de la République près du tribunal de première instance de Mamou, des Sages et Chefs Religieux de Mamou.

Ce projet répond également au plan d'action de l'OMD sur la modernisation des administrations douanières signataire de la Convention de Kyoto Révisé « CKR » sur l'harmonisation et la simplification des régimes douaniers .

La cérémonie a été ponctuée par plusieurs allocutions.

Le Maire de la Commune Urbaine de Mamou par son allocution de bienvenue aux différentes délégations et aux hôtes de marque présents à cette cérémonie a traduit toute la satisfaction de la commune et des citoyens de Mamou sur le choix porté sur leur ville pour implanter le siège de la Brigade Spéciale de Surveillance Douanière. Il s'est engagé au nom de tous les citoyens de Mamou à soutenir les actions de la Direction Générale des Douanes afin d'accompagner cette brigade dans

l'exécution des missions qui lui sont assignées. Il a achever son discours en remerciant le Ministre du Budget pour son déplacement et sa sollicitude constante en faveur des Douanes Guinéennes.

Mr Yve Sidibé, représentant des opérateurs économiques s'est engagé à respecter les exigences de la BSIR dont la mission repose sur la fiscalité, l'économie, la défense et la sécurité.

Le chef de la CEGFED: (Cellule de Gestion des Fonds Européens de Développement) en Guinée a précisé, quant à lui, l'intérêt et le rôle qu'éprouve la CEGFED dans le suivi technique et financier de supervision et son appui essentiel à la conduite des différents domaines pour inscrire la Douane dans une logique de modernisation.

Il a en outre félicité la Direction Générale des Douanes pour le travail accompli dans le cadre de la modernisation douanière et réitéré son soutien dans la poursuite des réformes douanières.

Le représentant de l'Union Européenne a pour sa part déclaré :

« Cette nouvelle brigade d'intervention vient s'inscrire parmi tant d'autres projets élaborés. par la Direction Générale des Douanes pour la mise en œuvre des réformes et la modernisation ». En poursuivant son discours elle se dit persuadée que les défis seront relevés et que les résultats sont très attendus par la Communauté Internationale ».

Le Gouverneur de Mamou a défini de son côté la position qu'occuperait cette brigade sur le plan national à

partir de son siège tout en précisant quelle pourrait rayonner sur l'ensemble du territoire national en cas de besoin tout en favorisant la croissance positive dans les secteurs socio-économiques et humains tout en rappelant le rôle primordial que joue la Direction Générale des Douanes dans la vie de notre pays à travers ses principales missions à savoir fiscale, économique et de défense et sécurité. Il n'a pas manqué d'exprimer en outre sa gratitude et reconnaissance au Président Professeur Alpha Condé pour les réformes engagées en Guinée et plus particulièrement à Mamou, adressant aussi ses sincères remerciements et encouragements à l'encontre du Ministre du Budget qui ne ménage aucun effort dans l'accomplissement de sa mission.

Le Chef de Brigade Spéciale d'intervention Rapide de Mamou, ému et heureux de la création de cette entité qu'il a honneur de conduire, a dès lors au nom de tous les agents de sa brigade prononcé une motion d'engagement et de reconnaissance à l'endroit des plus hautes autorités, mettant l'accent sur la responsabilité et la confiance portée sur le personnel choisi pour l'accomplissement de cette noble mission.

Le tribunal de leur conscience les poussera ainsi à accomplir cette



CRÉATION D'UNE BRIGADE SPÉCIALE D'INTERVENTION RAPIDE - LA RÉGION DE MAMOU



mission avec rigueur et discipline. Il a ensuite rappelé la Convention de Kyoto Révisée « CKR » sur l'harmonisation et la simplification des régimes douaniers pour le bien du commerce international, qui répond aussi aux exigences du plan stratégique de l'OMD.

Le Directeur Général des Douanes a remercié la population pour l'accueil chaleureux réservé aux différents invités, saisissant l'occasion d'exprimer sa profonde gratitude et ses sincères remerciements à son Excellence Professeur Alpha Condé, Chef de l'Etat ainsi qu'au Premier Ministre et à son Gou-

vernement pour leur dévouement constant à l'encontre de la Direction Générale des Douanes, tout en précisant que la création de cette nouvelle Brigade répond aux exigences et aux réalités de l'évolution du commerce international.

En effet le commerce évolue de façon vertigineuse avec la mondialisation et le développement des techniques de l'information et de la communication.

La criminalité transnationale organisée, le trafic des stupéfiants, le trafic d'arme, le terrorisme, la contrefaçon, le blanchiment des capitaux etc. ...se développent et constituent actuellement un danger pour les populations et leur environnement.

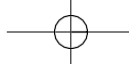
C'est ainsi que la contactualisation d'une Brigade Spéciale va conforter le rôle de la douane dans la lutte contre ces défis et menaces qui ne cessent de plâner.

Enfin le président de la cérémonie, le Docteur Mohamed Lamine Doumbouya a dans son discours remercié le Chef de l'Etat et son Gouvernement pour le soutien constant de son département et en particulier le Service des Douanes dans l'accomplissement de ces missions.

Il a ensuite salué l'initiative de la Direction dans la création de cette brigade spéciale qui vient renforcer les dispositifs de surveillance et de lutte contre la fraude en Guinée.

Avant d'achever son discours, il a rassuré la Douane du soutien du Chef de l'Etat et de son Gouvernement dans la poursuite de ses réformes et de sa modernisation pour le bonheur de tout le peuple de Guinée.

La cérémonie a pris fin par une photo de famille et la visite des locaux de la brigade spéciale. ■



La Douane en action : lutte contre la fraude



> José SANGENIS

Expert technique international, Conseiller Technique, Direction Générale

La douane à la pointe du combat contre les faux médicaments pour protéger le consommateur et l'économie

La Douane joue un rôle essentiel dans la lutte contre les contrefaçons du fait d'un positionnement adapté sur les différents points d'entrée de Guinée, les aéroports et les principaux axes de circulation. Contrer ces flux de marchandises frauduleuses est devenu un enjeu majeur pour protéger le consommateur et l'économie légale.

Si la contrefaçon touche différents secteurs essentiellement l'habillement, les jeux et les jouets, les bijoux, parfums, les lunettes et l'horlogerie, c'est bien le secteur des faux médicaments qui est au centre des préoccupations du service des Douanes de Guinée.

LES FAUX MÉDICAMENTS UNE CONTREFAÇON SANITAIRE ET UN MANQUE À GAGNER POUR L'ÉCONOMIE LÉGALE :

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 10% des médicaments vendus dans le monde ne sont pas conformes. Ce qui représente en termes de chiffres d'affaire, plus de 52 milliards d'euros (7% milliards de dollars). Aujourd'hui, le trafic des médicaments est devenu plus rentable que la vente des drogues. En pleine expansion ce marché mafieux aurait crû de 536 entre 2007 et 2008, le fléau coûterait la vie à quelque 700 000 personnes par an essentiellement dans les pays en voie de développement selon l'OMS.



Dans ce contexte, l'Afrique est l'une des principales victimes de la montée en puissance de l'inquiétant phénomène. Selon l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le crime (ONUDC) 40 à 50% des médicaments vendus en Afrique de l'Ouest sont de la contrefaçon.

L'Afrique de l'Ouest est en passe de devenir un vrai dépotoir pour l'industrie pharmaceutique de la contrefaçon, notamment asiatique et indienne. Entre 50 et 60% des médicaments testés en Afrique ont prouvé la présence de composants actifs non conformes aux



LA DOUANE À LA POINTE DU COMBAT CONTRE LES FAUX MÉDICAMENTS POUR PROTÉGER ...

normes de fabrication en vigueur. Or, il faut savoir que c'est bien l'usage des médicaments qui ne contiennent qu'une faible teneur en éléments actifs qui pose encore beaucoup plus de problèmes que ceux qui n'en contiennent pas du tout.

Ainsi, la prise des antibiotiques et des produits antipaludéens fabriqués sur une telle base entraîne le développement d'une forme de résistance des agents pathogènes, dont les parasites et les microbes. Non seulement certains faux médicaments ne soignent pas, mais de plus ils favorisent le développement des pandémies.

Et quand, on saura que les maladies contre lesquelles les produits placebos, surdosés ou sous dosés les plus utilisés sont dans l'ordre le paludisme, la tuberculose et le VIH on mesurera les enjeux liés à la lutte contre une catastrophe sanitaire annoncée.

La fondation de l'ancien président français Jacques CHIRAC se bat contre ce lucratif trafic. Lors du sommet du Bénin, ce dernier déclarait « quand on sait que 70% des antipaludiques sont des faux on ne peut rester les bras croisés ».

L'Afrique qui connaît le plus fort taux de paludisme dans le monde, avec 212 millions, occupe le peloton de tête, dans le trafic de médicaments liés au paludisme.

Le phénomène est inquiétant en Guinée. Ainsi, sur tout le territoire on voit fleurir dans les marchés des pharmaciens « par terre ». Les malades



achètent leurs médicaments dans des petites boutiques de quartier. La création de ces marchés parallèles qui se développent partout de façon inquiétante, outre les effets délétères pour la santé, constitue un énorme manque à gagner pour les états. Ces derniers voient une bonne de leurs recettes fiscales s'évaporer au profit de trafiquants qui s'enrichissent de sommes, qui seraient bien utiles afin d'améliorer l'assistance sanitaire aux populations.



LES MESURES POUR LUTTER CONTRE LE FLÉAU :

LES MESURE GENERALES

Les deux mesures préconisées sont le renforcement d'une part de la propriété intellectuelle et d'autre part des contrôles douaniers. Toutefois, certains estiment qu'il est inapproprié de prétendre lutter contre la contrefaçon de médicament par le renforcement de la propriété intellectuelle.

Cette mesure risque d'entraver le développement des médicaments et notamment celui des génériques dont l'Afrique a un besoin vital.

En effet, il n'existe pas de distinction claire entre les faux médicaments et les génériques légalement autorisés qui font l'objet de litige en matière de brevet. Le renforcement de la propriété intellectuelle sans prise en compte de cette problématique risque de conduire à la saisie injuste de médicaments en route vers des pays en voie de développement.

En l'état actuel, le règlement de la problématique passe davantage par une régulation de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique, du produc-

teur au consommateur final. Il est ainsi nécessaire de doter les Etats de laboratoires suffisamment équipés pour qu'ils puissent exercer un contrôle efficace. Parallèlement, il est nécessaire que le consommateur puisse accéder à des médicaments génériques conformes à un prix accessible. Le renforcement de la propriété intellectuelle n'intervient dans ce cadre que dans un second temps.

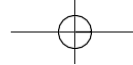
LE ROLE DE LA DOUANE

L'importance des saisies de faux médicaments effectués par les Douanes de Guinée démontre chaque jour le rôle prépondérant de ses services dans la lutte contre le fléau. En accentuant la formation des agents chargés de la lutte contre la fraude, en améliorant la présence des services sur l'ensemble du territoire et en les dotant de matériels adaptés, la Direction Générale des Douanes démontre à quel point elle a intégré la lutte contre les faux médicaments dans ses priorités.



D'autres mesures inscrites en perspective dans le plan d'action de la Douane devraient permettre d'améliorer encore davantage l'efficacité du service dans ce domaine. En l'état actuel de choses, l'article ayant trait aux prohibitions permet de lutter par extension aux atteintes au droit de la propriété intellectuelle. Or, compte -tenu de la technicité du sujet, le code des douanes ne permet pas de répondre de façon satisfaisante à la problématique de l'identification de la marchandise présumée contrefaite.

La création d'un nouvel article du code des douanes instaurant un droit de retenue en Douane des marchandises soupçonnées de contrefaçon devrait permettre à la Douane Guinéenne de se positionner encore davantage dans la lutte contre ce trafic aux enjeux vitaux. ■



Médicaments de contrefaçon : une association mobilisée

■ A Conakry, l'ONG « Association pour la protection des consommateurs en médicaments, aliments et cosmétiques » présidée par le Professeur Abdoulaye DALLO se démène sans compter pour informer et sensibiliser les populations aux dangers liés à la prise de ces médicaments de contrefaçon.



Les difficultés liées à la lutte contre le trafic des faux médicaments :

L'épineux problème de santé publique lié à la lutte contre le trafic de faux médicaments suscite bien des débats car de nombreuses causes sont à l'origine du développement de ce trafic :

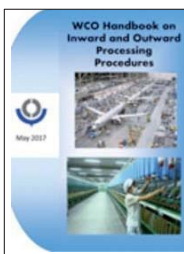
- Marque de prise de conscience de la gravité de la question de certains états ;
- Influence du cadre juridique favorisant une certaine faiblesse des sanctions ;
- Inefficacité du contrôle de la fabrication à la distribution des produits ;
- Le manque de collaboration entre les acteurs impliqués dans la réglementation ;
- La multiplication des intermédiaires ;
- Le prix élevé des médicaments ;
- L'accès insuffisant des populations au service de santé ■



Outils et Instruments Techniques de l'OMD

Les outils sont constitués par des publications informelles de nature non contraignante élaborées par l'OMD pour aider les Membres et les entreprises dans le domaine douanier.

• Manuel de l'OMD sur les régimes de perfectionnement actif et passif



Des procédures efficaces en matière de perfectionnement actif et passif sont de nature à assister les Membres dans leurs efforts en vue de mieux se connecter aux chaînes de valeur mondiales. En outre, l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, qui est entré en vigueur en février 2017, impose aux Membres d'autoriser le perfectionnement actif et passif des marchandises.

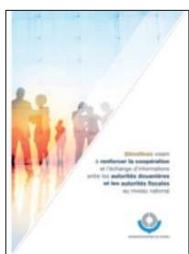
• Rapport sur le commerce électronique



L'OMD a mené une enquête auprès de ses Membres pour recueillir et analyser leurs pratiques et initiatives en cours et futures relatives à la gestion du commerce

électronique transfrontalier de faible valeur. Les résultats de cette enquête sont publiés dans ce rapport.

• Directives sur la coopération douane/administration fiscale



Cette publication vise à fournir des orientations aux douanes et autorités fiscales qui souhaiteraient aller plus loin dans leur coopération et développer des modèles opérationnels qui leur permettent de travailler ensemble dans leur intérêt mutuel.

• Introduction aux Orientations de mise en œuvre



Cette publication offre un aperçu de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE), de son historique, des principales étapes à suivre pour y adhérer et s'y conformer,

y compris le séquençement de la mise en œuvre, l'assistance technique et le renforcement des capacités (AT/RC) fournis et le suivi assuré, la suite donnée aux enseignements tirés dans le cadre des activités d'AT/RC de l'OMD et les meilleures pratiques nationales partagées par les Membres, ainsi que les recommandations relatives à l'AFE émanant d'autres organes de travail de l'OMD.

• Directives sur la transparence et la prévisibilité

La transparence et la prévisibilité des règlements et des procédures aux frontières sont largement reconnues comme constituant des éléments essentiels de la facilitation des échanges.

Elles constituent le point de départ pour garantir l'efficacité et, au bout du compte, la stabilité d'un environnement reposant sur des règles pour les marchandises franchissant les frontières.

Les Directives sont destinées à fournir aux administrations des douanes des lignes directrices complètes et concrètes leur indiquant comment elles peuvent s'engager sur la voie de la transparence et de la prévisibilité ou s'améliorer en la matière, en vue de faciliter les échanges et de favoriser l'éthique.

• Rapport d'étude sur les agents en douane



Ce document offre un aperçu du rôle des agents en douane dans la chaîne logistique internationale et du contexte général dans lequel il s'inscrit. Il fournit également quelques suggestions en matière de politique et d'organisation des régimes des agents en douane, ainsi qu'un Modèle de liste de contrôle pour l'agrément des agents en douane.

• Comités nationaux de la facilitation des échanges - Un guide de l'OMD

Ce document vise à partager l'expérience des Membres de l'OMD et leurs rôles au sein des Comités nationaux sur la facilitation des échanges (CNFE) pour la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE). L'AFE est une occasion unique d'améliorer la rapidité et l'efficacité des procédures aux frontières, réduisant ainsi les coûts pour les opérateurs et renforçant la participation dans les chaînes de valeur mondiales qui caractérisent le commerce international aujourd'hui.

Ce guide sur la création et le maintien des CNFE vient compléter les nombreux outils mis à disposition par l'OMD pour soutenir la mise en œuvre de l'AFE et la coopération nécessaire de l'ensemble des parties prenantes dans ce domaine.

• Recueil sur la gestion des risques en matière douanière

Le Recueil comprend deux volumes distincts mais interconnectés. Le Volume 1 fixe le cadre organisationnel de



la gestion des risques et décrit le processus de la gestion des risques. Le Volume 2 traite des outils d'évaluation des risques, d'établissement de profils

et de ciblage qui informent les critères de sélection permettant d'identifier les envois, les voyageurs et les moyens de transport à haut risque aux fins de l'intervention de la douane.

EN SAVOIR PLUS

• Dossier SAFE

Rejoignez le cadre SAFE, lancé en 2005... et contribuez au commerce international !! Pour mieux comprendre cet instrument dynamique, qui met en équilibre la sécurité, la facilitation et les contrôles douaniers et ouvre la voie vers la gestion de la chaîne logistique de bout en bout, cliquez ici.

• Application la technologie de l'information et de la communication (TIC)

L'OMD a élaboré des Directives en vue d'aider les administrations à appliquer les Normes et les Pratiques recommandées contenues dans la Convention de Kyoto révisée.

Les Directives de Kyoto sur la TIC ont pour objet d'appeler l'attention des administrations des douanes sur l'incidence de la technologie de l'information et de la communication sur les activités douanières et de décrire les avantages que peut tirer la douane de l'utilisation de la TIC pour améliorer ses programmes et ses services.

• Guide sur les technologies de l'information pour les cadres supérieurs



Des informations et un aperçu détaillé du processus de gestion stratégique relatif aux technologies de l'information et de la communication (TIC) en douane.

• Modèle de données de l'OMD



Le modèle des données de l'OMD est un ensemble d'exigences de données, savamment combinées afin qu'elles puissent se renforcer mutuellement.

Elles sont mises à jour régulièrement afin de répondre aux besoins procéduraux et légaux des agences réglementaires présentes aux frontières, comme entre autres, la douane, chargée du contrôle des transactions à l'exportation, à l'importation et en transit. Le modèle de données de l'OMD est compatible avec les autres normes internationales ainsi qu'avec le guichet unique.

• Directives concernant l'environnement du guichet unique



Document intitulé "Guichet unique : conséquences pour les administrations des douanes", Directives sur l'harmonisation des données du Guichet unique, Recueil "Comment

construire un environnement de Guichet unique", Recommandation 33 du CE-FACT/ONU.

• Référence unique de l'envoi (RUE)

La Référence unique de l'envoi (RUE) est un numéro de référence à usage essentiellement douanier qui peut devoir être communiqué à tout moment au cours de l'application d'un régime douanier.

• Directives relatives à la mainlevée immédiate des marchandises

Au début des années 1990, l'OMD a élaboré une série de procédures en matière de mainlevée/dédouanement pour aider à la fois la douane et le secteur privé à accélérer le dédouanement d'un grand nombre de marchandises de faible valeur ou de valeur négligeable, transportées principalement par des services de courrier et de courrier express.

• Directives relatives aux RPCV et normes de transmission des PNR

Les données sur les passagers fournies par les transporteurs (les compagnies aériennes) aux autorités de contrôle aux frontières peuvent être divisées en deux grandes catégories : les Renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et les Dossiers passagers (PNR).

• Etude sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises



Pas le temps de lire ? Pas le temps de faire ? C'est que pour la douane, moins de temps, c'est mieux ! L'étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée

des marchandises permet aux administrations douanières de bénéficier d'orientations sur la meilleure façon d'analyser, ensemble avec les autres services présents aux frontières dans un environnement de gestion coordonnée des frontières, le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises afin de prendre les mesures correctives potentielles en vue d'une amélioration continue des procédures.

• Manuel d'analyse comparative des douanes à l'échelon international

Le Manuel d'analyse comparative des douanes à l'échelon international est un guide pratique visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité des administrations douanières en comparant leurs procédures ou processus à des procédures ou processus identiques ou similaires utilisés par d'autres administrations. Cette méthode permet d'identifier et de mettre en œuvre les meilleures pratiques.

• Recueil sur les OEA (édition 2017)



Vous voulez savoir qui fait quoi dans le monde afin de sécuriser et faciliter les échanges, à travers un partenariat douane-entreprises? L'édition

révisée du Recueil sur les OEA, qui inclut les programmes OEA du cadre SAFE, les programmes de conformité et le régime des opérateurs agréés de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges est disponible à tous.

• Orientations concernant les partenariats douane-entreprises

Des indications détaillées pour concevoir un mécanisme de dialogue/partenariat solide et durable avec les entreprises.

• Guide conjoint OMD-UPU pour le dédouanement postal



Ce guide est une source d'information destinée au personnel des postes et de l'administration douanière en charge du dédouanement postal.

• Brochure conjointe OMD/OACI

La brochure représente les principaux éléments de la chaîne logistique aérienne internationale, en insistant tout particulièrement sur la sécurité et la facilitation du fret aérien du point de vue de l'aviation civile comme du point de vue de la douane.

• Glossaire des termes douaniers internationaux

L'objet du Glossaire du Conseil est de proposer réunies dans un seul document une série de définitions de certains termes douaniers afin d'établir une terminologie douanière commune visant non seulement à faciliter le travail du Conseil, mais également à aider les Membres et les non Membres, les organisations internationales et les milieux commerciaux à élaborer une méthode uniforme d'examen des questions douanières qui se posent à eux.

• Directives sur le transit



Le principal objectif des Directives sur le transit est d'apporter un soutien pratique aux Membres de l'OMD désireux de mettre en oeuvre des régimes de transit efficaces et efficaces sur leur territoire.

• Manuel sur le transit

Le Manuel de l'OMD sur le transit traite des divers aspects du fonctionnement des procédures de transit douanier et devrait donc servir de guide pratique pour aider les Mem-



bres de l'OMD à mettre en place un système de transit fonctionnel et efficace susceptible de renforcer leur compétitivité économique et leur sécurité. Ce Manuel aide les Membres en développement et les Membres les moins avancés à évaluer l'efficacité de leurs systèmes de transit et à identifier toute amélioration supplémentaire nécessaire

• Cadre de respect volontaire de la loi



Grâce aux Programmes de divulgation volontaire (PDV), les usagers ont la possibilité de rectifier les informations inexactes ou incomplètes ou encore de divulguer des informations qu'ils n'ont pas portées à la connaissance de la douane lors des transactions antérieures, sans encourir les pénalités applicables dans ces circonstances. Le cadre de respect volontaire de la loi aide les entreprises à se conformer dûment aux lois, réglementations ou exigences douanières. ■

Le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la Communauté Économique Régionale

Conformément à la Loi L/2016/066/AN portant loi de Finances Initiales pour 2017, le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO adopté par les Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEDEAO est applicable aux importations et aux exportations de marchandises pour compter du 1^{er} janvier 2017.

LE TARIF EXTERIEUR COMMUN (TEC) DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE REGIONALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)

I- Généralités

Depuis la création de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) le 28 mai 1975 à Lagos (Nigéria) par les chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Afrique de l'Ouest, des progrès significatifs ont été enregistrés en matière de libre circulation des personnes et des biens, des droits de résidence et d'établissement dans les Etats membres.

Les échanges commerciaux entre les Etats membres sont matérialisés par la zone de libre-échange, libre circulation des produits originaires en provenance des pays membres sans restriction quantitative comme contenu dans le Schéma de Libéralisation des Echanges de CEDEAO.

L'objectif général visé par le traité de la CEDEAO est l'abolition entre les Etats membres, de toutes les barrières tarifaires et non tarifaires aux fins de créer une Zone de Libre Échange (ZLE) et l'établissement d'un Tarif Extérieur Commun (TEC).

L'article 3 du traité révisé de la CEDEAO dispose que l'établissement d'une zone de libre-échange et la création d'une union douanière font parties des étapes importantes dans la réalisation de l'intégration de la

Région de l'Afrique de l'Ouest. Cet objectif sera conforté par une politique commerciale commune à l'égard des Etats tiers.

Pour rendre effective l'union douanière, la 29^{ème} session des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEDEAO, tenue le 12 janvier 2006 à Niamey a adopté le Tarif Extérieur Commun des Etats membres de la CEDEAO.

II- La composition du TEC CEDEAO

Le TEC CEDEAO est composé d'une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS) basée sur le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH), de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) adoptée par la Communauté.

Le tableau des droits et taxes applicables aux produits importés est le suivant :

- le Droit de Douane (DD),
- la Redevance Statistique (RS),
- le Prélèvement Communautaire (PC) de la CEDEAO,
- la Taxe d'Ajustement à l'Importation (TAI),
- la Taxe Complémentaire de Protection (TCP) et
- autres mesures jugées nécessaires.

III- La classification des produits dans la nomenclature tarifaire du TEC

La nomenclature tarifaire du TEC pour tous les droits et taxes douanières comprend quatre (4) catégories qui sont :

- Catégorie 0 : 0% biens sociaux ;
- Catégorie 1 : 5% biens de nécessité, les matières premières, les biens d'équipement, les intrants spécifiques ;
- Catégorie 2 : 10% intrants et produits intermédiaires ;
- Catégorie 3 : 20% biens de consommation finale.

L'application du TEC et son entrée en vigueur étaient prévues au 1^{er} janvier 2008 et a été retardée à cause du Nigéria qui avait demandé la création d'une 5^{ème} bande de 50%.

Ce rajout devait protéger les industries naissantes des pays membres. Le taux le plus élevé étant à 20%.

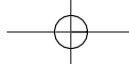
Pour l'adoption de cette 5^{ème} bande, la Commission UEMOA/CEDEAO a appliqué une moyenne arithmétique pour répondre aux préoccupations des pays membres.

Cette moyenne a été calculée de la manière suivante :

$$50 + 20 = 70$$

$$70 : 2 = 35$$

C'est ainsi que la 5^{ème} bande de 35% a été adoptée par la 36^{ème} session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement tenue le 22 juin 2009 à Abuja (Nigéria).



La structure du TEC a été finalisée comme suit :

Catégorie	Description	Taux	Lignes tarifaires
0	Biens sociaux	0 %	85
1	Matières premières, biens d'équipement, biens de nécessité et les intrants spécifiques	5 %	2 146
2	Intrants et produits intermédiaires	10 %	1 373
3	Biens de consommation finale	20 %	2 165
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35 %	130

Le TEC est entré en vigueur en République de Guinée le 1^{er} janvier 2017.

IV- Les mesures de protection du commerce de la région

Dans le souci de protéger le système commercial des Etats membres, la 70^{ème} session ordinaire du conseil des Ministres tenue les 20 et 21 juin 2013 à Abidjan a adoptée trois (3) mesures, à savoir :

1. Les mesures de sauvegarde : visent à réparer le préjudice ou la menace de préjudice si un secteur de production est menacé en raison d'une importation massive.
2. Les mesures anti-dumping : visent à atténuer le préjudice ou la menace de préjudice matériel subi par les secteurs de production de la région. Elles interviennent dans le cas de l'importation des produits similaires vendus sur le marché de la sous-région en deçà de son prix de vente (c'est-à-dire les produits faisant objet d'un dumping).
3. Les mesures compensatoires : visent à réparer un préjudice ou une menace de préjudice pour les secteurs de production de la région. Elles interviennent dans le cas d'importations subventionnées.

V- L'impact du TEC sur l'économie de la région

Pour évaluer l'impact du TEC sur les économies de la région d'une part et ses effets sur les revenus douaniers d'autre part, un modèle économique calculable a été utilisé. Ce modèle a permis d'aboutir aux conclusions ci-après :

- Les pertes de revenus seront très faibles
- Le TEC engendrera pour certains pays un accroissement de recettes fiscales.

Toutefois, à la mise en œuvre du TEC, la commission de la CEDEAO, travaillera avec les autorités douanières de chaque pays pour prendre des dispositions idoines, en cas d'éventuelles situations préjudiciables à l'économie de ces pays.

VI- La feuille de route de la Commission de la CEDEAO

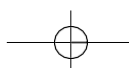
Cette feuille de route a été définie par les Directeurs Généraux des Douanes et validée par les ministres des finances de chaque pays. Elle a recommandé :

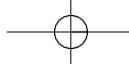
- La désignation d'un point focal par pays membre (c'est le colonel Ibrahim BAH, Chef de Division Tarif, Valeur et Relations Internationales qui est le point focal du TEC pour la République de Guinée) ;
- L'intégration du TEC au système informatique du pays ;
- La formation de cinq (5) formateurs par Etat. Ces formateurs devraient, à leur tour, former les douaniers et les cadres impliqués dans la mise en œuvre du TEC ;
- La sensibilisation des parties prenantes (parlementaires, consommateurs, etc...) ;
- Le déplacement des représentants de la commission de la CEDEAO, dans tous les pays membres pour faire le constat, des dispositions préalables à l'entrée en vigueur du TEC au 1^{er} janvier 2015 ;
- La révision des exonérations ;
- L'interconnexion des services douaniers.

VII- La mise en œuvre du TEC en République de Guinée

La commission de la CEDEAO a recommandé aux Etats membres des mesures préalables à la mise en œuvre du TEC dans les pays. Conformément à ces recommandations, il faut retenir que :

1. La République de Guinée à travers ses départements techniques (le Ministère du Budget (Douane), le Ministère de la Coopération et le Ministère du Commerce) avait organisé pendant la période de négociation des activités d'informations et de sensibilisation en faveur de la presse, de la société civile et du secteur public et privé en vue d'une meilleure appropriation du Tarif Extérieur Commun de la communauté.
2. Le Ministère du Budget a pris un arrêté pour la création du Comité National du Tarif Extérieur Commun en





abrégié le CONATEC. Le CONATEC est un organe interinstitutionnel de réflexion. Ses membres sont les représentants des Ministères techniques, de la société civile, du secteur privé et des chambres consulaires. Cet organe a pour objectif de gérer toutes les questions liées à la mise en œuvre effective du TEC de la CEDEAO en République de Guinée. Il est chargé de :

- Préparer les travaux préliminaires à la mise en œuvre du TEC en Guinée ;
- D'évaluer l'impact du TEC sur l'économie nationale, notamment sur les importations et de proposer les mesures d'accompagnement appropriés et conformes aux réalités du pays.
- Lister les produits qui entrent dans le champ d'application de la Taxe d'Ajustement à l'Importation (TAI) et de les classer par ordre de priorité aux fins de pouvoir actionner dans

les proportions requises les mesures d'accompagnement nécessaires.

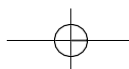
- Lister les produits qui entrent dans le champ d'application de la Taxe Complémentaire de Protection (TCP) et de les classer par ordre de priorité aux fins de pouvoir actionner dans les proportions requises les mesures d'accompagnement nécessaires.
- Suivi de l'application du TEC et de la notification de la CEDEAO de toute disposition dérogatoire que la Guinée souhaiterait prendre.
- Mener les activités d'information et de sensibilisation à l'endroit des parties prenantes.
- Porter à la connaissance du Ministère du Budget toutes les préoccupations liées à la mise en œuvre effective du TEC qui dépasserait sa compétence ou nécessiterait l'assistance de la hiérarchie.

CONCLUSION

Le TEC est entré en vigueur en République de Guinée, le 1^{er} janvier 2017. Cette entrée en vigueur, a rendu caduque les tarifs nationaux. La Guinée est passée ainsi à l'uniformisation de traitement des produits entrant dans l'espace CEDEAO.

La période transitoire et le suivi de la mise en œuvre va s'étendre de 2017 à 2019. Cette période permettra de procéder aux ajustements des positions tarifaires des produits.

Les Ministères techniques, veillent à l'application et la mise en œuvre effective du TEC. ■



Migration vers la dernière version de Sydonia

La Direction Générale des Douanes (DGD) sous la conduite du Ministère du Budget poursuit son vaste programme de construction de l'administration économique avec le soutien financier de l'Union Européenne à travers le Programme d'Appui aux Reformes des Finances Publiques (PARFIP). Cette véritable métamorphose et mutation se traduit notamment par la refonte du réseau informatique de la direction avec notamment la migration de logiciel de gestion de Sydonia+ à Sydonia World.



Le Programme SYDONIA de la CNUCED a été fondé au début des années 80 pour automatiser les opérations de dédouanement. Il est rapidement devenu dans le monde entier le principal vecteur de modernisation des douanes. Le logiciel SYDONIA constitue aujourd'hui le noyau des systèmes douaniers informatisés intégrés dans plus de 85 pays.

L'objectif principal du programme est d'aider les pays à faciliter le commerce. Cet objectif sera atteint par le renforcement des capacités opérationnelles des administrations douanières, et notamment par l'implémentation d'un système informatique moderne et fiable qui leur permette de remplir leurs missions fiscales et de contrôle.

La stratégie de développement du système SYDONIA telle que définie par les fondateurs poursuit les objectifs suivants :

1. SYDONIA doit aider les administrations des douanes dans leurs processus de modernisation et de réforme afin de faciliter le commerce légal et de renforcer l'efficacité des contrôles douaniers.
2. SYDONIA doit mettre en œuvre des codifications et des documents normalisés, les standards internationaux et les procédures simplifiées etc. Les résultats attendus de cette mise en œuvre sont l'application uniforme de la réglementation douanière à l'ensemble du territoire, l'amélioration du suivi du recouvrement des droits et taxes et la mise à disposition rapide de résultats statistiques du commerce extérieur.
3. SYDONIA doit satisfaire aux besoins des administrations des douanes du monde entier. Il s'agit d'un système unique et paramétré qui génère de vastes économies d'échelle et permet

à la CNUCED de proposer des solutions au moindre coût. Les besoins spécifiques des pays sont satisfaits dans la mesure où ils ne sont pas contradictoires avec l'objectif 2 ci-dessus. Toutes les modifications spécifiques de SYDONIA doivent préserver la cohérence fonctionnelle et technique du système.

4. SYDONIA est fourni par la CNUCED à titre gracieux. L'implémentation du système est réalisée par la CNUCED dans le cadre de projets d'assistance technique. Ceux-ci comprennent des activités générales de soutien, des formations, de la documentation et/ou des développements spécifiques sur la base de remboursement des frais [sans but lucratif].

L'implémentation de ces concepts stratégiques a conduit au développement de trois versions principales du produit logiciel, SYDONIA version 1, SYDONIA version 2 et SYDONIA version 3 (SYDONIA++), ainsi que le développement actuel de SYDONIAWorld, vers lequel la Guinée entame la migration.

Ainsi le développement du système SYDONIAWorld est l'aboutissement d'un processus commencé lorsque la CNUCED a identifié les premières potentialités commerciales de l'Internet (World Wide Web). Le sommet sur l'Efficacité du Commerce organisé par la CNUCED (Columbus, Ohio, 1994) avait recherché le moyen de réduire les coûts des trans-

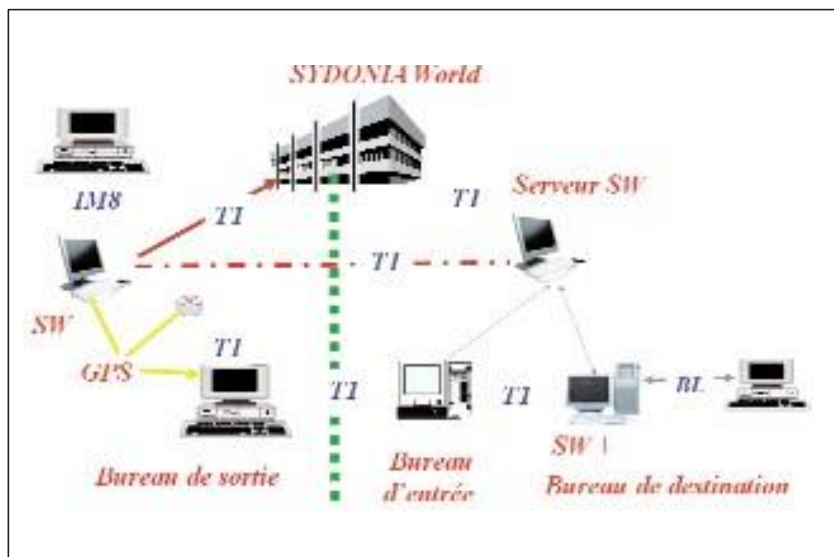
MIGRATION VERS LA DERNIÈRE VERSION DE SYDONIA

actions commerciales en appliquant les technologies de l'information à chaque étape de la chaîne du commerce international.

A cette époque les économies potentielles de coût de traitement avaient été estimées à 100 milliards de dollars par an.

Cet objectif de 100 milliards de dollars n'a pas encore été atteint mais le G-7 a récemment lancé une initiative sur la croyance qu'il était possible de l'atteindre par l'harmonisation et la simplification des éléments de données demandés au cours des transactions commerciales. La recherche de cet objectif est maintenant confiée à l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) basée à Bruxelles, qui est en train de développer un ensemble complet et harmonisé des éléments de données pour être utilisé dans des messages électroniques standardisés.

Le modèle des données douanières de l'OMD est susceptible d'avoir un impact important sur le traitement des transactions entre partenaires du secteur privé, entre le secteur privé et les administrations et entre les administrations elles mêmes.



Ces développements, combinés avec le fait que dans le monde 85 pays utilisent le même système informatique douanier (SYDONIA) présentent une occasion formidable d'utiliser l'Internet pour rendre le commerce international plus facile et moins cher tout en rendant les marchés internationaux plus accessibles aux entreprises des pays en développement.

Le Programme a donc travaillé sur des technologies liées à Internet et des outils informatiques fiables pour bâtir le système SYDONIAWorld. Une étude

comparative des technologies disponibles (plateformes de développement, librairies, composants logiciels) a été entreprise.

Le choix des nouvelles technologies a été fait dans le respect des principes fondamentaux de la stratégie du programme et suivant le critère majeur que les outils retenus devaient permettre le développement d'extensions de SYDONIA++, en tirant le meilleur profit des nouvelles technologies et de l'environnement Internet. ■

8^{ème} Réunion du sous-comité des Directeurs Généraux des Douanes de l'Union Africaine (UA)

Les Administrations Douanières de l'UA réfléchissent sur les Postes de Contrôles Juxtaposés.

Le Général Issa COULIBALY, Contrôleur Général des Douanes de Côte d'Ivoire et Vice-Président de la Région Afrique Occidentale et Centrale (AOC) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), à la tête d'une forte délégation, a pris part à la 8^{ème} réunion du Sous-Comité des Directeurs Généraux des Douanes de l'Union Africaine (UA). Cette réunion s'est tenue du 14 au 18 novembre 2016 à Hararé, au Zimbabwe sur le thème : « Des barrières aux passerelles : mise en œuvre des postes frontaliers à point de passage unique pour une meilleure facilitation des échanges commerciaux ». C'était une belle occasion pour les experts des 54 états membres de l'Union Africaine de réfléchir à l'amélioration des échanges commerciaux et de débattre de la question des postes de contrôles juxtaposés aux frontières de leurs Pays respectifs.

Pour sa part, le Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), le japonais KUNIO MIKURIYA, a affirmé que « la Douane doit être un pont et non une barrière entre les com-

munautés, les peuples et les États. Elle doit permettre une fluidité et une célérité dans les échanges commerciaux entre les pays du continent ». C'est pour cette raison qu'il pense que le moment est venu pour les États d'avoir des postes frontaliers uniques. Aussi pour atteindre cette noble ambition, KUNIO MIKURIYA encourage-t-il les Douanes d'Afrique à opter pour une Douane numérique ; une position partagée par l'ensemble des participants.

Au cours de cette rencontre, les questions d'un prélèvement de 0,2 % sur les importations continentales, en vue de financer le programme opérationnel de l'Union Africaine, des budgets des opérations de maintien de la paix à partir de 2017 et la mise en place de la Zone de Libre Echanges Continentales (ZLEC) ont été débattues.

Rappelons que la Zone de Libres Echanges Continentales (ZLEC) vise à promouvoir les échanges commerciaux entre les pays africains par la création d'un marché plus vaste. Elle a donc pour objectif d'accroître le commerce

intra-africain, de renforcer la compétitivité des entreprises africaines. C'est pourquoi les États doivent promouvoir des politiques favorables à la libre circulation des personnes et des biens.

Il faut également souligner que l'un des temps forts de cette rencontre fut la table ronde animée par plusieurs panélistes qui étaient entre autres le Secrétaire Général de l'OMD, le Dr KUNYO Mikuria, un responsable de l'Autorité Fiscale du Zimbabwe, un représentant des Communautés Economiques Régionales (CER) et le Directeur Général des Douanes de Côte d'Ivoire par ailleurs Vice-Président de la Région OMD/AOC, le Général Issa COULIBALY qui a relevé que les Postes Frontaliers-Juxtaposés (PFJ) sont désormais une réalité au sein de la région AOC.

Il est enfin important de noter qu'au cours de cette 8^{ème} réunion du Sous-comité des Directeurs Généraux de l'Union Africaine, le Congolais DEO RUGWIZA MAGERA a cédé sa place de Président au Zimbabwéen, H. KUZVINZWA pour un mandat d'un an. ■

Source Service communication de la Vice-Présidence OMD-AOC

Projet C-RED de l'OMD, soutien aux administrations douanières des pays touchés par l'épidémie hémorragique à virus Ebola

> Lieutenant Colonel Péné TOURÉ

Chef du Service Communication et Relations Publiques

Bref Historique du Projet

L'épidémie hémorragique à virus Ebola a fait des milliers de victimes dans les pays fortement touchés par cette maladie.

Cette crise sanitaire a impacté négativement les processus de réformes et de modernisation dans les différents pays. Les administrations douanières de ces pays ont été singulièrement affectées dans le cadre de leur programme de développement.

A cet effet, lors de la première conférence des donateurs organisée par la Vice-présidence de la région OMD-AOC à Yaoundé au Cameroun du 6 au 9 juillet 2015, la délégation des douanes guinéennes au nom des pays touchés par cette crise, a demandé le soutien des donateurs pour la poursuite des programmes de réforme et de modernisation douanières.

A la suite de la conférence des donateurs, le Gouvernement des Pays Bas s'est engagé auprès des pays touchés par l'épidémie à travers l'Organisation Mondiale des Douanes, pour le financement d'un projet visant à soutenir les six pays touchés par Ebola : la Guinée, le Liberia, la Sierra Leone, le Sénégal, le Mali, et le Nigeria.

Ce projet vise au renforcement de leurs capacités en cas de catastrophes ou de crises sanitaires, comme celle de Ebola.

Gestion du Projet

Ce projet a débuté le 9 mai 2016 et couvre une année avec prolongation de six mois.

La Douane guinéenne remplissant les critères d'éligibilité est devenue ainsi l'un des cinq bénéficiaires du Projet

dont deux pays francophones et trois pays anglophones.

C'est dans ce cadre, que l'Organisation Mondiale des Douanes a nommé un gestionnaire de Fonds et une coordonnatrice qui sont respectivement Mr Richard Chopra et Mme Simone Berk. Le Comité de pilotage de ce projet s'établit comme suit :

Nom	Organisation
M Maarten ten wolde	Ministère des Affaires étrangères des Pays Bas
Mme Brenda Mundia	OMD
M Georges Cantone	OMD
M Péné Toure	Direction Générale des Douanes de Guinée Conakry
M Alfred Turay	Autorité fiscale de la Sierra Leone
Mme Virginie Bohl	Nations Unies - OCHA
M. Thierry Vandenborre taire	Global Logistics Cluster (Programme Alimentaire Mondial)

Les personnes de contact sont :

- Guinée : Péné Toure
- Sierra Leone : Alfred Turay
- Liberia : Edwin Kendema
- Senegal : Mouhamadou Sall
- Mali : Abdel Kader Sangho
- Nigeria : Bede Anyanwu

A ce jour le comité de pilotage, avec l'appui du Secrétariat de l'OMD, en collaboration avec l'autorité du Revenu National de la Sierra Leone, a organisé un premier atelier régional à Freetown en Sierra Leone.



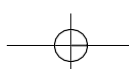
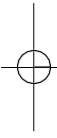
Atelier Régional du Projet C-RED de l'OMD

Cet atelier qui s'est déroulé du 1 au 4 novembre 2016, a regroupé six re-présentants de chaque pays à savoir :


- 1 de la Santé
- 1 de la Police
- 1 de la Gendarmerie
- 3 de la Douane

Cet atelier avait pour objectif de créer un cadre d'échange d'expériences des représentants des pays, d'évaluer les défis, de proposer des solutions et d'identifier les meilleures pratiques pour la gestion des crises et catastrophes naturelles.

Il a permis d'élaborer un projet de plan d'action régional assorti d'activités à mener, des structures ou de personnes responsables, et des résultats attendus. L'atelier régional a fait des recommandations dont les principales portent sur le renforcement du dispositif sanitaire, la conception d'un plan d'urgence opérationnel, le renforcement de la communication entre les agences intervenant dans la gestion des envois de secours, le renforcement de l'Agence Nationale de Sécurité sanitaire, l'amélioration des infrastructures routières, l'adoption et la vulgarisation des textes et règlements relatifs aux envois de secours, et la ratification de la Convention de Kyoto Révisée (CKR). ■



Programme d'Appui à la réforme des Finances Publiques (PARFIP)-Composante Douanes

 Pour répondre aux objectifs fixés par le gouvernement guinéen, l'UE a créé un programme spécifique d'appui à la réforme des finances publiques (PARFIP). Financé par le 10^e Fonds européen de développement (FED) pour un montant de 11,9 millions d'euros.

L'objectif du PARFIP en République de Guinée est de contribuer à l'amélioration de la gouvernance économique et financière, de renforcer le système de redevabilité financière de l'État, d'améliorer ses revenus intérieurs et de renforcer les capacités institutionnelles des ministères du Budget, et de l'Economie et des Finances. À terme, il s'agit d'inscrire progressivement la gestion des finances publiques dans le cadre des standards d'un État moderne, avec des administrations financières ouvertes sur leur environnement et capables de remplir pleinement leurs missions. Dans cette optique, l'UE, les ministères économique et financier français (DG Trésor, DGFIP) et Expertise France soutiennent l'effort du gouvernement dans sa volonté de réforme des finances publiques.

Ce Programme s'inscrit dans le cadre de réformes économiques et administratives prévues par le Plan de Réforme des Finances Publiques (PREFIP) adopté en mai 2014.

L'objectif général du programme est ainsi d'appuyer pleinement les efforts du Gouvernement en matière de Consolidation de l'Etat de droit, de gouvernance, de promotion des principes démocratiques et de protection des droits humains et en particulier de contribuer à l'amélioration et la mise en œuvre des réformes des finances publiques en Guinée

Un volet de ce programme est la composante « Douanes », qui vise à l'amé-

lioration des revenus intérieurs par des réformes en profondeur dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de la formation, de la politique de communication, des télécommunications, de l'informatique et des contrôles.

Concrètement, il s'agit d'abord de renforcer les capacités dans le domaine des ressources humaines et de la formation professionnelle.

À terme, une politique de gestion des ressources humaines sera mise sur pieds, les dossiers individuels des agents devront être constitués, les informations consolidées et le fichier du personnel créé. Les agents seront redéployés et réorganisés afin de résoudre le problème de déséquilibre entre Conakry et le reste du pays. De même, les besoins de formation des agents devront avoir été identifiés et un programme adapté sera élaboré.

L'autre grand volet procède d'une série d'actions seront mises en œuvre afin d'assu-

rer l'informatisation et la modernisation des équipements de communication.

Le troisième pan de la composante Douanes du Programme PARFIP consiste à appuyer la mise en œuvre des procédures de contrôle (service d'inspection, procédures de contrôle, formation, etc.). En bref, il s'agit de « moins contrôler mais mieux contrôler », améliorer le climat des affaires, concilier la fluidité et la qualité des contrôles, notamment. ■



Programme d'Appui à la Réforme des Finances Publiques - Composante Douanes

L'objectif général du PARFIP - Composante Douanes en République de Guinée est d'inscrire progressivement cette administration dans le cadre des standards d'une administration moderne, ouverte sur un environnement en perpétuelle mutation et capable de remplir pleinement ses missions dans un contexte de globalisation des échanges.

Ce programme d'appui financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le Cabinet Deloitte a débuté en mars 2015, il vient d'être prolongé pour une durée de 18 mois et se poursuivra par conséquent jusqu'en septembre 2019. A travers une assistance technique long et court terme, et l'acquisition de matériel le PARFIP a pour objectif d'atteindre les résultats suivants :

1- Amélioration de la Gestion des ressources Humaines

Conformément aux attentes la Douane dispose aujourd'hui d'une vision fiable de ses emplois, compétences et effectifs suite à l'élaboration du référentiel, à la conduite du recensement et à la mise à la disposition de la base de données du personnel. Par ailleurs, les besoins de la DGD en termes d'effectifs, d'emplois et de compétences prospectifs ont été définis et revus avec le comité de réforme.

Désormais la Douane dispose des outils nécessaires à la mise en place d'une politique de GRH en vue d'évoluer d'une gestion principalement administrative vers une gestion davantage prévisionnelle à plus forte « valeur ajoutée RH ». Pour les mois à venir les actions porteront sur :

- Le plan de redéploiement des personnels
- La mise en œuvre d'une logique de déroulement de carrière par branche d'activité

- La création des postes de points focaux ressources humaines dans les Directions Régionales et services décentralisés .

- La mise en place de systèmes d'encouragements et des suggestions indemnitaires

- Le début de la première campagne de notation en 2019 dans des services pilotes (DRAROC, cellule de ciblage aéroport, BSIR, Service des RH)

- La mise en place d'un dispositif d'animation de formations des agents d'encadrement en leadership et en management conformément à la feuille de route de l'OMD .

2- Mise en œuvre d'une Division Renseignement Analyse de Risques et Orientation des Contrôles (DRA-ROC).

L'administration des douanes, un des maillons essentiels de l'économie Guinéenne est appelée de par ses missions fiscales et économiques entre autres, à encadrer les activités commerciales en constante évolution du fait de la mondialisation.

Ce développement accéléré des échanges commerciaux s'accompagne le plus souvent de celui des courants de fraudes et de la délinquance transfrontalière rendant plus difficile le contrôle douanier, notamment dans le cadre de la montée en puissance des menaces liées au terrorisme.

C'est dans cette perspective, et dans le but de se doter des outils nécessaires pour accompagner et faire prospérer le commerce licite par l'éradication de toutes formes de fraudes et de délinquance transfrontalières, qu'une Division Renseignement Analyse de Risques et Orientation des Contrôles a été créé et est opérationnelle.

Cette structure située à la Direction du Renseignement et des Enquêtes Douanières a pour mission la recherche de l'équilibre entre la facilitation des échanges et le contrôle douanier.

3- Mise en œuvre au sein de l'Inspection Générale d'un service de contrôle Interne et d'Audit

La Douane guinéenne doit améliorer l'efficacité de son processus de contrôle administratif interne et être en capacité d'évaluer le degré d'atteinte de ses objectifs (recettes, lutte contre la fraude, facilitation, performance des agents) en estimant, par une approche d'organisation systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

A cet effet, une mission d'évaluation a permis de définir une feuille de route pour doter la Direction Générale d'un service de contrôle Interne et d'audit. Les premières activités ont débutées en mars 2017 et le service sera opérationnel fin 2018, cette action qui se

poursuivra pendant toute la deuxième phase du PARFIP permettra :

- De réorganiser l'Inspection Générale, d'élaborer et de déployer les outils du Contrôle Interne
- De définir les responsabilités des agents de l'IG et de les positionner sur les types de mission spécifique
- De mettre en œuvre un plan de contrôle de second niveau qui sera défini et déployé sur des unités pilotes

4- Moderniser la Surveillance Douanière

La douane intervient dans un contexte mondial de diversification et de forte croissance des flux commerciaux, de montée en puissance de la criminalité transnationale et des trafics en tous genres.

L'adaptation à ces évolutions nécessite une professionnalisation des métiers douaniers pour plus d'efficacité face aux nouveaux défis à cet effet, le service des brigades des douanes doit conduire des évolutions visant à moderniser ses méthodes de travail, optimiser ses moyens humains et matériels et repenser à l'organisation de ses dispositifs. Une action dite « Pilote » visant à mettre en place une unité de surveillance à Mamou, carrefour de nombreux axes routiers vient d'être réalisée. Cet objectif aura permis de former les agents, et de définir un cadre organisationnel moderne (coordination et pilotage des contrôles en étroite collaboration avec la DRAROC, révision des rythmes de travail, recentrage des activités vers le cœur de métier etc...)

Dans la logique de la modernisation de la surveillance douanière d'autres actions ont également été réalisées, notamment :



La formation de formateurs spécialisés dans la branche de la Surveillance, et celle des chefs de Brigade

La formation d'Agents chargés du Contentieux

La mise en œuvre d'une Unité Spéciale de Ciblage des Conteneurs au Port de Conakry

5- De mettre en œuvre de nouvelles actions

Ces actions interviennent dans le cadre de la prolongation du PARFIP elles consisteront pour l'essentiel à

- L'élaboration du régime d'Opérateur Economique Agréé et sa mise en œuvre sur des opérateurs pilotes.
- La mise en œuvre d'une base de données et une classification
- Le renforcement de la technicité des contrôles douaniers sur les produits pétroliers tout au long de la chaîne, de l'importation à la distribution.

• L'amélioration des procédures de ciblage et de contrôle sur le vecteur des colis postaux.

6- Amélioration des conditions matérielles d'exercice et informatisation des services

Dans le cadre du PARFIP deux appels d'offres ont été réalisés le premier d'un montant de 3 milliards de GNF a permis de doter les services sur lesquels porte les actions en mobilier, véhicules et motos et matériel informatique.

Le deuxième appel d'offres, d'un montant avoisinant les 6 milliards de FNG a permis de réformer le système informatique de la DGD

Lors des mois à venir cette politique d'informatisation sera renforcée par des formations sur le système d'exploitation Oracle, Data Base, Postgre SQL, et en gouvernance Informatique.

Par ailleurs, un schéma directeur informatique sera élaboré et une politique de sécurité sera mise en œuvre à travers une charte. ■

Activités sociales



> Lieutenant Colonel Sidibé MAIMOUNA
Chef du SASCS

Monsieur le Directeur Général des Douanes ;
Mon Général ;
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Douanes ;
Messieurs les Directeurs Techniques ;
Messieurs les Chefs de Services ;
Messieurs les membres du Comité de Réforme et de la modernisation
Messieurs les officiers, sous-officiers, douaniers de rangs ;
Mesdames et Messieurs

A l'occasion du nouvel an 2018, je me fais le devoir au nom de l'ensemble des douaniers toutes catégories confondues de vous adresser les meilleurs vœux de nouvel an. C'est pour nous l'occasion de vous remercier et vous encourager pour les grands services que vous avez rendus aux douaniers et à leurs familles malgré la conjoncture que nous connaissons tous.

Chers compagnons d'armes :
L'année 2017 d'une part a été pour nous très difficile dans la mesure où nous avons enregistré les décès de douaniers de toutes catégories et de nos parents.

C'est pourquoi, je voudrais avec la permission de Monsieur le Directeur Général des Douanes inviter l'assistance à observer une minute de silence pour le repos de leurs âmes.

Que Dieu le tout puissant leur réserve son paradis éternel.

L'année 2017 d'autre part a été une année de réussite car de multiples actions ont été réalisées. Hormis la réalisation des prévisions assignées à notre administration au titre de l'année 2017, nous avons ainsi réalisé :

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES CULTURELLES ET SPORTIVES

Conakry, le 03 Janvier 2018

- la formation de plusieurs Agents sur place et à l'étranger ;
- la parfaite organisation des activités suivante.
- la conférence annuelle des Douanes du 23 au 25 janvier 2017
- La journée internationale des Douanes le 26 janvier 2017
- la remise des 23 véhicules de commandement aux soldats de l'économie le 10 mai 2017 par le Président de la République le Professeur ALPHA CONDE ;
- Remise des certificats aux Chefs de Brigades et refonte du réseau informatique le 06 Mai 2017 ;
- Installation de la Brigade spéciale d'Intervention rapide à Mamou ;
- Séminaire régional sur le contrôle des produits pétroliers de l'importation à la distribution le 10 Novembre 2017 à l'hôtel Sheraton Grand ;
- La conférence de presse à l'hôtel Noom sur la présentation des résultats des opérations MADAO 1 Le 30 Novembre 2017 à Conakry ;
- La prise en charge de nombreux cas sociaux notamment ;

- Décès douaniers : 35 pour une somme de 175.000.000 Francs Guinéens
 - Décès des parents (Père Mère Epouse Fils Maris) au nombre de 71 pour une somme de 71.000.000 Francs Guinéens ;
 - Autres cas : 53 pour un montant 98.000.000 Francs Guinéens ;
- Soit un total de 159 cas pour un montant de 344.620.000 Francs Guinéens

Egalement plusieurs cas d'incendies
Par ailleurs, nous avons enregistré 35 mariages et 48 naissances dont 6 jumeaux.

Monsieur le Directeur Général,
Chers Collègues,

Dieu tout puissant aime la reconnaissance, c'est pourquoi nous la manifestons par rapport au départ d'un nombre appréciable de douaniers au lieu Saint pour l'accomplissement du 5^{ème} pilier de l'Islam.

Que Dieu le tout puissant exhausse toutes les prières et bénédictions effectuées à la Mecque.

SUGGESTIONS

- 1- La poursuite des travaux de construction de l'école de douanes ;
- 2- La régularisation des situations administratives en instance ;
- 3- L'obtention des tenues et accessoires pour le personnel
- 4- La poursuite de la formation commune de base des Douaniers n'ayant pas effectuées ;
- 5- La création d'un Club de Foot ball ;
- 6- L'obtention d'une noumba

Pour terminer, nous remercions exceptionnellement son Excellence le Professeur ALPHA CONDE, Président de la République, Chef de l'Etat pour l'attention particulière dont il fait preuve à l'égard de notre administration.

Nos remerciements et nos encouragements vont aussi aux membres du comité de réforme et de la modernisation, aux Directeurs Régionaux, aux Directeurs Préfectoraux, aux Chefs des Brigades Régionales, aux Chefs des Brigades, aux Chefs des bureaux, aux Chefs de sections et surtout à l'ensemble des Agents d'exécution pour leur engagement indéfectible dans l'exécution correcte du service.

Par ailleurs, nous invitons tous ceux qui n'ont pas adhéré à la mutuelle de le faire le plus tôt possible. Ceux mutualisés sont invités à régulariser leurs arriérés de cotisation.

Nous souhaitons, la santé, le bonheur, la longévité, la prospérité, la paix, et le succès dans vos nombreuses entreprises, à vous personnellement, à votre famille, à vos amis et proches.

Que Dieu le Maître des jours protège notre pays.

Je vous remercie. ■

Recettes douanières guinéennes : le cap de la performance

Depuis 2011, les recettes des Douanes guinéennes n'ont eu de cesse de croître à un rythme soutenu, dépassant de façon systématique les prévisions initiales, à l'exception des douloureuses années 2014-2015 pour une Guinée meurtrie par l'épidémie hémorragique à virus Ebola.

PERIODES	PREVISIONS	REALISATIONS
2011	2262473834	2442798512
2012	3663799098	3630299008
2013	3983961950	3996763976
2014	4720900000	4626600707
2015	5194215178	4581551013
2016	4211724671	4387590350
2017	5384920000	6239580000

De la Direction nationale à la Direction Générale des Douanes.

En 2011, le Président de la République, le Pr Alpha Condé érige la Direction nationale en Direction Générale des Douanes.

Il marque l'ère des réformes, positionnant la Direction Générale des Douanes de Guinée au même niveau que les autres Directions générales.

D'emblée, l'administration des douanes commence sa restructuration, pour un maximum d'efficacité, avec à sa tête, le Colonel Toumany Sangaré.

De 1 643 milliards en 2010 les recettes sont passées à 4 626 milliards en 2014. Entre 2010 et 2014, les recettes douanières ont ainsi triplé.

Les conséquences de la crise sanitaire liée au virus Ebola

Puis l'épidémie hémorragique à virus Ebola survenue en décembre 2013, est venue impacter négativement la

mobilisation des recettes douanières par le ralentissement des activités économiques, la fermeture des frontières terrestres par certains pays voisins et la suspension des vols de certaines compagnies etc....

En 2014, d'ores et déjà les résultats sont ainsi légèrement inférieurs aux prévisions et pour la première fois en 2015, la douane guinéenne enregistre une baisse de ses recettes.

Au regard de ces contingences et difficultés, la question s'est d'emblée posée de savoir si les douanes guinéennes pourraient elles atteindre des objectifs budgétaires en 2015.

D'emblée, la réalisation de 5 194 milliards de francs guinéens en 2015 soit 15 % d'accroissement comparé aux objectifs semblait compromise.

Pourtant, à la date du 30 Septembre 2015, 3 439 milliards sur une prévision de 3 871 milliards étaient réalisés soit





un taux de réalisation de 88%. Mais la fin de la pandémie annoncée en Décembre 2015 a tardé à aller de paire avec l'amélioration des conditions sociales, économiques et politiques.

Pourtant, il est dans les chiffres, même revus à la baisse, un vrai défi que l'année 2015 relève pourtant en Guinée, témoignage, s'il en est, des performances remarquables accomplies par la douane nationale. Depuis 2011 marquant l'avènement de la 3^{ème} République, avant la crise sanitaire, la

dynamique des recettes mobilisées est de s'accroître passant du simple au quadruple.

La poursuite des réformes et de la modernisation

En 2016, les recettes douanières ont encore diminué par rapport à 2015, passant de 4 581 551 013 à 4 387 590 350, mais d'emblée la reprise se dessine. Pour la première fois, depuis 2014, les réalisations évaluées à 4 387 590 350 GNF dépassent à nouveau les prévisions qui s'élevaient à

4 244 724 671. Si la crise sanitaire a violemment impacté le contexte socio-économique guinéen, la modernisation en cours de cette administration guinéenne lui a permis d'affronter les éléments et de reprendre très rapidement sa dynamique première.

Aujourd'hui, tous les indicateurs sont encourageants. 2017, incarne l'année du renouveau face à une période difficile. 2018 se dessine sous des auspices on ne peut plus favorables. ■

Agenda 2018

Calendrier des événements 2018

MARS

- 1 - 2 Sous-Comité sur l'éthique, 17^e session
- 1 - 5 Comité du Système harmonisé, Groupe de travail
- 6 - 16 Comité du Système harmonisé, 61^e session
- 12 - 13 Groupe consultatif du secteur privé, Kampala (Ouganda)
- 12 - 13 Groupe d'experts techniques sur l'inspection non intrusive, 3^e réunion, Kampala (Ouganda)
- 14 - 16 Conférence mondiale sur les Opérateurs économiques agréés, Kampala (Ouganda)
- 19 - 23 Comité de la lutte contre la fraude, 37^e session
- 26 - 29 Comité financier, 101^e session

AVRIL

- 9 - 12 Groupe de travail sur le commerce électronique, 3^e réunion
- 16 - 20 Comité technique permanent, 219^e / 220^e sessions
- 23 - 27 20^{ème} Réunion du Comité des Experts et 23^{ème} Conférence des Directeurs Généraux des Douanes de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'OMD : Les Experts au laboratoire. Conakry (Guinée)

- 24 - 25 Groupe d'experts techniques sur la sécurité du fret aérien, 12^e réunion

MAI

- 3 - 4 Comité de gestion de la Convention de Kyoto révisée, 18^e réunion
- 7 - 9 Comité technique de l'évaluation en douane, 46^e session
- 14 - 16 Équipe de projet chargée du Modèle de données
- 17 - 18 Sous-Comité informatique, 74^e réunion
- 23 - Conférence de l'OMD sur les flux financiers illicites et la fausse facturation

JUIN

- 6 - 8 Conférence et exposition de l'OMD sur la TI
- 11 - 19 Sous-Comité de révision du Système harmonisé, 54^e session
- 25 - 27 Groupe consultatif du secteur privé
- 25 - 27 Commission de politique générale, 79^e session
- 28 - 30 Conseil, 132^e session

JUILLET

- 2 - 11 École du savoir pour les douanes et le secteur privé

